BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIV
A
12
NAPOLI

97 a 41

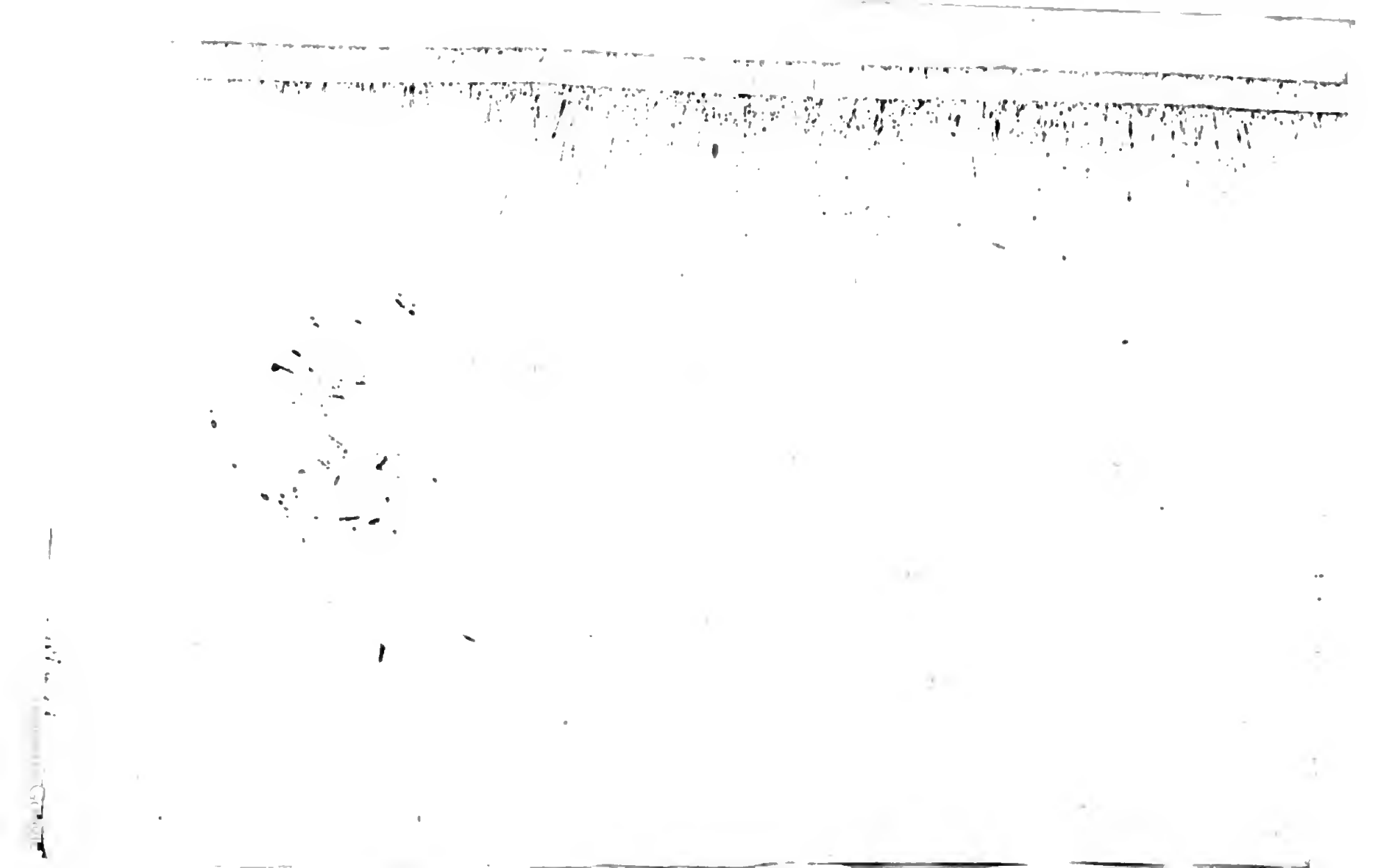

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE

DES ÉTABLISSEMENS ET DU COMMERCE DES EUROPÉENS DANS LES DEUX INDES.

PAR GUILLAUME-THOMAS RAYNAL.

TOME ONZIÈME.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE

DES ÉTABLISSEMENS ET DU COMMERCE DES EUROPÉENS DANS LES DEUX INDES.

PAR GUILLAUME-THOMAS RAYNAL.

TOME ONZIÈME.

A LONDRES.

1792.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE

DES ÉTABLISSEMENS ET DU COMMERCE DES EUROPÉENS DANS LES DEUX INDES.

LIVRE TREIZIÈME.

Etablissemens des Français dans les îles de l'Amérique.

I.

Considérations générales sur l'Etablissement des colonies.

L'HISTOIRE ne nous entretient que de conquérans qui se sont occupés, au mépris du sang et du bonheur de leurs sujets, à étendre leur domination : mais elle ne nous présente l'exemple d'aucun souverain qui se soit avisé

de la restreindre. L'un cependant n'auroit-il pas été aussi sage que l'autre a été funeste ; et n'en seroit il pas de l'étendue des empires ainsi que de la population ? Un grand empire et une grande population peuvent être deux grands maux. Peu d'hommes, mais heureux : peu d'espace, mais bien gouverné. Le sort des petits états est de s'étendre ; celui des grands de se démembrer.

L'accroissement de puissance que la plupart des gouvernemens de l'Europe se sont promis de leurs possessions dans le Nouveau Monde, m'occupe depuis trop long-tems, pour que je ne me sois pas demandé souvent à moi-même, pour que je n'aie pas demandé quelquefois à des hommes plus éclairés que moi, ce qu'on devoit penser d'établissemens formés à si grands frais et avec tant de travaux dans un autre hémisphère.

Notre véritable bonheur exige-t-il la jouissance des choses que nous allons chercher si loin ? Sommes-nous destinés à conserver éternellement des goûts aussi factices ? L'homme est-il né pour errer continuellement entre le ciel et les eaux ? Est-il un oiseau de passage, ou ressemble-t-il aux autres animaux, dont la plus grande excursion est très-limitée ?

Ce qu'on retire de denrées peut-il compenser avec avantage la perte des citoyens qui s'éloignent de leur patrie pour être détruits, ou par les maladies qui les attaquent dans la traversée ; ou par le climat à leur arrivée ? A des distances aussi grandes, quelle peut être l'énergie des loix de la métropole sur les sujets, et l'obéissance des sujets à ces loix ? L'éloignement des témoins et des juges de nos actions, ne doit-il pas amener la corruption des mœurs, et avec le tems le déclin des institutions les plus sages, lorsque les vertus et la justice, leurs bases fondamentales, ne subsistent plus ? Par quel lien solide une possession, dont un intervalle immense nous sépare, nous sera-t-elle attachée ? L'individu, dont la vie se passe à voyager, a-t-il quelque esprit de patriotisme ; et de tant de contrées qu'il parcourt, en est-il une qu'il continue à regarder comme la sienne ? Des colonies peuvent-elles s'intéresser à un certain point aux malheurs ou à la prospérité de la métropole, et la métropole se réjouir ou s'affliger bien sincérement sur le sort des colonies ? Les peuples ne se sentent-ils pas un penchant violent à se gouverner eux-mêmes, ou s'abandonner à la première puis-

sance assez forte pour s'en emparer ? Les administrateurs qu'on leur envoie pour les gouverner, ne sont-ils pas regardés comme des tyrans qu'on égorgeroit, sans le respect pour la personne qu'ils représentent ? Cet agrandissement n'est-il pas contre nature, et tout ce qui est contre nature ne doit-il pas finir ?

Seroit-ce un insensé que celui qui diroit aux nations, il faut ou que votre autorité cesse dans l'autre continent, ou que vous en fassiez le centre de votre empire ? Choisissez. Restez dans cette partie du monde ; faites prospérer la terre sur laquelle vous marchez, vous vivez ; ou si l'autre hémisphère vous offre plus de puissance, de force, de sûreté, de bonheur, allez vous y établir. Portez-y votre autorité ; vos armes, vos mœurs et vos loix y prospéreront. Y pensez-vous, lorsque vous voulez commander, être obéis où vous n'êtes pas, tandis que l'absence du chef n'est jamais sans fâcheuse conséquence dans l'enceinte étroite de sa famille. On ne règne qu'où l'on est ; et encore n'est-ce pas une chose facile que d'y régner dignement. Pourquoi, ô souverain, avez-vous rassemblé de nombreuses armées au centre de votre royaume ? Pourquoi vos palais sont-ils environnés de

gardes ? C'est que la menace toujours instante de vos voisins, la soumission de vos peuples et la sûreté de vos personnes sacrées exigent ces précautions. Qui vous répondra de la fidélité de vos sujets au loin ? Votre sceptre ne peut atteindre à des milliers de lieues, et vos vaisseaux ne peuvent y suppléer qu'imparfaitement. Voici l'arrêt que le destin a prononcé sur vos colonies. Ou vous renoncerez à elles, ou elles renonceront à vous. Songez que votre puissance cesse d'elle-même, sur la limite naturelle de vos états.

Ces idées, qui commencent à germer dans les esprits, les auroient révoltés au commencement du dix-septième siècle. Tout étoit alors en fermentation dans la plupart des contrées de l'Europe. Les regards se tournoient généralement vers le Nouveau-Monde, et les Français paroissoient aussi impatiens que les autres peuples d'y jouer un rôle.

II. *Premières expéditions des Français aux îles de l'Amérique.*

Depuis la fin tragique du meilleur de ses monarques, cette nation avoit été sans cesse bouleversée par les caprices d'une reine intrigante, par les vexations d'un étranger avide, par les projets d'un favori sans talent. Un

ministre despote commençoit à la charger de fers ; lorsque quelques-uns de ses navigateurs, aussi puissamment excités par la passion de l'indépendance, que par l'appât des richesses, tournèrent leurs voiles vers les Antilles, avec l'espérance de se rendre maîtres des vaisseaux Espagnols qui fréquentoient ces mers. La fortune, après avoir plusieurs fois secondé leur courage, les réduisit à chercher un asyle pour se radouber. Ils le trouvèrent à Saint-Christophe en 1625. Cette île leur parut propre au succès de leurs armemens ; et ils souhaitèrent être autorisés à y former un établissement. Denambuc, leur chef, obtint non seulement cette liberté, mais encore celle de s'étendre autant qu'on le voudroit ou qu'on le pourroit, dans le grand archipel de l'Amérique. Le gouvernement exigea pour cette permission, qui n'étoit accompagnée d'aucun secours, d'aucun appui, le dixième des denrée qui arriveroient de toutes les colonies qu'on parviendroit à fonder.

III. *Les îles Françaises languissent long-tems sous des privilèges exclusifs.*

Une compagnie se présenta en 1626, pour exercer ce privilège. C'étoit l'usage d'un tems où la navigation et le commerce n'avoient

pas encore assez de vigueur pour être abandonnés à la liberté des particuliers. Elle obtint les plus grands droits. L'état lui abandonnoit pour vingt ans toutes les îles qu'elle mettroit en valeur, et l'autorisoit à se faire payer cent livres de tabac, ou cinquante livres de coton par chaque habitant depuis seize jusqu'à soixante ans. Elle devoit y jouir encore de l'avantage d'acheter et de vendre exclusivement. Un fonds qui ne fut d'abord que de 45,000 livres, et qu'on ne porta jamais au triple de cette somme, lui valut tous ces encouragemens.

Il ne paroissoit pas possible de rien faire d'utile avec des moyens si foibles. On vit cependant sortir de Saint-Christophe des essaims d'hommes hardis et entreprenans, qui arborèrent le pavillon Français dans les îles voisines. Si la compagnie qui excitoit l'esprit d'invasion par quelques privilèges, eût eu, à tous égards, une conduite bien raisonnée, l'état ne pouvoit tarder à tirer quelque fruit de cette inquiétude. Malheureusement elle fit ce qu'a toujours fait, ce que fera toujours le monopole : l'ambition d'un gain excessif la rendit injuste et cruelle.

Les Hollandais, avertis de cette tyrannie,

se présentèrent avec des vivres et des marchandises, qu'ils offroient à des conditions infiniment plus modérées. On accepta leurs propositions. Il se forma dès-lors entre ces républicains et les colons, une liaison dont il ne fut pas possible de rompre le cours. Cette concurrence ne fut pas seulement fatale à la compagnie dans le Nouveau-Monde, où elle l'empêchoit de débiter ses cargaisons ; elle la poursuivit encore dans tous les marchés de l'Europe, où les interlopes donnoient toutes les productions des îles Françaises à plus bas prix. Découragés par ces revers mérités, les associés tombèrent dans une inaction entière, qui les privoit de la plus grande partie de leurs bénéfices, sans diminuer aucune de leurs charges. Dans leur désespoir, ils abandonnèrent en 1631 leur octroi à une nouvelle compagnie, qui elle-même le céda à une autre en 1642. Inutilement le ministère sacrifia à la dernière les droits qu'il s'étoit réservés Cette faveur ne pouvoit pas changer le mauvais esprit qui jusqu'alors avoit été un principe constant de calamités. Une nouvelle révolution devint bientôt nécessaire. Pour éviter sa ruine totale, pour ne pas succomber sous le poids de

ses engagemens, le corps épuisé mit ses possessions en vente. Elles furent achetées la plupart par ceux qui les conduisoient comme gouverneurs.

Boisseret obtint, en 1649, pour 73,000 liv. la Guadeloupe, Marie Galande, les Saints, et tous les effets qui appartenoient à la compagnie dans ces îles : il céda la moitié de son marché à Houel, son beaufrère. Duparquet ne paya en 1650 que 60,000 livres, la Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade et les Grenadins ; il revendit sept ans après au comte de Cerillac la Grenade et les Grenadins un tiers de plus que ne lui avoit coûté son acquisition entière. Malthe acquit, en 1651, Saint-Christophe, Saint-Martin, Saint-Barthelemi, Sainte-Croix et la Tortue, pour 40,000 écus : ils furent payés par le commandeur de Poincy qui gouvernoit ces îles. La Religion devoit les posséder comme fiefs de la couronne, et n'en pouvoit confier l'administration qu'à des Français.

Les nouveaux possesseurs jouirent de l'autorité la plus étendue. Ils disposoient des terreins. Les places civiles et militaires étoient toutes à leur nomination. Ils avoient droit de faire grace à ceux que leurs délégués con-

damnoient à mort. C'étoient des petits souverains. On devoit croire que régissant eux-mêmes leur domaine, l'agriculture y feroit des progrès rapides. Cette conjecture se réalisa à un certain point, malgré les émotions qui furent vives et fréquentes sous de tels maîtres. Cependant ce second état des colonies Françaises ne fut pas plus utile à la nation que le premier. Les Hollandais continuoient à les approvisionner, et à en emporter les productions, qu'ils vendoient indifféremment à tous les peuples, même à celui qui, par la propriété, devoit en avoir tout le fruit.

Le mal étoit grand pour la métropole. Colbert se trompa sur le choix du remède. Ce grand homme qui conduisoit depuis quelque tems les finances et le commerce du royaume, s'étoit égaré dès les premiers pas de sa carrière. L'habitude de vivre avec des traitans, du tems de Mazarin, l'avoit accoutumé à regarder l'argent qui n'est qu'un instrument de circulation, comme la source de toute création. Pour attirer celui de l'étranger, il n'imagina pas de plus puissant moyen que les manufactures. Il vit dans les ateliers toutes les ressources de l'état, et dans les

artisans tous les sujets précieux de la monarchie. Pour multiplier cette espèce d'hommes, il crut devoir tenir à bas prix les denrées de première nécessité, et rendre difficile l'exportation des grains. La production des matières premières l'occupa peu; et il appliqua tous ses soins à leur fabrication. Cette préférence donnée à l'industrie sur l'agriculture, subjugua tous les esprits; et ce système destructeur s'est malheureusement perpétué.

Si Colbert avoit eu des idées justes de l'exploitation des avances qu'elle exige, de la liberté qui lui est nécessaire, il auroit pris en 1664 un parti différent de celui qu'il adopta. On sait qu'il racheta la Guadeloupe et les îles qui en dépendoient, pour 125,000 l. la Martinique pour 40,000 écus; la Grenade pour 100,000 liv.; toutes les possessions de Malthe pour 500,000 livres. Jusque-là sa conduite étoit digne d'éloges: il devoit rejoindre au corps de l'état autant de branches de la souveraineté. Mais il ne falloit pas remettre ces importantes possessions sous le joug d'une compagnie exclusive, que l'expérience, d'accord avec les principes, proscrivoit également. Le ministère espéra vraisemblable-

ment qu'une société dans laquelle on incorporoit celles d'Afrique, de Cayenne, de l'Amérique Septentrionale, et le commerce qui commençoit à se faire sur les côtes de Saint-Domingue, deviendroit une puissance inébranlable, par les grandes combinaisons qu'elle auroit occasion de faire, et par la facilité de réparer d'un côté les malheurs qu'elle pourroit essuyer d'un autre. On crut assurer ses hautes destinées en lui prêtant sans intérêt pour quatre ans, le dixième du montant de ses capitaux, en déchargeant de tous droits les denrées qu'elle porteroit dans ses établissemens, et en proscrivant autant qu'il seroit possible, la concurrence Hollandaise.

Malgré tant de faveurs, la compagnie n'eut pas un instant d'éclat. Ses fautes se multiplièrent en proportion de l'étendue des concessions dont on l'avoit accablée. L'infidélité de ses agens, le désespoir des colons, les déprédations des guerres, d'autres causes portèrent le plus grand désordre dans ses affaires. La chûte de cette société paroissoit assurée et prochaine en 1674; lorsque la cour jugea qu'il lui convenoit d'en payer les dettes qui montoient à 5,523,000 liv. et de lui rem-

bourser son capital qui étoit de 1,287,185 l. Ces conditons généreuses firent réunir à la masse de l'état des possessions précieuses qui lui avoient été jusqu'alors comme étrangères. Les colonies furent véritablement Françaises, et tous les citoyens, sans distinction, eurent la liberté de s'y fixer, ou d'ouvrir des communications avec elles.

IV. *Les isles Françaises recouvrent la liberté. Obstacles qui s'opposent encore à leurs progrès.*

Il seroit difficile d'exprimer les transports de joie que cet événement excita dans les isles. Les fers sous lesquels on gémissoit depuis si long-tems, étoient rompus; et rien ne paroissoit désormais pouvoir rallentir l'activité du travail et de l'industrie. Chaque colon donnoit carrière à son ambition; chacun se flattoit d'une fortune prochaine et sans bornes. Si leur confiance fut trompée, il n'en faut accuser ni leur présomption, ni leur indolence. Leurs espérances n'avoient rien qui ne fut dans le cours naturel des choses; et toute leur conduite tendoit à les justifier, à les affermir. Les préjugés de la métropole leur opposèrent malheureusement des obstacles insurmontables.

D'abord on exigea dans les isles même, de

chaque homme libre, de chaque esclave des deux sexes, une capitation annuelle de cent livres pesant de sucre brut. On représenta vainement que l'obligation imposée aux colonies de ne négocier qu'avec la patrie principale, étoit un impôt assez onéreux pour tenir lieu de tous les autres. Ces représentations ne firent pas l'impression qu'elles méritoient. Soit besoin, soit ignorance du gouvernement; des cultivateurs qu'il auroit fallu aider par des prêts sans intérêt, par des gratifications, virent passer dans les mains de fermiers avides une portion de leurs récoltes, qui, reversée dans des champs fertiles, auroit augmenté graduellement la reproduction.

Dans le tems que les isles se voyoient ainsi dépouillées d'une partie de leurs denrées, l'esprit d'exclusion prenoit en France des mesures certaines pour diminuer le prix de celles qu'on leur laissoit. Le privilège de les enlever, fut concentré dans un petit nombre de ports. C'étoit un attentat manifeste contre les rades du royaume, qu'on empêchoit de jouir d'un droit qu'elles avoient essentiellement; mais c'étoit un grand malheur pour les colonies, qui, par cet arrangement, voyoient diminuer sur leurs côtes le nombre des vendeurs et des acheteurs.

A ce désavantage s'en joignit bientôt un autre. Le ministère avoit cherché à exclure les vaisseaux étrangers de ses possessions éloignées, et il y avoit réussi, parce qu'il l'avoit voulu véritablement. Ces navigateurs obtinrent de l'avarice, ce que l'autorité leur refusoit. Ils achetèrent aux négocians Français des passe-ports pour aller aux colonies; et ils rapportoient directement dans leur patrie les chargemens qu'ils avoient pris. Cette infidélité pouvoit être punie et réprimée de cent manières. On s'arrêta à la plus funeste. Tous les bâtimens se virent obligés, non-seulement de faire leur retour dans la métropole, mais encore dans les ports même d'où ils étoient partis. Une pareille gêne occasionnoit nécessairement des frais considérables en pure perte, elle devoit influer beaucoup sur le prix des productions de l'Amérique.

Leur multiplication fut encore arrêtée par les impositions dont on les surchargea.

Le tabac fut assujetti à un droit de 20 sols par livre.

On proscrivit d'abord l'indigo des teintures du royaume, sous prétexte qu'il les détérioreroit et qu'il nuiroit à une des cultures de la métropole. Mais lorsque des expériences répétées

eurent convaincu les plus opiniâtres que, mêlé avec le pastel, ou même employé seul, il rendoit les couleurs plus belles et plus solides, on se contenta de l'accabler de taxes. Elles furent telles, qu'il ne fut pas possible d'en exporter. Ce ne fut qu'en 1693, que celui qui étoit destiné pour l'étranger, fut délivré de ces vexations.

Le cacao ne sortit des mains du monopole que pour être assujetti, en 1693, à un droit de quinze sols la livre, quoiqu'elle n'en coûtât que cinq dans les colonies. Son introduction dans le royaume ne fut d'abord permise que par Rouen et par Marseille, et depuis sa liberté prétendue, que par ce dernier port.

Le coton qui avoit d'abord échappé aux rigueurs du fisc, fut chargé en 1664 de 3 livres par cent pesant. Inutilement on réduisit de moitié cette imposition en 1691. Cette modification ne fit pas revivre les arbustes qu'on avoit extirpés.

La consommation de gingembre, qui a une partie des propriétés du poivre, et qui peut aisément le remplacer, devoit être encouragée. On l'arrêta au moyen d'un droit de 6 livres par quintal. Il fut réduit dans la suite à 15 sols : mais alors les dernières classes de

citoyens avoient pris pour cette épicerie un mépris que rien ne peut vaincre.

La casse de l'Amérique n'étoit achetée en France que le quart de ce que coûtoit celle du Levant. Des analyses bien faites auroient dissipé le préjugé d'où naissoit cette énorme différence dans les prix : mais le gouvernement ne s'avisa jamais d'un expédient qui devoit augmenter les richesses de ses possessions.

Le sucre étoit la plus riche possession des îles. Jusqu'en 1669, l'exportation directe dans tous les ports de l'Europe en avoit été permise, ainsi que celle de toutes les denrées des colonies. On voulut à cette époque qu'il ne pût être déposé que dans les rades du royaume. Cet arrangement en augmentoit nécessairement le prix, et les étrangers qui le trouvoient ailleurs à meilleur marché contractèrent l'habitude de l'y aller chercher. Cependant le parti qu'on prit de décharger le sucre des trois pour cent qu'il avoit payés à son entrée, fut cause qu'on conserva quelques acheteurs. Une nouvelle faute acheva de tout perdre.

Les rafineurs demandèrent, en 1684, que la sortie des sucres bruts fut prohibée. L'in-

térêt public paroissoit leur unique motif. Il étoit, disoient-ils, contre tous les bons principes, que les matières premières allassent alimenter les fabriques étrangères, et que l'état se privât volontairement d'une main-d'œuvre très-precieuse. Cette raison plausible fit trop d'impression sur Colbert. Qu'arriva-t-il ? Leur art resta aussi cher, aussi imparfait qu'il l'avoit toujours été. Les peuples consommateurs ne s'en accomodèrent pas : la culture française diminua, celle des nations rivales reçut un accroissement sensible.

Quelques colons voyant qu'une expérience si fatale ne faisoit pas abandonner le système qu'on avoit pris, sollicitèrent la permission de raffiner leur sucre eux-mêmes. Ils avoient tant d'avantages pour faire cette opération à bon marché, qu'ils se flattoient de recouvrer bientôt chez les étrangers la préférence qu'on y avoit perdue. Cette nouvelle révolution étoit plus que vraisemblable, si chaque quintal de sucre raffiné qu'ils envoyoient, n'eût été assujetti à un droit de 8 livres à son entrée dans le royaume. Tout ce qu'ils purent faire malgré le poids de cette imposition excessive, ce fut de soutenir la concurrence des raffineurs

Français dans l'intérieur de la monarchie. Le produit des ateliers des uns et des autres y fut consommé tout entier ; et l'on renonça à une branche importante de commerce, plutôt que de reconnoître qu'on s'étoit trompé en défendant l'exportation des sucres bruts.

Dès-lors, les colonies qui recueilloient vingt-sept millions pesant de sucre, ne purent pas les vendre en totalité à la métropole, qui n'en consommoit que vingt millions. Le défaut de débouchés en réduisit la culture au pur nécessaire. Ce niveau ne pouvoit s'établir qu'avec le tems ; et avant qu'on y fût parvenu, la denrée tomba dans un avilissement extrême. Cet avilissement, qui provenoit aussi de la négligence qu'on apportoit dans la fabrication, devint si considérable, que le sucre brut qui en 1682 se vendoit 14 ou 15 francs le cent, n'en valoit plus que 5 ou 6 en 1713.

Il n'étoit pas possible que dans cet état de choses, les colons pussent multiplier leurs esclaves, quand même le gouvernement n'y auroit pas mis des obstacles insurmontables par de fausses vues. La traite des noirs fut toujours confiée à des compagnies exclusives qui

en achetèrent constamment fort peu, pour être assurées de les mieux vendre. On est fondé à avancer qu'en 1698, il n'y avoit pas vingt mille nègres dans ces nombreux établissemens ; et il ne seroit pas téméraire d'assurer que la plupart y avoient été introduits par des interlopes. Cinquante-quatre navires de grandeur médiocre, suffisoient pour l'extraction du produit de ces colonies.

Les îles Françaises devoient succomber naturellement sous le poids de tant d'entraves. Si leurs habitans ne les abandonnèrent pas pour porter ailleurs leur activité, il faut attribuer leur persévérance à des ressources indépendantes de l'administration. Lorsqu'on opprimoit quelque production, le colon se tournoit rapidement vers un autre que le fisc n'avoit pas encore apperçue, ou qu'il craignoit d'étouffer au berceau. Les côtes ne furent jamais assez bien gardées, pour rompre toutes les liaisons formées avec les navigateurs étrangers. Les brigandages des Flibustiers se convertissoient quelquefois en avances de culture. Enfin, la passion tous les jours plus vive de l'ancien monde pour les denrées du nouveau, étoient un grand encouragement à leur multiplication. Cependant ces

moyens n'auroient jamais été suffisans pour tirer les colonies Françaises de leur état de langueur. Une grande révolution étoit nécessaire. Elle arriva en 1717.

V. *Mesures prises par la cour de Versailles pour rendre ses colonies utiles.*

A cette époque, un réglement clair et simple fut substitué à cette foule d'arrêts équivoques, que des fermiers avides et peu éclairés avoient arrachés successivement aux besoins, à la foiblesse du gouvernement. Les marchandises, destinées pour les colonies, furent déchargées de toute imposition. On modéra beaucoup les droits des denrées d'Amérique, qui se consommeroient dans le royaume. Celles qui pourroient passer aux autre nations, devoient jouir d'une liberté entière, à l'entrée et à la sortie, en payant trois pour cent. Les taxes mises sur les sucres étrangers, devoient être perçues indifféremment par-tout, sans aucun égard aux franchises particulières, hors les cas de réexportation dans les ports de Bayonne et de Marseille.

En accordant tant de faveurs à ses possessions éloignées, la métropole n'oublia pas ses intérêts. Elle voulut que toutes les marchan-

dises, dont la consommation n'étoit pas permise dans son sein, leur fussent défendues. Pour assurer la préférence à ses manufactures, elle ordonna aussi que les marchandises même, dont l'usage n'étoit pas prohibé, paieroient les droits à leur entrée dans le royaume, quoique destinées pour les colonies. Il n'y eut que le bœuf salé, qu'elle ne pouvoit fournir en concurrence, qui fut déchargé de cette obligation.

Cet arrangement eût été aussi bon que les lumières du tems le comportoient, si l'édit eût rendu général le commerce de l'Amérique, concentré jusqu'alors dans quelques ports, et s'il eût déchargé les vaiseaux de l'obligation de faire leur retour au lieu d'où ils étoient partis. De pareilles gênes limitoient le nombre des matelots, augmentoit le prix de la navigation, empêchoit la sortie des productions territoriales. Ceux qui gouvernoient alors l'etat devoient voir ces inconvéniens, et se proposoient sans doute de rendre un jour au commerce, la liberté et l'activité qui lui sont nécessaires. Vraisemblablement, ils furent obligés de sacrifier leurs maximes à l'aigreur des gens d'affaires, qui désapprouvoient avec éclat toutes les opérations contraires à leurs intérêts.

Malgré cette foiblesse, le colon, qui n'avoit résisté qu'avec peine aux sollicitations d'un sol excellent, y porta tous ses soins dès qu'on le lui permit. Sa prospérité étonna toutes les nations. Si le gouvernement, à l'arrivée des Français dans le Nouveau-Monde, avoit eu, par prévoyance, les lumières qu'il acquit par l'expérience un siècle après, l'état auroit joui de bonne-heure d'une culture et d'une richesse qui valoient mieux pour sa prospérité que des conquêtes. On ne l'auroit pas vu également écrasé par ses victoires et par ses défaites. Les sages administrateurs qui remédioient aux maux de la guerre par une heureuse révolution dans le commerce, n'auroient pas eu la douleur de voir qu'on avoit évacué Sainte-Croix en 1696, et sacrifié Saint-Christophe à la paix d'Utrecht. Leur affliction auroit été bien plus profonde, s'ils avoient prévu qu'en 1763 on seroit réduit à abandonner la Grenade aux Anglais. Etrange maladie de l'ambition des peuples ou plutôt des rois! Après avoir sacrifié des milliers d'hommes, pour acquérir et pour conserver une possession éloignée, il faut en immoler encore davantage pour la perdre! Cependant

il reste à la France des colonies importantes. Elles méritent qu'on pèse leur valeur. Commençons par la Guyane qui est au Vent de toutes les autres.

VI. *Notions sur la Guyane. Motif qu'avoient les Européens pour la fréquenter et la parcourir.*

Les peuples qui erroient dans ce grand espace, avant l'arrivée des Européens, étoient divisés en plusieurs nations, toutes peu nombreuses. Elles n'avoient pas d'autres mœurs que celles des sauvages du continent méridional. Les Caraïbes seuls, que leur nombre et leur courage rendoient les plus inquiets, se distinguoient par un usage remarquable dans le choix de leurs chefs. Il falloit avoir pour conduire un tel peuple, plus de vigueur, d'intrépidité, de lumières que personne, et montrer ces qualités par des épreuves sensibles et publiques.

L'homme qui se destinoit à marcher le premier devant des hommes, devoit connoître d'avance tous les lieux propres à la chasse, à la pêche, toutes les fontaines et toutes les routes. Il soutenoit d'abord des jeûnes longs et rigoureux. On lui faisoit porter ensuite des fardeaux

fardeaux d'une pesanteur énorme. Il passoit la plupart des nuits en sentinelle, à l'entrée du carbet. On l'enterroit jusqu'à la ceinture dans une fourmillière, où il restoit exposé un tems considérable à des piquures vives et sanglantes. S'il montroit dans toutes ces situations, une force de corps et d'ame à l'épreuve des dangers et des fléaux où la nature expose la vie des sauvages; s'il étoit l'homme qui devoit tout endurer et ne rien craindre, les suffrages s'arrêtoient sur lui. Cependant, comme s'il eût senti ce qu'impose l'honneur de commander à des hommes, il se déroboit sous d'épais feuillages. La nation alloit le chercher dans une retraite qui le rendoit plus digne du poste qu'il fuyoit. Chacun des assistans lui mettoit le pied sur la tête, pour lui faire connoître qu'étant tiré de la poussière par ses égaux, ils pouvoient l'y faire rentrer, s'il oublioit les devoirs de sa place. C'étoit la cérémonie de son couronnement. Voilà des sauvages qui avoient des notions plus justes de la souveraineté, et qui connoissoient mieux leurs prérogatives que la plupart des peuples civilisés. Après cette leçon politique, tous les arcs, toutes les flèches tom-

boient à ses pieds, et la nation obéissoit à ses loix, ou plutôt à ses exemples.

Tels étoient ces habitans de la Guyane, quand l'Espagnol Alphonse Ojeda y aborda le premier en 1499, avec Amérie Vespuce et Jean de la Cosa. Il en parcourut une partie. Ce voyage ne donna que des connoissances superficielles d'un si vaste pays. On en fit beaucoup d'autres, qui, entrepris à plus grands frais, n'en furent que plus malheureux. Cependant on les multiplia par un motif qui a toujours trompé, qui trompera toujours les hommes.

Un bruit s'étoit répandu sans qu'on en sache l'origine, qu'il y avoit dans l'intérieur de la Guyane, un pays désigné sous le nom *del Daurado*, qui renfermoit des richesses immenses en or et en pierreries, plus de mines et de trésors que Cortès et Pizarre n'en avoient jamais trouvés. Cette fable n'enflammoit pas seulement l'imagination naturellement ardente des Espagnols : elle échauffoit tous les peuples de l'Europe.

Cet enthousiasme saisit particuliérement Walter Raleigh, un des hommes les plus extraordinaires qu'ait produits la région la plus féconde en caractères singuliers. Il avoit

une passion extrême pour tout ce qui avoit de l'éclat ; une réputation qui éclipsoit les plus grands noms ; plus de lumières que ceux que leur état attachoit uniquement aux lettres, une liberté de penser qui n'étoit pas de son siècle ; quelque chose de romanesque dans les sentimens et dans la conduite. Ce tour d'esprit le détermina en 1595, au voyage de la Guyane : mais il la quitta sans avoir rien trouvé de ce qu'il cherchoit. Il publia cependant à son retour en Angleterre une relation remplie des plus brillantes impostures dont on ait amusé la crédulité humaine.

Un témoignage si éclatant détermina quelques Français en 1604 à tourner leurs voiles vers ces contrées, sous la direction de la Ravardière. D'autres aventuriers de leur nation ne tardèrent pas à suivre leurs traces. Tous se livrèrent à des fatigues incroyables. Enfin quelques-uns plutôt rebutés de tant de travaux que désabusés de leurs espérances, se fixèrent à Cayenne.

VII. *Les Français s'établissent dans la Guyane, et y languissent pendant un siècle.*

Des négocians de Rouen, qui pensoient qu'on pourroit tirer parti de cet établissement

naissant, unirent leurs fonds en 1643. Ils chargèrent de leurs intérêts un homme féroce, nommé Poncet de Brétigny, qui, ayant également déclaré la guerre aux colons et aux sauvages, fut massacré.

Cet événement tragique ayant refroidi les associés, on vit se former en 1651 une nouvelle compagnie qui paroissoit devoir prendre un plus grand essor. L'étendue de ses capitaux la mit en état d'assembler dans Paris même sept à huit cens colons. Ils furent embarqués sur la Seine pour descendre au Hayre. Le malheur voulut que le vertueux abbé de Marivault, qui étoit l'ame de l'entreprise, et qui devoit la conduire en qualité de directeur général, se noyât en entrant dans son bateau. Roiville, gentilhomme de Normandie, envoyé à Cayenne comme général, fut assassiné dans la traversée. Douze des principaux intéressés, auteurs de cet attentat, se conduisirent dans la colonie qu'ils s'étoient chargés de faire fleurir, avec toute l'atrocité qu'annonçoit cet affreux prélude. Ils firent pendre un d'entre eux. Deux moururent. Il y en eut trois de relégués dans une île déserte. Les autres se livrèrent aux plus grands excès. Le commandant de la citadelle déserta

chez les Hollandais, avec une partie de sa garnison. Ce qui avoit échappé à la faim, à la misère, à la fureur des sauvages du continent qu'on avoit provoquée de cent manières, s'estima trop heureux de pouvoir gagner les îles du Vent sur un bateau et sur deux canots. Ils abandonnèrent le fort, les munitions, les armes, les marchandises, cinq ou six cens cadavres de leurs malheureux compagnons, quinze mois après avoir débarqué dans l'île.

Il se forma en 1663 une nouvelle société sous la direction de la Barre, maître des requêtes. Elle n'avoit que deux cens mille francs de fonds : mais les secours du gouvernement la mirent en état d'expulser de sa concession les Hollandais qui s'y étoient établis sous la conduite de Spanger, lorsqu'ils l'avoient vue évacuée par ses premiers possesseurs. Un an après ce foible corps fit partie de la grande compagnie où l'on fondoit toutes celles que la nation avoit formées pour l'Afrique et pour le Nouveau-Monde. En 1667, Cayenne fut insultée, pillée, abandonnée par les Anglais ; et les fugitifs en reprirent possession, pour se la voir encore arracher en 1672 par les sujets des Provinces-Unies, qui ne la purent retenir jusqu'en 1676. A

cette époque, ils en furent chassés par le maréchal d'Etrées. Depuis la colonie n'a pas été attaquée.

Cet établissement, tant de fois bouleversé, respiroit à peine. A peine il jouissoit d'un commencement de tranquillité qu'on espéra favorablement de sa fortune. Quelques Flibustiers qui revenoient chargés des dépouilles de la mer du Sud, s'y fixèrent; et, ce qui étoit plus important, se déterminèrent à confier leurs trésors à la culture. Ils paroissoient la devoir pousser avec vigueur, lorsque Ducasse leur proposa en 1688 le pillage de Surinam. Leur goût naturel se réveille; les nouveaux colons redeviennent corsaires, et leur exemple entraîne presque tous les habitans.

L'expédition fut malheureuse. Une partie des combattans périt dans l'attaque; et les autres faits prisonniers furent envoyés aux Antilles, où ils s'établirent. La colonie ne se releva jamais de cette perte. Bien loin de pouvoir s'étendre dans la Guyane, elle ne fit que languir à Cayenne même.

Cette île qui n'est séparée du continent que par les eaux d'une rivière qui se divise en deux branches, peut avoir quatorze à quinze

lieues de circonférence. Par une conformation que la nature donne rarement aux îles, élevée sur les côtés, et basse au milieu, elle est entrecoupée de tant de marais, que les communications n'y sont guère praticables. Dans une plaine de deux lieues, qui pouvoit être aisément percée de canaux navigables, et dont on n'a pas su même égoutter les eaux, a été bâti le seul bourg qui soit dans la colonie. C'est un amas de barraques entassées sans ordres ni commodités, où règnent durant l'été d'assez fréquentes fièvres, quoiqu'on n'ait cessé d'en vanter la salubrité. Il est défendu par un chemin couvert, un large fossé, un rempart en terre, et par cinq bastions. Au milieu du bourg est une butte assez élevée, dont on a fait une redoute appellée le fort, où quarante hommes pourroient encore capituler après la prise de la place. L'entrée du port n'a guère que treize pieds d'eau. Les navires pourroient toucher à quatorze : mais heureusement la vase est molle, et l'on peut la labourer sans danger.

Les premières productions de Cayenne furent le rocou, le coton et le sucre. Ce fut la première des colonies Françaises qui cultiva le café. On y a toujours cru, et peut-

être on y croit encore, que ce furent quelques déserteurs qui, en 1721, rachetèrent leur grace, en l'apportant de Surinam où ils s'étoient réfugiés. Un historien exact a écrit depuis peu, vraisemblablement sur de bons mémoires, que ce fut un bienfait de la Motte-Aigron qui, en 1722, eut l'art d'emporter de cet établissement Hollandais des semences fraîches de café, malgré la défense rigoureuse d'en laisser sortir en cosses. Dix ou douze ans après, on planta du cacao.

En 1772, il sortit de la colonie deux cent soixante mille cinq cent quarante-une livres pesant de rocou, quatre-vingt mille trois cent soixante-trois lives de sucre, dix-sept mille neuf cent dix-neuf livres de coton, vingt-six mille huit cent quatre-vingt-une livres de café, quatre-vingt onze mille neuf cent seize livres de cacao, et six cent dix-huit pieds de bois. Ces produits étoient le fruit du travail de quatre-vingt-dix familles Françaises, de cent vingt-cinq Indiens, de quinze cens noirs, qui formoient la colonie entière.

VIII. *La cour de Versailles se propose de rendre la Guyane florissante. Ce projet avoit-il été judicieusement conçu ? fut-il sagement exécuté?*

Tel, et plus foible encore, étoit l'état de Cayenne, lorsqu'on vit avec étonnement la cour de Versailles chercher, en 1763, à lui donner un grand éclat. On sortoit des horreurs d'une guerre honteuse. La situation des affaires avoit décidé le ministère à acheter la paix par le sacrifice de plusieurs possessions importantes. Il paroissoit également nécessaire de faire oublier à la nation, et ses calamités, et les fautes qui les avoient amenées. L'espérance d'une meilleure fortune pouvoit amuser son oisiveté, tromper sa malignité; et l'on détourna ses regards des colonies qu'elle avoit perdues, vers la Guyane, qui devoit, disoit-on, réparer tant de désastres.

Ce n'étoit pas l'opinion des citoyens qui paroissoient les mieux instruits de la situations des choses. Un établissement formé depuis un siècle et demi à une époque où les esprits etoient violemment poussés aux grandes entreprises; Un établissement dont les discordes civiles ni les guerres étrangères n'a-

voient pas ruiné les travaux : un établissement que des administrateurs sages avoient régi avec désintéressement et application : un établissement auquel les bienfaits du gouvernement et les secours du commerce n'avoient jamais manqué : un établissement où le débouché des productions avoit été toujours assuré : cette colonie n'étoit rien. On n'y avoit jamais vu de plantation florissante. aucune ne s'y étoit élevée. La misère et l'obscurité avoient été opiniâtrement son partage aux mêmes époques où les autres possessions Françaises de l'Amérique étonnoient l'ancien et le Nouveau-Monde par leur éclat et par leurs richesses. Loin que le tems et les progrès des lumières eussent amélioré son sort, sa situation étoit devenue de jour en jour plus tâcheuse. Comment espérer qu'elle rempliroit les hautes destinées qu'on lui préparoit ? Ces considérations n'arrêtèrent pas le ministère. Voyons ce qu'on a dit pour justifier ses vues.

L'Amérique offroit, dans l'origine à l'invasion de l'Europe, deux régions entièrement differentes, la Zone Torride et la Zone tempérée du Nord. La première présentoit une vaste coupe à la soif de l'or, à la cu-

pidité, des appas; à la mollesse, le repos; à la volupté, son aliment; au luxe, ses ressources. Celui qui s'en empara le premier dut éblouir par son éclat, séduire par l'image de son bonheur. Une opulence, aussi imposante que rapide, ne pouvoit manquer de lui donner dans le monde ancien une influence d'autant plus étendue, que la nature de la vraie richesse y étoit ignorée, et que ses rivaux se trouvèrent tout-à-coup plongés dans une indigence relative, aussi insupportable que l'indigence réelle. Son nouveau domaine étoit la partie du despotisme. La chaleur y brisoit les forces du corps; l'oisiveté, suite nécessaire d'une fertilité qui satisfait aux besoins sans le travail, y ôtoit à l'ame toute énergie. Cette contrée subit son destin. Les peuples, qui l'habitoient, étoient des esclaves qui attendoient un maître. Il vint. Il dit: obéissez; et l'on obéit. L'esprit des monarchies absolues étoit une production du sol, qu'il y trouva toute formée: mais il existoit au-dessus de sa tête un ennemi auquel on ne résiste point, et qui devoit le subjuguer à son tour: c'est le climat. Dans la première ivresse, l'usurpateur forma les projets les plus vastes, et

conçut les espérances les mieux fondées en apparence. Il regarda le signe de l'opulence comme le principe créateur et conservateur des forces politiques ; et comment ne s'y seroit-il pas trompé ? Si nous sommes désabusés de ce préjugé, c'est peut-être à ses désastres que nous devons cette grande leçon. Il s'imagina et dut s'imaginer qu'avec de l'or, il auroit à sa solde les nations, comme il avoit les nègres sous sa chaîne : sans prévoir que cet or qui lui donnoit des alliés jaloux, en feroit autant d'adversaires puissans, qui, joignant leurs armes à la richesse qu'ils recevoient, tourneroient ce double instrument à sa propre ruine.

La zone tempérée de l'Amérique septentrionale ne pouvoit attirer que des peuples laborieux et libres. Elle n'a que des productions communes et nécessaires, mais qui sont dès-lors une source éternelle de richesse ou de force. Elle favorise la population, en fournissant matière à cette culture paisible et sédentaire qui fixe et multiplie les familles, qui n'irritant point la cupidité, préserve des invasions. Elle s'étend dans un continent immense, sur un front large, et par-tout ouvert à la navigation. Ses côtes sont baignées d'une mer

presque

presque toujours libre, et couvertes de ports nombreux. Les colons y sont moins éloignés de la métropole, vivent sous un climat plus analogue à celui de leur patrie, dans un pays propre à la chasse, à la pêche, à l'agriculture, à tous les exercices, et aux travaux qui nourrissent les forces du corps, et préservent des vices corrupteurs de l'ame. Ainsi dans l'Amérique comme en Europe, ce sera le nord qui subjuguera le midi. L'un se couvrira d'habitans et de cultures, tandis que l'autre épuisera ses sucs voluptueux et ses mines d'or. L'un pourra policer des peuples sauvages, par ses liaisons avec des peuples libres; l'autre ne fera jamais qu'un alliage monstrueux et foible d'une race d'esclaves avec une nation de tyrans.

Il étoit essentiel pour les colonies du midi qu'elles eussent des racines de population et de vigueur dans le nord, pour s'y ménager un commerce des denrées de luxe avec celles de besoin; une communication qui pût donner des renforts en cas d'attaque, un asyle dans la défaite, un contrepoids des forces de terre à la foiblesse des ressources navales.

Les colonies méridionales Françaises jouissoient, avant la dernière guerre, de cette protection. Le Canada, par sa situation, par

le génie belliqueux de ses habitans, par ses alliances avec des peuplades sauvages, amies de la franchise et de la liberté du caractère français, pouvoit balancer, du moins inquiéter la Nouvelle-Angleterre. La perte de ce grand continent détermina le ministère de Versailles à chercher de l'appui dans un autre; et il espéra le trouver dans la Guyane, en y établissant une population nationale et libre, capable de résister par elle-même aux attaques étrangères, et propre à voler avec le tems au secours des autres colonies, lorsque les circonstances pourroient l'exiger.

Tel fut évidemment son système. Jamais il ne lui tomba dans l'esprit qu'une région ainsi habitée, put jamais enrichir la métropole par la production des denrées propres aux colonies méridionales. Les bons principes lui étoient trop familiers, pour ignorer qu'il n'est pas possible de vendre, sans suivre le cours du marché général; qu'on ne peut atteindre ce but qu'en cultivant avec aussi peu de frais que ses rivaux; et que des travaux faits par des hommes libres, sont de toute nécessité infiniment plus chers que ceux qui sont abandonnés à des esclaves.

Les opérations étoient dirigées par un mi-

nistre actif. En politique sage, qui ne sacrifie pas la sûreté aux richesses, il ne se proposoit que d'élever un boulevard pour défendre les possessions françaises. En philosophe sensible, qui connoît les droits de l'humanité et qui les respecte, il vouloit peupler d'hommes libres, ces contrées fertiles et désertes. Mais le génie, sur-tout le génie impatient de jouir, ne prévoit pas tout. On s'égara, parce qu'on crut que des Européens soutiendroient sous la zone torride les fatigues qu'exige le défrichement des terres; que des hommes qui ne s'expatrioient que dans l'espérance d'un meilleur sort, s'accoutumeroient à la subsistance précaire d'une vie sauvage, dans un climat moins sain que celui qu'ils quittoient.

Ce mauvais système, où le gouvernement se laissa entraîner par des hommes audacieux que leur présomption égaroit, ou qui sacrifioient la fortune publique à leurs intérêts particuliers, fut aussi follement exécuté qu'il avoit été légérement adopté. Tout y fut combiné sans principe de législation, sans intelligence des rapports que la nature a mis entre les terres et les hommes. Ceux-ci furent distribués en deux classes, l'une de propriétaires, et l'autre de mercenaires. On ne vit

leur donner une préférence exclusive, de peur qu'ils ne trouvassent pas des coopérateurs qui voulussent se mettre dans leur dépendance. Il étoit indispensable d'offrir à tous les membres de la nouvelle transmigration, une propriété où ils pussent faire valoir leur travail, leur industrie, leur argent, en un mot, leurs facultés plus ou moins étendues. On devoit prévoir que des Européens, quelle que fût leur situation, ne quitteroient pas leur patrie sans l'espérance d'un meilleur sort; et que tromper leur espoir et leur confiance à cet égard, seroit ruiner la colonie dont on projettoit les fondemens.

Des hommes transportés dans des régions incultes n'y trouvent que des besoins; et les travaux les mieux ordonnés, les plus suivis, ne sauroient empêcher que ceux qui passeront dans ces déserts pour défricher les terres, ne restent dénués de tout jusqu'à l'époque, plus ou moins éloignée, des récoltes. Aussi la cour de Versailles, à qui une vérité si frappante ne pouvoit échapper, s'engagea-t-elle à nourrir indirectement, durant deux années, tous les Allemands, tous les Français qu'elle destinoit à la population de la Guyane. Mais cet acte de justice n'étoit pas une action

de prudence. Il falloit prévoir que les vivres seroient mal choisis par les agens du gouvernement. Il falloit prévoir que, quand même les approvisionnemens auroient été faits avec zèle, avec prudence, avec désintéressement, c'étoit une nécessité que la plupart se gâtassent, soit dans le trajet, soit au terme. Il falloit prévoir que les viandes salées, bien ou mal conservées, ne seroient jamais une nourriture convenable pour de malheureux réfugiés qui quittoient un climat sain et tempéré pour occuper les sables brûlans de la Zone Torride, pour respirer l'air humide et pluvieux des tropiques.

Une politique judicieuse se seroit occupée de la multiplication des troupeaux, avant de songer à l'établissement des hommes. Cette précaution n'auroit pas seulement assuré une subsistance saine aux premiers colons; elle leur auroit encore fourni des instrumens commodes pour les entreprises qu'exige la formation d'une peuplade nouvelle. Avec ce secours, ils auroient bravé des fatigues que le ministère se seroit chargé de payer libéralement, et auroient préparé des logemens et des denrées à ceux qui devoient les suivre. Par cette combinaison, qui n'exigeoit pas des médita-

tions bien profondes, l'établissement qu'il s'agissoit de former, auroit acquis en peu de tems la consistance dont il étoit susceptible.

On ne fit pas ces réflexions si simples, si naturelles. Douze mille hommes furent débarqués, après une longue navigation, sur des côtes désertes et impraticables. On sait que dans presque toute la Zone Torride, l'année est partagée en deux saisons, l'une sèche et l'autre pluvieuse. A la Guyane, les pluies sont si abondantes, depuis le commencement de novembre jusqu'à la fin de mai, que les terres sont submergées ou hors d'état d'être cultivées. Si les nouveaux colons y étoient arrivés au commencement de la saison sèche, distribués sur les terreins qu'on leur destinoit, ils auroient eu le tems d'arranger leurs habitations, de couper les forêts ou de les brûler, de labourer ou d'ensemencer leurs champs.

Faute de ces combinaisons, on ne sut où placer cette foule d'hommes qui arrivoient coup sur coup dans la saison des pluies. L'île de Cayenne auroit pu servir d'entrepôt et de rafraîchissement aux nouveaux débarqués. On y auroit trouvé du logement et

des secours. Mais la fausse idée dont on étoit prévenu, de ne pas mêler la nouvelle colonie avec l'ancienne, fit rejetter cette ressource. Par une suite de cet entêtement, on déposa dans les îles du Salut ou sur les bords du Kourou, sous la toile et dans de mauvais angars, douze mille malheureux. C'est là que condamnés à l'inaction, à l'ennui, à la privation des premiers besoins, aux maladies contagieuses qu'enfantent toujours des subsistances corrompues, à tous les désordres que produit l'oisiveté dans une populace transportée de loin sous un nouveau ciel, ils finirent leur triste destinée dans les horreurs du désespoir. Leurs cendres crieront à jamais vengeance contre les inventeurs, contre les fauteurs d'un projet funeste qui a fait tant de victimes: comme si la guerre dont elles étoient destinées à combler les vuides, n'en avoit pas assez moissonné dans le cours de huit années.

Pour qu'il ne manquât rien au désastre, et que les 25,000,000 employés au succès d'un système absurde fussent entièrement perdus, l'homme chargé de mettre fin à tant de calamités, crut devoir ramener en Europe deux mille hommes, dont la constitution robuste

avoit résisté à l'intempérie du climat, à plus de misères qu'on ne sauroit dire.

L'état s'est trouvé heureusement assez puissant, pour pouvoir soutenir de si grandes pertes. Mais qu'il est douloureux pour la patrie, pour les sujets, pour toutes les âmes avares du sang français, de le voir ainsi prodiguer dans des entreprises ruineuses, par une folle jalousie d'autorité qui commande un silence rigoureux sur les opérations publiques! Eh! n'est-ce pas l'intérêt de la nation entière, que ses chefs soient éclairés! Mais peuvent-ils l'être autrement que par des lumières générales? Pourquoi lui cacher des projets dont elle doit être l'objet et l'instrument? Espère-t-on commander aux volontés sans l'opinion, et inspirer le courage sans la confiance? Les vraies lumières sont dans les écrits publics, où la vérité se montre à découvert, où le mensonge craint d'être surpris. Les mémoires secrets, les projets particuliers, ne sont guère que l'ouvrage des esprits adroits et intéressés, qui s'insinuent dans les cabinets des administrateurs, par des routes obscures, obliques et détournées. Quand un prince, un ministre, s'est conduit par l'opinion publique des gens éclairés, s'il éprouve des malheurs,

ni le ciel, ni la terre ne peuvent les lui reprocher. Mais des entreprises faites sans le conseil et le vœu de la nation, des événemens amenés à l'insu de tous ceux dont on expose la vie et la fortune ; qu'est-ce autre chose qu'une ligue secrète, une conjuration de quelques individus contre la société entière ? Jusqu'à quand l'autorité se croira-t elle humiliée, en s'entretenant avec les citoyens ? Jusqu'à quand témoignera-t-elle aux hommes assez de mépris, pour ne pas chercher même à se faire pardonner ses fautes ?

Qu'est-il arrivé de la catastrophe où tant de sujets, tant d'étrangers, ont été sacrifiés à l'illusion du ministère Français sur la Guyane? C'est qu'on a décrié cette malheureuse région avec tout l'excès que le ressentiment du malheur ajoute à la réalité de ses causes. Heureusement les observations de quelques hommes éclairés nous mettent en état de débrouiller le chaos.

IX. *Idée qu'il faut se former des côtes et du sol de la Guyane.*

Cette vaste contrée, qu'on décora du magnifique nom de France équinoxiale, n'appartient pas toute entière à la cour de Versailles,

comme elle en eut autrefois la prétention. Les Hollandais, en s'établissant au Nord et les Portugais au Midi, ont resserré les Français entre la rivière de Marony et celle de Vincent Pinçon, ou d'Oyapock, ce qui forme encore un espace de plus de cent lieues.

Les mers qui baignent cette longue côte, sont faciles, ouvertes, débarassées de tous les obstacles qui pourroient gêner la navigation. On n'y voit que les deux îles du Salut, à trois lieues de la terre-ferme. Comme elles ne sont séparées que par un canal de quatre-vingts toises, il seroit aisé de les joindre; et après leur union, elles formeroient un abri suffisant pour les plus grands vaisseaux. La nature a tellement disposé les choses, qu'il n'en coûteroit que peu pour rendre ce poste imprenable avec les matériaux qui se trouvent sur les lieux mêmes. De ce port, couvert de tortues une partie de l'année, et placé au vent de l'archipel Américain, une escadre pourroit, durant la guerre, voler en sept ou huit jours au secours des possessions nationales, ou aller attaquer celles des puissances ennemies de la France.

Nul danger n'est à craindre dans ces pa-

rages. Les vents sont généralement favorables pour approcher, autant et si peu qu'on veut, des côtes. Si, ce qui est infiniment rare, leur ordre est interverti, ou qu'il survienne quelque calme, on a la ressource de mouiller par-tout sur un fond excellent.

Ces avantages sont malheureusement accompagnés de quelques inconvéniens. Des courans rapides s'opposent à l'arrivée des navigateurs. Que si, pour les éviter, on approche trop près de la terre, l'eau manque presque par-tout. On n'en trouve pas même à l'embouchure des rivières qui ne peuvent recevoir que de très-petits bâtimens. Celle d'Aprouague est la seule qui en ait douze pieds. Là, échoués sur une vase molle, les navires peuvent se livrer sans inquiétude à toutes les réparations dont ils ont besoin. Cependant il leur convient de s'expédier fort vîte; parce que les vers, les eaux bourbeuses, les pluies et les chaleurs y détruisent, en fort peu de tems, les vaisseaux les mieux construits, les mieux équipés.

Dans cette région, quoique voisine de l'équateur, le climat est très-supportable. Cette température peut être attribuée à la longueur des nuits, à l'abondance des brouillards et

des rosées. Dans aucun tems, on n'éprouve à la Guyane ces chaleurs étouffantes si ordinaires dans tant d'autres contrées de l'Amérique.

Malheureusement, pendant les six premiers mois de l'année et quelquefois plus longtems, cette colonie est abîmée par des déluges d'eau. Ces pluies surabondantes dégradent les lieux élevés, inondent les plaines, pourrissent les plantes, et suspendent souvent les travaux les plus pressés. La végétation est alors si forte, qu'il seroit impossible de la retenir dans de justes bornes, quelque nombre de bras qu'on employât pour la combattre. A cette calamité en succède une autre. C'est une longue sécheresse qui ouvre la terre et qui la calcine.

Les opinions sur le sol de la Guyane se contrarièrent très-long-tems. Il est aujourd'hui connu que c'est le plus souvent un tuf pierreux, recouvert de sables et du débris de quelques végétaux. Ces terres sont d'une exploitation facile : mais leur produit est toujours très-foible, et il cesse même après cinq ou six ans. Le cultivateur est alors réduit à faire de nouveaux défrichemens, qui ont toujours le sort des premiers. Ceux même

qui sont exécutés dans quelques veines d'un sol plus profond qu'on trouve par intervalle, n'ont pas une longue durée, parce que les pluies répétées qui tombent en torrens dans cette région, ont bientôt entraîné les sucs qui pouvoient les fertiliser.

Ce fut sur ces maigres campagnes que s'établirent les premiers Français qu'une fatale destinée poussa dans la Guyane. Les générations qui les remplacèrent, cherchèrent partout des terreins plus féconds, sans en jamais trouver. Inutilement le fisc fit successivement de grands sacrifices pour améliorer cette colonie. Ces dépenses furent inutiles, parce qu'elles ne pouvoient pas changer la nature des choses. L'exemple des Hollandais, qui, après avoir aussi langui dans le voisinage sur les terres hautes, avoient enfin prospéré sur des plantations formées dans des marais desséchés avec des travaux immenses, cet exemple ne faisoit aucune impression. Enfin M. Mallouet, chargé de l'administration de ce malheureux établissement, a lui-même exécuté ce qu'il avoit vu pratiquer à Surinam; et l'espace qu'il avoit arraché à l'océan s'est aussi-tôt couvert de denrées. Ce spectacle a donné aux colons une émulation

dont on ne les croyoit pas susceptibles ; et ils n'attendent que les bienfaits du gouvernement pour enrichir la métropole de leurs productions.

Ce sera sur des plages formées par la dégradation des montagnes et par la mer, que seront désormais établies les plantations. Il faudra dessécher des marais, creuser des canaux, élever des digues : mais pourquoi les Français craindroient-ils d'entreprendre ce qu'ils voient si heureusement exécuté sur leurs frontières ? Pourquoi la cour de Versailles se refuseroit-elle à encourager par des avances et des gratifications des défrichemens vraiment utiles ? Des défrichemens ! Voilà des conquêtes sur le chaos à l'avantage de tous les hommes, et non pas des provinces qu'on dépeuple et qu'on dévaste pour s'en emparer ; qui coûtent le sang de deux nations pour n'en enrichir aucune ; qu'il faut garder à grands frais et couvrir de troupes pendant des siècles, avant de s'en promettre la paisible possession.

Tout invite le ministère de France au parti qu'on ose lui proposer. Dans la Guyane, les feux souterreins, si communs dans le reste de l'Amérique, sont actuellement éteints. On

n'y éprouve jamais de tremblement de terre. Les ouragans n'exercent pas leurs ravages sur ses côtes. Son accès est rempli de tant de difficultés, qu'on peut prédire qu'elle ne sera pas conquise. Les îles Françaises, au contraire, déjà prises une fois, attirent les regards, et sollicitent la cupidité d'une nation vivement aigrie de leur restitution. Son chagrin fait présumer qu'elle sera toujours disposée à réparer, par la force des armes, le vice de ses négociations. La confiance bien fondée qu'elle a dans sa marine, ne tardera pas peut-être à la précipiter dans une nouvelle guerre, pour reprendre ce qu'elle a rendu, pour étendre plus loin ses usurpation. Si la fortune secondoit encore ses efforts; si un peuple encouragé par des victoires, dont les citoyens recueillent seuls tout l'avantage, l'emporroit toujours sur une nation qui ne combat que pour ses rois: ce seroit du moins une grande ressource que la Guyane, où l'on cultiveroit toutes les productions dont l'habitude a donné le besoin, et pour lesquelles il faudroit payer un énorme tribut à l'étranger, si les colonies nationales ne pouvoient les fournir.

Le desséchement des côtes de la Guyane exigeroit des travaux longs et difficiles. Où prendre les bras nécessaires pour l'exécution de cette entreprise ?

X. *Quels bras pourra-t-on destiner aux cultures dont la Guyane est susceptible.*

On crut en 1763 que les Européens y seroient très-propres. Douze mille furent la victime de cette opinion. La mort n'épargna qu'une soixantaine de familles Allemandes ou Acadiennes. Elles s'établirent sur le Sinamary qui leur offroit des bords qui ne sont jamais inondés par la mer, quelques prairies naturelles, et une grande abondance de tortues. Cette foible peuplade augmente et vit heureuse le long de ce fleuve. La pêche, la chasse, l'éducation des troupeaux, la culture d'un peu de riz et de maïs : telles sont ses ressources. Quelques spéculateurs ont voulu conclure de cet exemple que les blancs pourroient cultiver la Guyane : mais ils n'ont pas fait réflexion qu'on ne fondoit des colonies que pour obtenir des productions vénales, et que ces productions exigent des soins plus suivis et plus fatigans que ceux auxquels on se livre sur les rives du Sinamary.

Les naturels du pays pourroient, dit-on, opérer sans inconvénient ce qui est destructeur pour nous. Ces sauvages étoient assez multipliés sur la côte lorsqu'elle fut découverte. La férocité Européenne en a si fort diminué le nombre, qu'il n'y en reste pas actuellement plus de quatre ou cinq cens en état de porter les armes. Mais quelques aventuriers qui ont pénétré depuis peu dans l'intérieur des terres, y ont découvert beaucoup de petites nations, toutes plus barbares les unes que les autres. Par-tout ils ont apperçu l'oppression des femmes, des superstitions qui empêchent la multiplication des hommes, des haînes qui ne s'éteignent que par la destruction des familles et des peuplades, l'abandon révoltant des vieillards et des malades, l'usage habituel des poisons les plus variés et les plus subtils; cent autres désordres dont la nature brute offre trop généralement le hideux tableau. Cependant le voyageur est accueilli avec respect, secouru avec la générosité la plus illimitée et la plus touchante simplicité. Il entre dans la cabane du sauvage; il s'assied à côté de sa femme et de ses filles nues; il partage leurs repas. La nuit, il prend son repos sur un même lit.

Au jour, on le charge de provision, on l'accompagne assez loin sur sa route, et l'on s'en sépare avec les démonstrations de l'amitié. Mais cette scène d'hospitalité peut devenir sanglante en un moment. Ce sauvage est jaloux à l'extrême ; et au moindre signe de familiarité qui l'alarmeroit, on seroit égorgé.

Il faudroit commencer par assembler ces peuples toujours errans. Quelques présens de leur goût, distribués à propos, rendroient cette première opération facile. On éviteroit, avec la plus scrupuleuse attention, de réunir dans le même lieu celles de ces nations qui ont les unes pour les autres une aversion insurmontable.

Ces peuplades ne seront pas formées au hasard. Il conviendra de les distribuer de manière à se procurer des facilités pour pénétrer dans l'intérieur du pays. A mesure que ces établissemens acquerront des forces, ils fourniront des facilités pour établir des habitations nouvelles.

Jusqu'ici aucune considération n'a pu fixer ces Indiens. La plus sûre voie pour y réussir, seroit de leur distribuer des vaches qu'ils ne pourroient nourrir qu'en abattant des bois et en formant des prairies. Les hé-

gunes, les arbres fruitiers dont on enrichiroit leur demeure, seroient un moyen de plus pour prévenir leur inconstance. Il est vraisemblable que ces ressources qu'ils n'ont jamais connues, les dégoûteroient avec le tems, de la chasse et de la pêche, qui sont actuellement les seuls soutiens de leur misérable et précaire existence.

Un préjugé bien plus funeste resteroit à vaincre. Il est généralement établi chez ces peuples que les occupations sédentaires ne conviennent qu'à des femmes. Cet orgueil insensé avilit tous les travaux aux yeux des hommes. Un missionnaire intelligent ne perdroit pas son tems à combattre cet aveuglement. Il ennobliroit la culture, en travaillant lui-même avec les enfans; et il réussiroit par ce noble et heureux stratagême, à donner aux jeunes gens des mœurs nouvelles. Peut-être parviendroit-on à vaincre l'indolence des pères même, si l'on savoit leur donner des besoins. Il n'est pas sans vraisemblance qu'ils demanderoient à la terre des productions pour les échanger contre des marchandises dont l'usage leur seroit devenu nécessaire.

Ce but salutaire s'éloigneroit infiniment,

si l'on assujettissoit les sauvages réunis à une capitation et à des corvées, comme se le sont permis les Portugais et les Espagnols sur les bords de l'Amazone, de Rio-Negro et de l'Orenoque. Il faut que ces peuples aient joui pendant des siècles, des bienfaits de la civilisation, avant d'en porter les charges.

Cependant, après cette révolution heureuse, la Guyane ne rempliroit encore que très-imparfaitement les vues étendues que peut avoir la cour de Versailles. Jamais les foibles mains des Indiens ne feront croître que des denrées de valeur médiocre. Pour obtenir de riches productions, il faudra recourir nécessairement aux bras nerveux des nègres.

On craint la facilité qu'auront ces esclaves pour déserter de leurs ateliers. Ils se réfugieront, ils s'attrouperont, ils se retrancheront, dit-on, dans de vastes forêts, où l'abondance du gibier et du poisson rendra leur subsistance aisée; où la chaleur du climat leur permettra de se passer de vêtement; où les bois propres à faire des arcs et des flèches ne leur manqueront jamais. Cent d'entr'eux avoient pris ce parti, il y a environ trente ans. Les troupes envoyées pour les remettre sous la chaîne, furent repoussées.

Cet échec faisoit craindre une désertion générale. La colonie entière étoit consternée. On ne savoit à quoi se résoudre, lorsqu'un missionnaire part, suivi d'un seul noir, arrive à l'endroit où s'étoit livré le combat, dresse un autel, appelle les déserteurs par le moyen d'une clochette, leur dit la messe, les harangue, et les ramène tous, tous sans exception, à leurs anciens maîtres. Mais les Jésuites qui avoient mérité et obtenu la confiance de ces malheureux, ne sont plus dans la colonie; et leurs successeurs n'ont montré ni la même activité, ni une connoissance égale du cœur de l'homme. Cependant, il ne seroit peut-être pas impossible de prévenir l'évasion de ces infortunées victimes de notre cupidité, en rendant leur condition supportable. La loi de la nécessité, qui commande même aux tyrans, prescrira, dans cette région, une modération que l'humanité seule devroit inspirer par-tout.

XI. *Avant de jetter des capitaux dans la Guyane, il convient d'examiner si la colonie est bien organisée; il en faut régler les limites.*

Ce nouvel ordre de choses engagera le gouvernement dans des dépenses considéra-

bles. Avant de s'y livrer, il examinera si la colonie a eu jusqu'à notre âge l'organisation qui devoit la faire prospérer, et si Cayenne est le lieu le plus convenable pour être le chef-lieu d'un grand établissement. C'est notre opinion : mais d'habiles gens pensent le contraire ; et leurs raisons doivent être discutées.

Ces vues peuvent être excellentes, sans que les avantages en aient été plutôt apperçus ; et il ne faut pas s'en étonner. Les choses sont quelquefois d'une difficulté qui ne peut être surmontée que par l'expérience ou par le génie. Mais l'expérience qui marche à pas lents, demande du tems ; et le génie qui, semblable aux coursiers des dieux, franchit un intervalle immense d'un saut, se fait attendre pendant des siècles. A-t-il paru ? il est repoussé ou persécuté. S'il parle, on ne l'entend pas. Si, par hasard, il est entendu, la jalousie traduit ses projets comme des rêves sublimes, et les fait échouer. L'intérêt général de la multitude suppléeroit peut-être à la pénétration du génie, si on le laissoit agir en liberté : mais il est sans cesse contrarié par l'autorité dont les dépositaires ne s'entendent à rien, et prétendent ordonner

de tout. Quel est celui qu'ils honoreront de leur confiance et de leur intimité? c'est le flatteur impudent qui, sans en rien croire, leur répétera continuellement qu'ils sont des êtres merveilleux. Le mal se fait par leur sottise, et se perpétue par une mauvaise honte qui les empêche de revenir sur leurs pas. Les fausses combinaisons s'épuisent avant qu'ils aient rencontré les vraies, ou qu'ils puissent se résoudre à les approuver, après les avoir rejettées. C'est ainsi que le désordre règne par l'enfance des souverains, l'incapacité ou l'orgueil des ministres, et la patience des victimes. On se consoleroit des maux passés et des maux présens, si l'avenir devoit changer cette destinée : mais c'est une espérance dont il est impossible de se bercer. Et si l'on demandoit au philosophe à quoi servent les conseils qu'il s'opiniâtre d'adresser aux nations et à ceux qui les gouvernent, et qu'il répondît avec sincérité, il diroit qu'il satisfait un penchant invincible à dire la vérité, au hasard d'exciter l'indignation, et même de boire dans la coupe de Socrate.

Avant de prendre sur la Guyane une résolution finale, il conviendra de fixer les bornes encore incertaines de cette colonie. Au Nord, les

les Hollandais voudroient bien étendre les frontières de Surinam jusqu'aux bords du Sinamary : mais le poste militaire que la cour de Versailles a fait établir depuis long-tems sur la rive droite du Maroni, paroît avoir anéanti sans retour cette prétention ancienne. Du côté du Midi, les difficultés sont moins applanies. L'Amazone fut autrefois incontestablement la borne des possessions Françaises, puisque, par une convention du 4 Mars 1700, les Portugais s'obligèrent à démolir les forts qu'ils avoient élevés sur la rive gauche de cette rivière. A la paix d'Utrechet, la France qui recevoit la loi, fut forcée de céder la navigation de ce fleuve avec les terres qui s'étendent jusqu'à la rivière de Vincent Pinçon, ou de l'Oyapock. Lorsque le tems fut venu d'exécuter le traité, il se trouva que ces deux noms employés comme synonymes, désignoient dans le pays, ainsi que sur les anciennes cartes, deux rivières éloignées l'une de l'autre de trente lieues. Chacune des deux cours voulut tourner cette erreur à son avantage ; celle de Lisbonne s'étendre jusqu'à l'Oyapock, et celle de Versailles jusqu'à Vincent Pinçon. On ne peut convenir de rien ; et les terres contes-

tées sont restées désertes depuis cette époque assez reculée.

On n'aura pas la présomption de s'ériger en juge de ce grand procès. L'unique observation qu'on se permettra de faire, c'est que le but de la cession exigée par le Portugal, a été de lui assurer la navigation exclusive de l'Amazone. Or les sujets de cette couronne jouiront paisiblement de cet avantage, en éloignant les limites des possessions Françaises de vingt lieues seulement et jusqu'à la rivière de Vincent Pinçon, sans qu'il soit nécessaire de les reculer de cinquante jusqu'à l'Oyapock.

XII. *Etat actuel de la Guyane Française.*

Tout est à faire dans la Guyane. On ne compte à Cayenne même que trente plantations presque toutes misérables. Le continent est dans un plus grand désordre encore que l'isle. Les habitations y changent souvent de place. Des déserts immenses les séparent. Placées à une grande distance du marché général, elles n'ont aucune facilité pour leurs échanges. On n'y jouit d'aucune des commodités que se procurent mutuellement des hommes réunis. Les loix, la police, les bienséances,

l'émulation, l'influence du ministère : tous ces avantages y sont inconnus. Pour l'exploitation de cent lieues de côtes, on ne comptoit en 1775 que treize cens personnes libres, et huit mille esclaves. Les productions de la colonie étoient même au-dessous de ces foibles moyens, parce qu'il n'y avoit dans les ateliers que des blancs sans intelligence, que des noirs sans subordination. Les denrées qu'emportèrent les bâtimens venus de l'Amérique Septentrionale ou de la Guadeloupe et de la Martinique, ne s'élevèrent pas à 100,000 livres, et la France ne reçut sur six navires que quarante quintaux de sucre, qui furent vendus en Europe 2156 livres; six cent cinquante-huit quintaux quatre-vingt-huit livres de café, qui furent vendus 31,296 liv. 16 sols; trois quintaux trente-quatre livres d'indigo, qui furent vendus 2839 livres; cent cinquante-deux quintaux quarante-une livres de cacao, qui furent vendus 10,668 livres 16 sols; trois mille trois quintaux cinquante-cinq livres de rocou, qui furent vendus 187,706 l. 7 sols 6 deniers; neuf cent soixante-douze quintaux soixante livres de coton, qui furent vendus 243,150 livres; trois cent cinquante-trois cuirs, qui furent vendus 3177

livres ; quatorze cent vingt-deux quintaux huit livres de bois, qui furent vendus 7604 l. 3 s. 9 d. En tout 488,5,8 l. 3 s. 3 d. Les 6000,000 l. que la cour dépensa cette année comme les autres pour cet ancien établissement, servirent à payer ce qu'il avoit reçu au-delà de ses exportations. A cette époque Cayenne devoit 2,000,000 de livres au gouvernement ou aux négocians de la métropole.

Il faut attendre quelque chose des lumières que M. Malouet a répandues dans la colonie ; des encouragemens que cet habile administrateur a fait accorder en 1777 à ceux des colons qui se livreroient à la coupe des bois de construction, à la culture des subsistances, à la salaison du poisson, à quelques autres productions de peu de valeur, dont il a assuré le débouché. Il faut attendre encore plus des arbres à épiceries. Le girofflier a déjà donné des clous qui ne sont que très-peu inférieurs à ceux qui nous viennent des Moluques ; et tout annonce que le muscadier ne réussira pas moins heureusement. Mais rien de grand ne pourra se tenter sans capitaux, et sans capitaux considérables.

Ils sont au pouvoir d'une riche compagnie qui s'est formée, mais sans privilège exclusif

pour cette partie du Nouveau-Monde. Ce corps dont le fond primitif est de 2,400,000 livres, a obtenu du gouvernement le vaste espace qui s'étend depuis l'Approuague jusqu'à l'Oyapock ; et toutes les facilités qu'on lui pouvoit raisonnablement accorder pour mettre en valeur ce sol, regardé comme le meilleur de la Guyane. En attendant que ses succès lui permettent de s'occuper du desséchement des marais et des grandes cultures, cette association puissante a tourné ses vues vers la coupe du bois, vers la multiplication des troupeaux, vers le coton et le cacao, mais principalement vers le tabac.

Des esclaves cultivent depuis long-tems, pour leur usage, autour de leur cases, cette dernière plante. On lui trouve les mêmes vertus qu'au tabac du Brésil, qui s'est ouvert un débit assez avantageux dans plusieurs marchés de l'Europe, et qui est d'une nécessité presque absolue pour l'achat des noirs sur une grande partie des côtes d'Afrique. Si cette entreprise réussit, la France verra diminuer ses besoins, et ses navigateurs seront dispensés d'aller chercher à Lisbonne cette portion de leur cargaison. Les espe-

rances que peut donner Sainte-Lucie, ont une autre base.

XIII. *Après de longues discussions entre les cours de Londres et de Versailles, Sainte-Lucie reste à la France.*

Les Anglais occupèrent sans opposition cette île, dans les premiers jours de l'an 1639. Ils y vivoient paisiblement depuis dix-huit mois, lorsqu'un navire de leur nation, qui avoit été surpris par un calme devant la Dominique, enleva quelques Caraïbes accourus sur leurs pirogues avec des fruits. Cette violence décida les sauvages de Saint-Vincent, de la Martinique, à se réunir aux sauvages offensés; et ils fondirent tous ensemble, au mois d'août 1640, sur la nouvelle colonie. Dans leur fureur, ils massacrèrent tout ce qui se présenta. Le peu qui échappa à cette vengeance, abandonna pour toujours un établissement qui étoit encore au berceau.

Dans les premiers âges du monde, avant qu'il se fût formé des sociétés civiles et policées, tous les hommes en général avoient droit sur toutes les choses de la terre. Chacun pouvoit prendre ce qu'il vouloit pour

s'en servir, et même pour consumer ce qui étoit de nature à l'être. L'usage que l'on faisoit ainsi du droit commun, tenoit lieu de propriété. Dès que quelqu'un avoit pris une chose de cette manière, aucun autre ne pouvoit la lui ôter sans injustice. C'est sous ce point de vue, qui ne convient qu'à l'état de nature, que les nations de l'Europe envisagèrent l'Amérique, lorsqu'elle eut été découverte. Comptant les naturels du pays pour rien, il leur suffisoit, pour s'emparer d'une terre, qu'aucun peuple de notre hémisphère n'en fût en possession. Tel fut le droit public constant et uniforme qu'on suivit dans le Nouveau-Monde, et qu'on n'a pas même eu honte de vouloir justifier en ce siècle, pendant les dernières hostilités.

Quoi! la nature de la propriété n'est pas la même part-tout; par-tout fondée sur la prise de possession par le travail, et sur une longue et paisible jouissance! Européens, pouvez-vous nous apprendre à quelle distance de votre séjour ce titre sacré s'anéantit? Est-ce à vingt pas? est-ce à une lieue? est-ce à dix lieues? Non, dites-vous. Hé bien, ce ne seroit donc pas à dix mille lieues! Et ne voyez-vous pas que ce droit imaginaire que vous vous arrogez

sur un peuple éloigné, vous le conférez à ce peuple éloigné sur vous ? Cependant que diriez-vous, s'il pouvoit arriver que le sauvage entrât dans votre contrée, et que raisonnant à votre manière, il dit : cette terre n'est point habitée par les nôtres, donc elle nous appartient ? Vous avez l'Hobbisme en horreur dans votre voisinage ; et ce funeste système, qui fait de la force la suprême loi, vous le pratiquez au loin. Allez ? après avoir été des voleurs et des assassins, il ne vous restoit plus que d'être d'exécrables sophistes ; et vous l'êtes devenus.

D'après ces principes, que les esprits justes et les cœurs droits réprouveront toujours, Sainte-Lucie devoit appartenir à toute puissance qui voudroit ou pourroit la peupler. Les Français s'en avisèrent les premiers. Ils y firent passer, en 1650, quarante habitans sous la conduite de Rousselan, homme brave, actif, prudent, et singulièrement aimé des sauvages, pour avoir épousé une femme de leur nation. Sa mort, arrivée quatre ans après, ruina tout le bien qu'il avoit commencé à faire. Trois de ses successeurs furent massacrés par les Caraïbes, mécontens de la conduite qu'on tenoit avec eux ; et la

colonie ne faisoit que languir, lorsqu'elle fut prise en 1664 par les Anglais, qui l'évacuèrent en 1666.

A peine étoient-ils partis, que les Français reparurent dans l'île. Ils ne s'y étoient pas encore beaucoup multipliés, quelle qu'en fût la cause, lorsque l'ennemi qui les avoit chassés la première fois, les força de nouveau, vingt ans après, à quitter leurs habitations. Quelques-uns, au lieu d'évacuer l'île, se réfugièrent dans les bois. Dès que le vainqueur, qui n'avoit fait qu'une invasion passagère, se fut retiré, ils reprirent leurs occupations. Ce ne fut pas pour long-tems. La guerre, qui bientôt après déchira l'Europe, leur fit craindre de devenir la proie du premier corsaire qui auroit envie de les piller; et ils allèrent chercher de la tranquillité dans les établissemens de leur nation, qui avoient plus de force, ou qui pouvoient se promettre plus de protection. Il n'y eut plus alors de culture suivie ni de colonie régulière à Sainte-Lucie. Elle étoit seulement fréquentée par des habitans de la Martinique, qui y coupoient du bois, qui faisoient des canots et y entretenoient des chantiers assez considérables.

Digitized by Google

Des soldats et des matelots déserteurs s'y étant réfugiés après la paix d'Utrecht, il vint en pensée au maréchal d'Estrées d'en demander la propriété. Elle ne lui eut pas été plutôt accordée en 1718, qu'il y fit passer un commandant, des troupes, du canon, des cultivateurs. Cet éclat blessa la cour de Londres, qui avoit des prétentions sur l'île, à raison de la priorité d'établissement; comme celle de Versailles, en vertu d'une possession rarement interrompue. Ses plaintes déterminèrent le ministère de France à ordonner que les choses seroient remises dans l'état où elles étoient avant la concession qui venoit d'être faite. Soit que cette complaisance ne parût pas suffisante aux Anglais; soit qu'elle leur persuadât qu'ils pouvoient tout oser, ils donnèrent eux-mêmes, en 1722, Sainte-Lucie au duc de Montaigu qui en envoya prendre possession. Cette opposition d'intérêts donna de l'embarras aux deux couronnes. Elles en sortirent, en 1731, en convenant que, jusqu'à ce que les droits respectifs eussent été éclaircis, l'île seroit évacuée par les deux nations: mais qu'elles auroient la liberté d'y faire de l'eau et du bois.

Cet arrangement n'empêcha pas les Français d'y établir de nouveau en 1744, un commandant, une garnison, des batteries. Ou la cour de Londres ne fut pas avertie de cette infidélité, ou elle feignit de ne la pas voir, parce que ses navigateurs se servoient utilement de ce canal, pour entretenir avec des colonies plus riches, des liaisons interlopes que les sujets des deux gouvernemens croyoient leur être également avantageuses. Elles durèrent avec plus ou moins de vivacité, jusqu'au traité de 1763, qui assura à la France la propriété si long-tems et si opiniâtrement disputée de Sainte-Lucie.

XIV. *Premières opérations de la France à Sainte-Lucie.*

Un entrepôt fut le premier usage que la cour de Versailles se proposa de faire de son acquisition. Depuis que ses îles du Vent avoient abattu leurs forêts, étendu leurs cultures, et perdu la ressource du Canada et de la Louysiane, il étoit devenu impossible de s'y passer des bois et des bestiaux de l'Amérique Septentrionale. On avoit cru voir de grands inconvéniens à l'admission directe de ces secours étrangers; et Sainte-Lucie fut

choisie pour les échanger contre les sirops de la Martinique, de la Guadeloupe. L'expérience ne tarda pas à démontrer que c'étoit un plan chimérique.

Pour que cet arrangement pût avoir son exécution, il faudroit que les Américains déposassent leurs cargaisons, qu'ils les gardassent sur leurs navires, ou qu'ils les vendissent à des négocians établis dans l'île : trois combinaisons dont aucune n'est praticable.

Jamais les navigateurs ne se détermineront à mettre à terre leur bétail, dont la garde, la nourriture, les accidens les ruineroient infailliblement, ni à déposer dans des magasins des bois d'un trop mince prix, d'un trop gros volume, pour soutenir les frais d'un loyer. Jamais ils n'attendront sur leurs bords des acheteurs éloignés qui pourroient ne pas arriver. Jamais ils ne trouveront des acheteurs intermédiaires, dont le ministère seroit nécessairement si cher, qu'on ne pourroit pas l'employer.

Le propriétaire des sirops a les mêmes raisons d'éloignement pour ce marché. Les voitures, le coulage et la commission réduiroient à rien sa denrée. Si l'Anglais se déterminoit

noit à acheter les sirops plus cher qu'il ne les payoit, il se verroit forcé d'augmenter dans la proportion ses marchandises, dont le consommateur ne voudroit plus après ce surhaussement.

Détaché de la première idée qu'il avoit eue, sans y renoncer formellement, le ministère de France s'occupa, dès 1763, du soin de former des cultures à Sainte-Lucie. Le projet étoit sage, mais l'exécution fut folle. Si le gouverneur et l'intendant de la Martinique dont cette île n'est éloignée que de sept lieues, avoient été chargés de l'opération, les colons qu'on y auroit fait passer, auroient obtenu les secours que peut aisément fournir un établissement qui remonte à plus d'un siècle. La précipitation, la passion des nouveautés, le desir de placer des parens ou des protégés, d'autres motifs peut-être encore plus blâmables, firent préférer l'envoi d'une administration indépendante qui ne devoit avoir des liaisons qu'avec la métropole. Cette mauvaise combinaison coûta 7,000,000 au fisc, et à l'état huit ou neuf cens homme, dont la fatale destinée inspire plus de pitié que de surprise. Sous les tropiques, les colonies le mieux établies

coûtent habituellement la vie au tiers des soldats qui y sont envoyés, quoique ce soient des hommes sains, robustes et bien soignés : est-il étonnant que des misérables, ramassés dans les boues de l'Europe et livrés à tous les fléaux de l'indigence, à toutes les horreurs du désespoir, aient misérablement péri dans une île inculte et déserte ?

L'avantage de la peupler étoit réservé aux établissemens voisins. Des Français, qui avoient vendu très-avantageusement leurs plantations de la Grenade aux Anglais, ont porté à Sainte-Lucie, une partie de leurs capitaux. Un grand nombre des cultivateurs de Saint-Vincent, indignés de se voir réduits à acheter un sol qu'ils avoient défriché avec des fatigues incroyables, ont pris la même route. La Martinique a fourni des habitans, dont les possessions étoient peu fécondes ou bornées, et des négocians qui ont retiré quelques fonds de leur commerce pour les confier à l'agriculture. On leur a distribué à tous gratuitement des terres.

XV. *Quelle opinion faut-il avoir de Sainte-Lucie ?*

C'eût été un présent funeste, si le préjugé établi contre Sainte-Lucie avoit eu quelque

fondement. La nature, disoit-on, lui avoit refusé tout ce qui peut constituer une colonie de quelque importance. Dans l'opinion publique, son terroir inégal n'étoit qu'un tuf aride et pierreux qui ne paieroit jamais les dépenses qu'on feroit pour le défricher. L'intempérie de son climat devoit dévorer tous les audacieux que l'avidité de s'enrichir ou le désespoir y feroient passer. Ces idées étoient généralement reçues.

Dans la vérité, le sol de Sainte-Lucie n'est pas mauvais sur les bords de la mer, et il devient meilleur à mesure qu'on avance dans les terres. Tout peut être défriché, à l'exception de quelques montagnes hautes et escarpées, sur lesquelles on remarque aisément des traces d'anciens volcans. Il reste encore dans une profonde vallée huit ou dix excavations de quelques pieds de diamètre où l'eau bout de la manière la plus effrayante. On ne trouve pas, à la vérité, dans l'île, de grandes plaines, mais beaucoup de petites où le sucre peut être heureusement cultivé. La forme étroite et alongée de cette possession en rendra le transport aisé, dans quelques lieux que les cannes soient plantées.

L'air, dans l'intérieur de Sainte-Lucie,

n'est que ce qu'il étoit dans les autres isles, avant qu'on les eut habitées; d'abord impur et mal-sain; mais à mesure que les bois sont abattus, que la terre se découvre, il devient moins dangereux. Celui qu'on respire sur une partie des côtes est plus meurtrier. Sous le vent, elles reçoivent quelques foibles rivières qui, partant des pieds des montagnes, n'ont pas assez de pente pour entraîner les sables dont le flux de l'Océan embarrasse leur embouchure. Cette barrière insurmontable fait qu'elles forment au milieu des terres des marais infects. Une raison si sensible avoit suffi pour éloigner de ces cantons le peu de Caraïbes qu'on trouva dans l'isle, en y abordant la première fois. Les Français poussés dans le Nouveau-Monde par une passion plus violente que l'amour de la conservation, ont été moins difficiles que des sauvages. C'est dans cette étendue qu'ils ont principalement établi leurs cultures. Plusieurs ont été punis de leur aveugle avidité. D'autres le seront un jour, à moins qu'ils ne construisent des digues, qu'ils ne creusent des canaux pour procurer aux eaux de l'écoulement. Le gouvernement en a déja donné l'exemple dans le port principal de l'isle; quelques citoyens l'ont suivi, et il est

à croire qu'avec le tems, une pratique si utile deviendra générale.

XVI. *Etat actuel de la colonie de Sainte-Lucie.*

Déjà se sont formées, dans la colonie, onze paroisses, presque toutes sous le vent. Cette préférence, donnée à une partie de l'isle sur l'autre, ne vient pas de la supériorité du sol, mais du plus ou du moins de facilité à recevoir, à expédier des navires. Avec le tems, l'espace qu'on a d'abord négligé, sera occupé à son tour; parce qu'on découvre tous les jours des anses où il sera possible d'embarquer sur des canots toutes sortes de productions.

Un chemin qui fait le tour de l'isle, et deux chemins qui la traversent de l'est à l'ouest, donnent des facilités qu'on pouvoit désirer pour porter les denrées des plantations aux embarcadaires. Avec du temps et des richesses, ces routes parviendront à un degré de solidité qu'on ne pouvoit leur donner d'abord, sans des dépenses trop considérables pour un établissement naissant. Les corvées, dont ces chemins sont l'ouvrage, ont retardé les cultures et excité bien des murmures: mais les colons commencent à bénir la main sage et ferme, qui a ordonné, qui a conduit cette

opération pour leur utilité. Leur fardeau a été un peu allégé, dans les derniers temps, par l'attention qu'ont eue les administrateurs d'appliquer à ces travaux les taxes exigées pour les affranchissemens.

Au premier janvier 1777, la population blanche de Sainte-Lucie s'élevoit à deux mille trois cens personnes de tout âge et de tout sexe. Il y avoit mille cinquante noirs ou mulâtres libres, et seize mille esclaves. La colonie comptoit parmi ses troupeaux onze cent trente mulets ou chevaux, deux mille cinquante-trois bêtes à cornes, trois mille sept cent dix-neuf moutons ou chevres.

Cinquante-trois sucreries qui occupoient quinze cent quarante-un quarrés de terre; cinq millions quarante mille neuf cent soixante-deux pieds de café; un million neuf cent quarante-cinq mille sept cent douze pieds de cacao; cinq cent quatre-vingt-dix-sept quarrés de coton formoient ses cultures.

Ces produits réunis étoient vendus dans l'isle même un peu plus de 3,000,000 livres. Les deux tiers étoient livrés aux Américains, aux Anglais et aux Hollandais, en possession de fournir librement aux besoins de la colonie. Le reste étoit porté à la Martinique, dont on dépendoit,

et d'où on tiroit quelques marchandises, quelques boissons arrivées de la métropole.

Appuyés sur le caractère et les lumières du comte d'Ennery, fondateur de cet établissement, nous avions assuré que lorsque Sainte-Lucie, qui a quarante lieues de circuit, seroit parvenue à toute sa culture, elle pourroit occuper cinquante à soixante mille esclaves, et donner pour neuf ou dix millions de denrées. D'autres administrateurs ont depuis confirmé ce grand témoignage. Par quelle fatalité cet établissement a-t-il donc fait si peu de progrès, malgré tous les encouragemens qu'il a reçus?

XVII. *Obstacles qui se sont opposés aux progrès de Sainte-Lucie.*

C'est que, dès l'origine, on donna précipitamment des propriétés à des vagabons qui n'avoient, ni l'habitude du travail, ni aucun moyen d'exploitation: c'est qu'on accorda un sol immense à des spéculateurs avides qui n'étoient en état de mettre en valeur que quelques arpens; c'est que les terres intérieures furent distribuées, avant que les bords eussent été défrichés: c'est que les fourmis qui désoloient si cruellement la Martinique,

dustrie et leurs capitaux, si on vouloit supprimer le barbare droit d'aubaine : droit qui s'oppose au commerce réciproque des nations; qui repousse le vivant et dépouille le mort; qui déshérite l'enfant de l'étranger ; qui condamne celui-ci à laisser son opulence dans sa patrie, et qui lui interdit ailleurs toute acquisition, soit mobiliaire, soit foncière : droit qu'un peuple, qui aura les premières notions de bonne politique, abolira chez lui, et dont il se gardera bien de solliciter l'extinction dans les autres contrées. Il faut espérer que la cour de Versailles ne s'opiniâtrera pas plus longtemps à rejetter le seul moyen de tirer une colonie intéressante de l'état de langueur où des fleaux, qu'il n'étoit pas possible de détourner, et les vices d'une mauvaise administration l'ont plongée.

XVIII. *Moyens que la cour de Versailles se propose pour mettre Sainte-Lucie à l'abri de l'invasion.*

Lorsqu'on aura pris les mesures convenables pour rendre Sainte-Lucie florissante, le ministère de France pourra se livrer au système qu'il paroît avoir adopté de défendre ses colonies par des forteresses. Pour garder

cette île, il suffira de garantir de toute insulte le port du Carenage.

Ce port, le meilleur des Antilles, réunit plusieurs avantages. On y trouve par-tout beaucoup d'eau ; la qualité de son fond est excellente ; la nature y a formé trois carénages parfaits, l'un pour les plus grands bâtimens, les deux autres pour des frégates. Trente vaisseaux de ligne y seroient à l'abri des ouragans les plus terribles. Les vers ne l'infestent pas encore. Les vents sont toujours bons pour en sortir ; et l'escadre la plus nombreuse seroit au large en moins d'une heure.

Une position si favorable peut non-seulement défendre toutes les possessions nationales, mais menacer encore celles de l'ennemi, dans toute l'étendue de l'Amérique. Les forces maritimes de l'Angleterre ne sauroient couvrir tous les lieux. La plus foible escadre, partie de Sainte-Lucie, porteroit en peu de jours la désolation dans les colonies, qui, paroissant les moins exposées, seroient dans la plus grande sécurité. Pour l'empêcher de nuire, il faudroit bloquer le port du Carenage ; et cette croisière, aussi dispendieuse que fatigante, pourroit encore

être bravée impunément par un homme hardi, qui oseroit tout ce qu'on peut oser en mer.

Le Carenage, qui a l'inconvénient d'exposer au danger d'être pris les vaisseaux qui sont à sa vue, n'a jamais paru digne d'attention à la Grande-Bretagne, assez puissante, assez éclairée, pour penser que c'est aux vaisseaux à protéger les rades, et non aux rades à protéger les vaisseaux. Pour la France, ce port possède la plus grande défense maritime; c'est-à-dire, une position qui empêche les vaisseaux d'y entrer sous voile. Il faut alonger plusieurs touées, pour y pénétrer. On ne peut louvoyer entre ses deux pointes. Le fond augmentant tout d'un coup, et passant près de terre de vingt-cinq à cent brasses, ne permettroit pas aux attaquans de s'y embosser. Il ne peut y entrer qu'un navire à la fois; et il seroit battu en même tems de l'avant et des deux bords par des feux masqués.

Si l'ennemi vouloit insulter le port, il seroit réduit à faire sa descente à l'anse du Choc, plage d'une lieue qui n'est séparée du Carenage, que par la pointe de la Vigie qui forme cette anse. Maître de la Vigie, il couleroit bas ou forceroit d'amener tous les vaisseaux

qui se trouveroient dans la rade ; et ce seroit sans perte, de son côté, parce que cette péninsule, quoique dominée par une citadelle bâtie de l'autre côté du port, couvriroit l'assaillant par son revers. Celui-ci n'auroit besoin que de mortiers : il ne tireroit pas un coup de canon ; il ne hasarderoit pas la vie d'un homme.

S'il suffisoit de fermer à l'ennemi l'entrée du port, il seroit inutile de fortifier la Vigie. Sans cette précaution, on l'empêcheroit bien d'y pénétrer : mais il faut protéger les vaisseaux de la nation. Il faut qu'une petite escadre y puisse braver les forces ennemies, les réduire à la bloquer, profiter de leur absence ou d'une faute, ce qui ne se peut faire sans fortifier le sommet de la péninsule. On ne doit pas se dissimuler, qu'en multipliant ainsi les points de défense, on augmentera le besoin d'hommes ; mais s'il y a des vaisseaux dans le port, leurs matelots et leurs canonniers seront chargés de la défense de la Vigie, et ils s'y porteront avec d'autant plus de vigueur, que le salut de l'escadre en dépendra. Si le port est sans bâtimens, la Vigie sera abandonnée ou peu défendue ; et voici pourquoi.

De l'autre côté de la rade, est une hauteur nommée le Morne fortuné. Le plateau de cette hauteur offre une de ces positions heureuses, qu'on trouve rarement, pour y construire une citadelle dont l'attaque n'exigera guère moins d'appareil que les meilleures places de l'Europe. Cette fortification actuellement projettée, et qui sera sans doute un jour exécutée, aura l'avantage de défendre l'anse du Carenage dans tous ses points; de commander à toutes les élévations qui l'entourent; de rendre à l'ennemi le port impraticable; de mettre en sûreté la ville qu'on doit construire sur la croupe de la montagne; d'empêcher enfin l'assaillant de pénétrer dans l'île, quand même il auroit fait sa descente au Choc et qu'il se seroit emparé de la Vigie. Des combinaisons plus approfondies sur les précautions qu'exigeroit la conservation de Sainte-Lucie, doivent être réservées aux gens de l'art.

Certes, ce n'est pas une orgueilleuse prétention qui nous a engagés dans une matière qui est si contraire à notre profession, et qui suppose tant d'études qui nous sont étrangères, et une si longue expérience dans ceux

qui l'exercent. Mais le zèle, mais l'amour du bien, mais le patriotisme répandent sur tout les regards de l'homme et du citoyen. Son cœur s'échauffe. Il réfléchit. S'est-il persuadé qu'il entrevoyoit le bien ? Il faut qu'il parle. Il se reprocheroit son silence. « Si mes idées » sont justes, se dit-il à lui-même, peut-» être qu'on en profitera ; si elles sont fausses, » le pis qu'il puisse en arriver, c'est qu'on » en sourie, en m'accordant le nom de bon-» homme, dont le vénérable abbé de Saint-» Pierre se glorifioit. J'aime mieux risquer » d'être ridicule, que de manquer l'occasion » d'être utile ». Ce devoir bien ou mal rempli, fixons l'attention du lecteur sur la Martinique.

XIX. *Les Français s'établissent à la Martinique sur les ruines des Caraïbes.*

Cette île a seize lieues de longueur et quarante-cinq de circuit, sans y comprendre les caps qui avancent quelquefois deux et trois lieues dans la mer. Elle est extrêmement hachée, et par-tout entrecoupée de monticules qui ont le plus souvent la forme d'un cône. Trois montagnes dominent sur ces petits sommets. La plus élevée porte l'em-

preinte ineffaçable d'un ancien volcan. Les bois dont elle est couverte, y arrêtent sans cesse les nuages, y entretiennent une humidité malsaine, qui achève de la rendre affreuse, inaccessible, tandis que les deux autres sont presque entiérement cultivées. De ces montagnes, mais sur-tout de la première, sortent les nombreuses sources dont l'île est arrosée. Leurs eaux, qui coulent en foibles ruisseaux, se changent en torrens au moindre orage. Elles tirent leur qualité du terrein qu'elles traversent : excellentes en quelques endroits, et si mauvaises en d'autres, qu'il faut leur substituer pour la boisson, celles qu'on ramasse dans les saisons pluvieuses.

Denambuc, qui avoit fait reconnoître la Martinique, partit en 1635 de Saint-Christophe, pour y établir sa nation. Ce ne fut pas de l'Europe qu'il voulut tirer sa population. Il prévoyoit que des hommes fatigués par une longue navigation, périroient la plupart en arrivant, ou par les intempéries d'un nouveau climat, ou par la misère qui suit presque toutes les émigrations. Cent hommes qui habitoient depuis long-tems dans son gouvernement de Saint-Christophe, braves, actifs, accoutumés au travail et à la fatigue, habiles

à défricher la terre, à former des habitations; abondamment pourvus de plants de patates et de toutes les graines convenables, furent les seuls fondateurs de la nouvelle colonie.

Leur premier établissement se fit sans trouble. Les naturels du pays, intimidés par les armes à feu, ou séduits par des protestations, abandonnèrent aux Français la partie de l'île qui regarde au couchant et au midi, pour se retirer dans l'autre. Cette tranquillité fut courte. Le Caraïbe voyant se multiplier de jour en jour ces étrangers entreprenans, sentit qu'il ne pouvoit éviter sa ruine, qu'en les exterminant eux-mêmes; et il associa les sauvages des îles voisines à sa politique. Tous ensemble, il fondirent sur un mauvais fort, qu'à tout événement on avoit construit : mais ils furent reçus avec tant de vigueur qu'ils se replièrent, en laissant sept ou huit cens de leurs meilleurs guerriers sur la place. Cet échec les fit disparoître pour long-tems; et il ne revinrent qu'avec des présens, et des discours pleins de repentir. On les accueillit amicalement; et la réconciliation fut scellée de quelques pots d'eau-de-vie qu'on leur fit boire.

Les travaux avoient été difficiles jusqu'à

cette époque. La crainte d'être surpris obligeoit les colons de trois habitations, à se réunir toutes les nuits dans celle du milieu qu'on tenoit toujours en état de défense. C'est là qu'ils dormoient sans inquiétude sous la garde de leurs chiens et d'une sentinelle. Durant le jour, aucun d'eux ne marchoit qu'avec son fusil, et deux pistolets à sa ceinture. Ces précautions cessèrent, lorsque les deux nations se furent rapprochées : mais celle dont l'amitié et la bienveillance avoient été implorées, abusa si fort de sa supériorité, pour étendre ses usurpations, qu'elle ne tarda pas à rallumer dans le cœur de l'autre une haine mal éteinte. Les sauvages, dont le genre de vie exige un territoire vaste, se trouvant chaque jour plus resserrés, eurent recours à la ruse, pour affoiblir un ennemi contre lequel ils n'osoient plus employer la force. Ils se partageoient en petites bandes ; ils épioient les Français qui fréquentoient les bois ; ils attendoient que le chasseur eût tiré son coup ; et sans lui donner le tems de recharger son fusil, ils fondoient sur lui brusquement et l'assommoient. Une vingtaine d'hommes avoient disparu, avant qu'on eût su comment. Dès qu'on en fut instruit, on

marcha contre les agresseurs ; on les battit ; on brûla leurs carbets ; on massacra leurs femmes, leurs enfans ; et ce qui avoit échappé à ce carnage, quitta la Martinique en 1658, pour n'y plus reparoître.

XX. *Premiers travaux des Français à la Martinique.*

Les Français, devenus par cette retraite seuls possesseurs de l'île entière, occupèrent tranquillement les postes qui convenoient le mieux à leurs cultures. Ils formoient alors deux classes. La première étoit composée de ceux qui avoient payé leur passage en Amérique : on les appelloit habitans. Le gouvernement leur distribuoit des terres en toute propriété, sous la charge d'une redevance annuelle. Ils étoient obligés de faire la garde chacun à leur tour, et de contribuer à proportion de leurs moyens, aux dépenses qu'exigeoient l'utilité et la sûreté communes. A leurs ordres, étoient une foule de misérables, qu'ils avoient amenés d'Europe à leurs frais, sous le nom d'*engagés*. C'étoit une espèce d'esclavage qui duroit trois ans. Ce terme expiré, les engagés devenoient, par le recouvrement de leur liberté, les égaux de ceux qu'ils avoient servis.

Les uns et les autres s'occupèrent d'abord uniquement du tabac et du coton. On y joignit bientôt le rocou et l'indigo. La culture du sucre ne commença que vers l'an 1650. Benjamin Dacosta, l'un de ces juifs qui puisent leur industrie dans l'oppression même où est tombée leur nation après l'avoir exercée, planta dix ans après des cacaotiers. Son exemple fut sans influence jusqu'en 1684, où le chocolat devint d'un usage assez commun dans la métropole. Alors le cacao fut la ressource de la plupart des colons, qui n'avoient pas des fonds suffisans pour entreprendre la culture du sucre. Une de ces calamités, que les saisons apportent et versent tantôt sur les hommes et tantôt sur les plantes, fit périr, en 1727, tous les cacaotiers. La désolation fut générale parmi les habitans de la Martinique. On leur présenta le caffier, comme une planche après le naufrage.

Le ministère de France avoit reçu des Hollandais en présent, deux pieds de cet arbre qui étoient conservés avec soin dans le jardin royal des plantes. On en tira deux rejettons. M. Desclieux, chargé en 1726 de les porter à la Martinique, se trouva sur

un vaisseau où l'eau devint rare. Il partagea, avec ses arbustes, le peu qu'il en recevoit pour sa boisson ; et par ce généreux sacrifice, il parvint à sauver la moitié du précieux dépôt qui lui avoit été confié. Sa magnanimité fut récompensée. Le café se multiplia avec une rapidité, avec un succès extraordinaires ; et ce vertueux citoyen a joui jusqu'à la fin de 1774, avec une douce satisfaction du bonheur si rare d'avoir sauvé, pour ainsi dire, une colonie importante, et de l'avoir enrichie d'une nouvelle branche d'industrie. Indépendamment de cette ressource, la Martinique avoit des avantages naturels, qui sembloient devoir l'élever en peu de tems à une fortune considérable. De tous les établissemens Français, elle a la plus heureuse situation, par rapport aux vents qui règnent dans ces mers. Ses ports ont l'inestimable commodité d'offrir un asyle sûr contre les ouragans qui désolent ces parages. Sa position l'ayant rendue le siège du gouvernement, elle a reçu plus de faveurs, et joui d'une administration plus éclairée et moins infidelle. L'ennemi a constamment respecté la valeur de ses habitans, et l'a rarement provoquée sans avoir lieu de s'en

repentir. Sa paix intérieure n'a jamais été troublée, même lorsqu'en 1717, excitée par un mécontentement général, elle prit le parti, peut-être audacieux, mais conduit avec mesure, de renvoyer en Europe un gouverneur et un intendant qui la faisoient gémir sous le despotisme de leur avarice. L'ordre, la tranquillité, l'union que les colons surent maintenir en ce tems d'anarchie, prouvèrent plus d'aversion pour la tyrannie, que d'éloignement pour l'autorité, et justifièrent en quelque sorte aux yeux de la métropole, ce que cette démarche avoit d'irrégulier et de contraire aux principes reçus.

Malgré tant de moyens de prospérité, la Martinique, quoique plus avancée que les autres colonies Françaises, l'étoit cependant fort peu à la fin du dernier siècle. En 1700, elle n'avoit en tout que six mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept blancs. Le nombre des sauvages, des mulâtres, des nègres libres, hommes, femmes, enfans, n'étoit que de cinq cent sept. On ne comptoit que quatorze mille cinq cent soixante-six esclaves. Tous ces objets réunis ne formoient qu'une population de vingt-un mille six cent quarante personne. Les troupeaux se réduisoient à

trois mille six cent soixante-huit chevaux ou mulets, et à neuf mille deux cent dix-sept bêtes à corne. On cultivoit un grand nombre de pieds de cacao, de tabac, de coton, et l'on exploitoit neuf indigoteries, et cent-quatre-vingt-trois foibles sucreries.

XXI. *La Martinique jette un grand éclat. Cause de cette prospérité.*

Lorsque les guerres longues et cruelles qui portoient la désolation sur tous les continens et sur toutes les mers du monde, furent assoupies, et que la France eut abandonné des projets de conquête et des principes d'administration qui l'avoient long-tems égarée, la Martinique sortit de l'espèce de langueur où tous ces maux l'avoient laissée. Bientôt ses prospérités furent éclatantes; elle devint le marché général des établissemens nationaux du Vent. C'étoit dans ses ports que les îles voisines vendoient leurs productions; c'étoit dans ses ports qu'elles achetoient les marchandises de la métropole. Les navigateurs Français ne déposoient, ne formoient leurs cargaisons que dans ses ports. L'Europe ne connoissoit que la Martinique. Elle mérita d'occuper les spéculateurs, comme

agricole, comme agente des autres colonies, comme commerçante avec l'Amérique Espagnole et Septentrionale.

Comme agricole, elle occupoit en 1736 soixante-douze mille esclaves, sur un sol nouvellement défriché en grande partie, et qui donnoit par conséquent des récoltes très-abondantes.

Ses rapports avec les autres îles lui valoient la commission et les frais de transports, parce qu'elle seule avoit les voitures. Le gain qu'elle faisoit pouvoit s'élever au dixième de leurs productions, qui devenoient de jour en jour plus considérables. Ce fonds de dette rarement perçu, leur étoit laissé pour l'accroissement de leurs cultures. Il étoit augmenté par des avances en argent, en esclaves, en autres objets de premier besoin, qui, rendant de plus en plus la Martinique créancière des colonies, les tenoit toujours dans sa dépendance, sans que ce fût à leur préjudice. Elles s'enrichissoient toutes par son secours, et leur profit tournoit à son utilité.

Ses liaisons avec l'île Royale, avec le Canada, avec la Louysiane, lui procuroient le débouché de son sucre commun, de son café inférieur, de ses sirops et taffias que la

France rejettoit. On lui donnoit en échange de la morue, des légumes secs, du bois de sapin, et quelques farines.

Dans son commerce interlope aux côtes de l'Amérique Espagnole, tout composé de marchandises de fabrique nationale, elle gagnoit le prix du risque auquel le marchand Français ne vouloit pas s'exposer. Ce trafic, moins utile que le premier dans son objet, étoit d'un bien plus grand rapport dans ses effets. Il lui rendoit un bénéfice de quatre-vingt ou quatre-vingt-dix pour cent, sur une valeur de trois à quatre millions, qu'on portoit tous les ans à Caraque, ou dans les colonies voisines.

Tant d'opérations heureuses avoient fait entrer dans la Martinique un argent immense. Douze millions y circuloient habituellement avec une extrême rapidité. C'est peut-être le seul pays de la terre où l'on ait vu le numéraire en telle proportion, qu'il fût indifférent d'avoir des métaux ou des denrées.

L'étendue de ses affaires attiroit annuellement dans ses ports deux cens bâtimens de France, quatorze ou quinze expédiés par la métropole pour la Guinée, trente du Canada, dix ou douze de la Marguerite et de la Trinité, sans

sans compter les navires Anglais et Hollandais qui s'y glissoient en fraude. La navigation particulière de l'île aux colonies septentrionales, au continent Espagnol, aux îles du Vent, occupoit cent trente bateaux de vingt à soixante-dix tonneaux, montés par six cens matelots Européens de toutes les nations, et par quinze cens esclaves formés de longue main à la marine.

XXII. *Manière dont se faisoit le commerce à la Martinique.*

Dans les premiers tems, les navigateurs qui fréquentoient la Martinique abordoient dans les quartiers où se récoltoient les denrées. Cette pratique, qui sembloit naturelle, étoit remplie de difficultés. Les vents du Nord et du Nord-est qui règnent sur une partie des côtes, y tiennent habituellement la mer dans une agitation violente. Les bonnes rades, quoique multipliées, y sont assez considérablement éloignées, soit entre elles, soit de la plupart des habitations. Les chaloupes destinées à parcourir ces intervalles, étoient souvent retenues dans l'inaction par le gros tems, ou réduites à ne prendre que la moitié de ce qu'elles pouvoient porter. Ces contra-

riétés retardoient le déchargement du vaisseau, et prolongeoient le tems de son chargement. Il résultoit de ces lenteurs un grand dépérissement des équipages, et une augmentation de dépenses pour le vendeur et pour l'acheteur.

Le commerce qui doit mettre au nombre de ses plus grands avantages, celui d'accélérer ses opérations, perdoit de son activité par un nouvel inconvénient : c'étoit la nécessité où se trouvoit le marchand, même dans les parages les plus favorables, de vendre ses cargaisons par petites parties. Si quelque homme industrieux le déchargeoit de ces détails, son entreprise devenoit chère pour les colons. Le bénéfice du marchand se mesure sur la quantité des marchandises qu'il vend. Plus il vend, plus il peut s'écarter du bénéfice qu'un autre qui vend moins est obligé de faire.

Un inconvénient plus considérable encore, c'est que certaines marchandises d'Europe surabondoient en quelques endroits, tandis qu'elles manquoient en d'autres. L'armateur étoit lui-même dans l'impossibilité d'assortir convenablement ses cargaisons. La plupart des quartiers ne lui offroient pas toutes les

denrées, ni toutes les sortes de la même denrée. Ce vuide l'obligeoit de faire plusieurs esclaves, ou d'emporter trop ou trop peu de productions convenables au port où il devoit faire son retour.

Les vaisseaux eux-mêmes éprouvoient de grands embarras. Plusieurs avoient besoin de se caréner; la plus grande partie exigeoit au moins quelque réparation. Ces secours manquoient dans les rades peu fréquentées, où les ouvriers ne s'établissoient point dans la crainte de n'y pas trouver assez d'occupation. Il falloit donc aller se radouber dans certains ports, et revenir prendre son chargement dans celui où l'on avoit fait sa vente. Toutes ces courses emportoient au moins trois ou quatre mois.

Ces inconvéniens, et beaucoup d'autres, firent desirer à quelques habitans et à tous les navigateurs, qu'il se formât un entrepôt où les objets d'échange entre la colonie et la métropole, fussent réunis. La nature paroissoit avoir préparé le fort Royal pour cette destination. Son port étoit un des meilleurs des îles du Vent, et sa sûreté si généralement connue, que lorsqu'il étoit ouvert aux bâtimens Hollandais, la république ordonnoit

qu'ils s'y retirassent dans les mois de juin, de juillet et d'août pour se mettre à l'abri des ouragans si fréquens et si furieux dans ces parages. Les terres du Lamentin, qui n'en sont eloignées que d'une lieue, étoient les plus fertiles, les plus riches de la colonie. Les nombreuses rivières qui arrosoient ce pays fécond, portoient des canots chargés jusqu'à une certaine distance de leur embouchure. La protection des fortifications assuroit la jouissance paisible de tant d'avantages.

Mais ils étoient contrebalancés par un territoire marécageux et mal-sain. D'ailleurs cette capitale de la Martinique étoit l'asyle de la marine militaire, qui dédaignoit alors, qui même opprimoit la marine marchande. Ainsi le fort Royal ne pouvant devenir le centre des affaires, elles se portèrent à Saint-Pierre.

Ce bourg qui, malgré les incendies qui l'ont réduit quatre fois en cendres, contient encore dix-huit cens maisons, est situé sur la côte occidentale de l'île, dans une anse ou enfoncement à-peu-près circulaire. Une partie est bâtie le long de la mer sur le rivage même; on l'appelle le mouillage: c'est là où sont les vaisseaux et les magasins. L'autre partie du bourg est bâtie sur une

petite colline peu élevée : on l'appelle le fort, parce que c'est là qu'est placée une petite fortification qui fut construite en 1665, pour réprimer les séditions des habitans contre la tyrannie du monopole, mais qui sert aujourd'hui à protéger la rade contre les ennemis étrangers. Ces deux parties du bourg sont séparées par un ruisseau, ou par une rivière guéable.

Le mouillage est adossé à un côteau assez élevé, et coupé à pic. Enfermée, pour ainsi dire par cette colline, qui lui intercepte les vents de l'est, les plus constans et les plus salutaires dans ces contrées; exposé sans aucun souffle rafraîchissant aux rayons du soleil qui lui sont réfléchis par le côteau, par la mer, et par le sable noir du rivage, ce séjour est brûlant et toujours mal-sain. D'ailleurs, il n'a point de port; et les bâtimens qui ne peuvent tenir sur ses côtes durant l'hivernage, sont forcés de se réfugier au fort Royal. Mais ces désavantages sont compensés, soit par les facilités que présente la rade de Saint-Pierre pour le débarquement et l'embarquement des marchandises; soit par la liberté que donne sa position de

partir pour tous les vents, tous les jours, et à toutes les heures.

Ce bourg fut le premier qu'on édifia dans l'île, et le premier qui vit son territoire cultivé. Il dut moins cependant à son ancienneté qu'à ses commodités, l'avantage de devenir le point de communication entre la colonie et la métropole. Saint-Pierre reçut d'abord les denrées de certains cantons, dont les habitans, situés sur des côtes orageuses et constamment impraticables, ne pouvoient faire commodément leurs achats et leurs ventes sans se déplacer. Les agens de ces colons n'étoient dans les premiers tems que des maîtres de bateau, qui s'étant fait connoître par leur navigation continuelle autour de l'île, furent déterminés par l'appât du gain à prendre une demeure fixe. La bonne-foi seule étoit l'ame de ces liaisons. La plupart de ces commissionnaires ne savoient pas lire. Aucun d'eux n'avoit ni livres, ni registres. Ils tenoient dans un coffre un sac pour chaque habitant dont ils géroient les affaires. Ils y mettoient le produit des ventes; ils en tiroient l'argent nécessaire pour les achats. Quand le sac étoit épuisé, le com-

missionnaire ne fournissoit plus ; et le compte se trouvoit rendu. Cette confiance, qui doit paroître une fable dans nos mœurs et dans nos jours de fraude et de corruption, étoit encore en usage au commencement du siècle. Il existe des hommes qui ont pratiqué ce commerce, où la fidélité n'avoit pour garant que son utilité même.

Ces hommes simples furent remplacés successivement par des gens plus éclairés qui arrivoient d'Europe. On en avoit vu passer quelques-uns dans la colonie, lorsqu'elle étoit sortie des mains des compagnies exclusives. Leur nombre s'accrut à mesure que les denrées se multiplioient ; et ils contribuèrent eux mêmes beaucoup à étendre la culture, par les avances qu'ils firent à l'habitant, dont les travaux avoient langui jusqu'alors faute de moyens. Cette conduite les rendit les agens nécessaires de leurs débiteurs dans la colonie, comme il l'étoient déja de leurs commettants de la métropole. Le colon même qui ne leur devoit rien, tomba, pour ainsi dire, dans leur dépendance, par le besoin qu'il pouvoit avoir de leur secours. Que le tems de la récolte soit retardé ; que le feu prenne à une pièce de cannes ; qu'un moulin soit démonté

que des édifices croulent ; que la mortalité se mette dans les bestiaux ou parmi les esclaves ; que les sécheresses ou les pluies ruinent tout : où trouver les moyens de soutenir l'habitation pendant ces ravages, et de remédier à la perte qu'ils causent ? Ces moyens sont en vingt mains différentes. Qu'une seule refuse du secours ; le chaos, loin de se débrouiller, augmente. Ces considérations déterminèrent ceux qui n'avoient pas encore demandé du crédit, à confier leurs intérêts aux commissionnaires de Saint-Pierre, pour être en cas de malheur assurés d'une ressource.

Le petit nombre d'habitans riches qui sembloient, par leur fortune, être à l'abri de ces besoins, furent comme forcés de s'adresser à ce comptoir. Les capitaines marchands trouvant un port, où, sans sortir de leurs magasins et même de leurs vaisseaux, ils pouvoient terminer avantageusement leurs affaires, désertèrent le fort Royal, la Trinité, tous les autres lieux où le prix des productions leur étoit presque arbitrairement imposé, où les paiemens étoient incertains et lents. Par cette révolution, les colons fixés dans leurs ateliers, qui exigent une présence continuelle,

et des soins journaliers, ne pouvoient plus suivre leurs denrées. Ils furent donc obligés de les confier à des hommes intelligens, qui, s'étant établis dans le seul port fréquenté, se trouvoient à portée de saisir les occasions les plus favorables pour vendre et pour acheter : avantage inappréciable dans un pays où le commerce éprouve des vicissitudes continuelles. La Guadeloupe, la Grenade, suivirent l'exemple de la Martinique. Les mêmes besoins les y déterminèrent.

La guerre de 1744 arrêta le cours de ces prospérités. Ce n'est pas que la Martinique se manquât à elle-même. Sa marine continuellement exercée, accoutumée aux actions de vigueur qu'exigeoit le maintien d'un commerce interlope, se trouva toute formée pour les combats. En moins de six mois, quarante corsaires armés à Saint-Pierre, se répandirent dans les parages des Antilles. Ils firent des exploits dignes des anciens Flibustiers. Chaque jour, on les voyoit rentrer en triomphe, chargés d'un butin immense. Cependant au milieu de ces avantages, la colonie vit sa navigation, soit au Canada, soit aux côtes Espagnoles, entièrement interrompue, et son propre cabotage journel-

lement inquiété. Le peu de vaisseaux qui arrivoient de France, pour se dédommager des pertes dont ils couroient les risques, vendoient fort cher, achetoient à bas prix. Ainsi les productions tombèrent dans l'avilissement. Les terres furent mal cultivées. On négligea l'entretien des atteliers. Les esclaves périssoient faute de nourriture. Tout languissoit, tout s'écrouloit. Enfin la paix ramena, avec la liberté du commerce, l'espoir de recouvrer l'ancienne prospérité. Les événements trompèrent les premiers efforts que l'on fit.

XXIII. *La Martinique décheoit. Cause de cette décadence.*

Il n'y avoit pas deux ans que les hostilités avoient cessé, lorsque la colonie perdit le commerce frauduleux qu'elle faisoit avec les Américains Espagnols. Cette révolution ne fut point l'effet de la vigilance des garde-côtes. Comme on a toujours plus d'intérêt à les braver qu'eux à se défendre, on méprise des gens foiblement payés pour protéger des droits ou des prohibitions souvent injustes. Ce fut la substitution des vaisseaux de registre aux flottes, qui mit des bornes

très-étroites aux entreprises des interlopes. Dans le nouveau système, le nombre des bâtimens étoit indéterminé, et le tems de leur arrivée incertain; ce qui jetta dans le prix des marchandises une variation qui n'y avoit pas été. Dès-lors, le contrebandier, qui n'étoit engagé dans son opération que par la certitude d'un gain fixe et constant, cessa de suivre une carrière qui ne lui assuroit plus le dédommagement du risque où il s'exposoit.

Mais cette perte fut moins sensible pour la colonie, que les traverses qui lui vinrent de sa métropole. Une administration peu éclairée embarrassa de tant de formalités la liaison réciproque et nécessaire des îles avec l'Amérique Septentrionale, que la Martinique n'envoyoit plus en 1755 que quatre bateaux au Canada. La direction des colonies en proie à des commis avides et sans talent, fut promptement dégradée, avilie, et prostituée à la vénalité.

Cependant, le commerce de France ne s'apperceyoit pas de la décadence de la Martinique. Il trouvoit à la rade de Saint-Pierre, des négocians qui lui achetoient bien ses cargaisons, qui lui renvoyoient avec célérité

ses vaisseaux richement chargés ; et il ne s'informoit pas si c'étoit cette colonie ou les autres qui consommoient et qui produisoient. Les nègres même qu'il y portoit, étoit vendus à un fort prix : mais il y en restoit peu. La plus grande partie passoit à la Grénade, à la Guadeloupe, même aux îles neutres, qui, malgré la liberté illimitée dont elles jouissoient, préféroit les esclaves de traite Française, à ceux que les Anglais leur offroient à des conditions en apparence plus favorables. On s'étoit convaincu par une assez longue expérience, que les nègres choisis, qui coûtoient le plus cher, enrichissoient les terres, tandis que les cultures dépérissoient dans les mains des nègres achetés à bas prix. Mais ces profits de la métropole étoient étrangers et presque nuisibles à la Martinique.

Elle n'avoit pas encore réparé ses pertes durant la paix, ni comblé le vuide des dettes qu'une suite de calamités l'avoit forcée à contracter ; lorsqu'elle vit renaître le plus grand de tous les fléaux, la guerre. Ce fut pour la France une chaîne de malheurs, qui, d'échec en échec, de perte en perte, fit tomber la Martinique sous le joug des Anglais. Elle fut restituée au mois de juillet 1763,

1763, seize mois après avoir été conquise : mais on la rendit dépouillée de tous les moyens accessoires de prospérité qui lui avoient donné tant d'éclat. Depuis quelques années, elle avoit perdu la plus grande partie de son commerce interlope aux côtes Espagnoles. La cession du Canada et de la Louysiane lui ôtoit tout espoir de r'ouvrir une communication qui n'avoit langui que par des erreurs passageres. Elle ne pouvoit plus voir arriver dans ses ports les productions de la Grenade, de Saint-Vincent, de la Dominique, qui étoient devenues des possessions Britanniques. Un nouvel arrangement de la métropole qui lui interdisoit toute liaison avec la Guadeloupe, ne lui permettoit plus d'en rien espérer.

La colonie, réduite à elle-même, ne devoit donc compter que sur ses cultures. Malheureusement, à l'époque où ses habitans pouvoient commencer à s'en occuper utilement, parut dans son sein une espèce de fourmi inconnue en Amérique, avant qu'elle eût ravagé la Barbade au point d'y faire délibérer s'il ne convenoit pas d'abandonner une colonie autrefois si florissante. On ignore si ce fut du continent ou de cette île que l'insecte

passa à la Martinique. Ce qui est sûr, c'est qu'il causa des ravages inexprimables dans toutes les plantations de sucre où il se montra. Cette calamité, trop mollement combattue, duroit depuis onze ans, lorsque les colons assemblés arrêtèrent, le 9 mars 1775, une récompense de 666,000 liv. pour celui qui trouveroit un remède contre un fléau si destructeur.

Ce secret important avoit déja été imaginé et mis en pratique par un officier nommé Desvouves, sur des terreins le plus infestés de fourmis. Cet excellent cultivateur avoit obtenu d'abondantes récoltes, en multipliant les labours, les engrais et les sarclages; en brûlant les pailles où cet insecte se réfugie; en replantant les cannes à chaque récolte et en les disposant de manière à faciliter la circulation de l'air. Cet exemple a été enfin suivi par les colons riches. Les autres l'imiteront, selon leurs moyens, et on peut espérer, qu'avec le tems, il ne restera que le souvenir de ce grand désastre.

Cette calamité étoit dans la plus grande force, lorsque l'ouragan de 1766, le plus furieux de ceux qui ont ravagé la Martinique, vint y détruire les vivres, moissonner les ré-

côtes, déraciner les arbres, renverser même les bâtimens. La destruction fut si générale, qu'à peine resta-t-il quelques habitans en état de consoler tant de malheureux, de soulager tant de misères.

Le haut prix où, depuis quelques-tems étoit monté le café, aidoit à supporter tant d'infortunes. Cette production trop multipliée tomba dans l'avilissement; et il ne resta à ses cultivateurs que le regret d'avoir consacré leurs terres à une denrée dont la valeur ne suffisoit plus à leur subsistance.

Pour comble de malheur, la métropole laissoit manquer sa colonie des bras nécessaires à son exploitation; depuis 1764 jusqu'en 1774, le commerce de France n'introduisit à la Martinique que trois cent quarante-cinq esclaves année commune. Les habitans étoient réduits à repeupler leurs atteliers du rebut des cargaisons Anglaises introduit en fraude.

Un ministère éclairé, et dont les soins vigilans se seroient étendus sur toutes les parties de l'empire, auroit adouci le sort d'un grand établissement, si cruellement affligé. Il n'en fut pas ainsi. De nouvelles charges prirent dans la colonie la place des secours qu'elle avoit droit d'attendre.

Dans les établissemens Français du Nouveau-Monde, et dans ceux des autres nations, sans doute, les Africains se corrompoient beaucoup ; c'est qu'ils étoient assurés de l'impunité. Leurs maîtres, séduits par un intérêt aveugle, ne déféroient jamais les criminels à la justice. Pour faire cesser un si grand désordre, le code noir régla que le prix de tout esclave qui seroit condamné à mort, après avoir été dénoncé au magistrat par le propriétaire, seroit payé par la colonie.

Des caisses furent aussi-tôt formées pour cet objet utile : mais on ne tarda pas à y puiser pour des dépenses étrangères à leur institution. Celle de la Martinique étoit encore plus grevée que les autres de ces injustices, lorsqu'en 1771, elle se vit chargée des frais que faisoit la chambre d'agriculture de la colonie, des honoraires d'un député que son conseil entretient inutilement dans la métropole.

L'oppression fut poussée plus loin. Les droits que le gouvernement faisoit percevoir, à la Martinique, étoient originairement très-légers et se payoient en denrées. Elles furent converties en métaux, lorsque ces agens universels du commerce se furent multipliés

dans l'île. Cependant l'imposition fut modérée jusqu'en 1763. Elle fut alors portée à 800,000 l. Trois ans après, il fallut la réduire : mais cette diminution, arrachée par le malheur des circonstances, finit en 1772. Le tribut fut de nouveau baissé en 1778 à la somme de 666,000 livres, formant un million des îles. Il est payé avec une capitation sur les blancs et sur les noirs, avec un droit de de cinq pour cent sur le prix du loyer des maisons, avec le droit d'un pour cent sur toutes les marchandises de pois qui entrent dans la colonie et un droit égal sur toutes les denrées qui en sortent, à l'exception du café qui doit trois pour cent.

XXIV. *État actuel de la Martinique.*

Au premier janvier 1778, la Martinique comptoit douze mille blancs de tout âge et de tout sexe ; trois mille noirs ou mulâtres libres, plus de quatre-vingt mille esclaves, quoique ses dénombremens ne montassent qu'à soixante-douze mille.

Elle avoit pour ses troupeaux huit mille deux cents mulets ou chevaux, neuf mille sept cents bêtes à corne, treize mille cent porcs, moutons ou chèvres.

Ses sucreries étoient au nombre de deux cent cinquante-sept qui occupoient dix mille trois cent quatre-vingt-dix-sept quarrés de terre. Elle cultivoit seize millions six cent deux mille huit cent soixante-dix pieds de café ; un million quatre cent trente mille vingt pieds de cacao ; un million six cent quarante-huit mille cinq cent cinquante pieds de coton.

En 1775, les navigateurs Français chargèrent sur cent vingt-deux bâtimens, à la Martinique deux cent quarante-quatre mille quatre cent trente-huit quintaux cinquante-huit livres de sucre terré ou brut, qui furent vendus dans la métropole 9,971,155 livres 3 sols 7 deniers ; quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-neuf quintaux soixante-huit l. de café, qui furent vendus 4,577,259 l. 16 sols ; onze cent quarante-sept quintaux huit livres d'indigo, qui furent vendus 975,018 l. huit mille six cent cinquante-six quintaux soixante-trois livres de cacao, qui furent vendus 606,964 livres 12 sols ; onze mille douze quintaux de coton, qui furent vendus 2,753,100 livres ; neuf cent dix-neuf cuirs, qui furent vendus 8271 livres ; vingt-neuf quintaux dix livres de carret, qui furent ven-

dus 29,100 livres ; dix-neuf cent soixante-six quintaux trente-cinq livres de canefice, qui furent vendus 52,980 livres 10 sols ; cent vingt-cinq quintaux de bois, qui furent vendus 3125 livres. Ce fut en tout 18,975,974 l. 1 sol 10 d. Mais la somme entière n'appartenoit pas à la colonie. Il en devoit revenir un peu plus du quart à Sainte-Lucie et à la Guadeloupe, qui y avoient versé une partie de leurs productions.

XXV. *La Martinique peut-elle espérer de voir améliorer sa condition?*

Tous ceux qui, par instinct ou par devoir, s'occupent des intérêts de leur patrie, desireroient de voir les productions se multiplier à la Martinique. On sait, il est vrai, que l'intérieur de cette île, rempli de rochers affreux, n'est point propre à la culture du sucre, du café, du coton : qu'une trop grande humidité y nuiroit à ces productions, et que si elles y réussissoient, les frais de transport au travers des montagnes et des précipices rendroient inutile le succès des récoltes. Mais on pourroit former dans ce grand espace d'excellentes prairies ; et le sol n'attend que la faveur du gouvernement pour

fournir aux habitans ce genre de fécondité reproductive des bestiaux si nécessaires à la culture et à la subsistance. L'île a d'autres quartiers d'une nature ingrate ; des terreins escarpés, que les torrens et les pluies ont dégradés ; des terreins marécageux, qu'ils est difficile et peut-être impossible de dessécher ; des terreins pierreux, qui se refusent à tous les travaux. Cependant les observateurs qui connoissent le mieux la colonie, s'accordent tous à dire que ces cultures sont susceptibles d'augmentation, et que l'augmentation pourroit être de près d'un tiers. On arriveroit même, sans nouveaux défrichemens, à cette amélioration, par une culture meilleure et plus suivie. Mais pour atteindre ce but, il faudroit un plus grand nombre d'esclaves. C'est beaucoup que les habitans aient pu jusqu'à nos jours maintenir leurs atteliers, dans l'état où ils les avoient reçus de leurs pères. Nous ne croyons pas qu'il soit en leur pouvoir de les augmenter.

A la Martinique, les propriétaires des terres peuvent être divisés en quatre classes. La première possède cent grandes sucreries, exploitées par douze mille noirs. La seconde, cent cinquante exploitées par neuf mille

noirs. La troisième, trente-six exploitées par deux mille noirs. La quatrième, livrée à la culture du café, du coton, du cacao, du manioc, peut occuper vingt mille noirs. Ce que la colonie contient de plus en esclaves des deux sexes, est employé pour le service domestique, pour la pêche, pour la navigation, est dans l'enfance ou dans un état de décrépitude.

La première classe est tout composée de gens riches; leur culture est poussée aussi loin qu'elle puisse aller; et leurs facultés la maintiendront sans peine dans l'état florissant où ils l'ont portée. Les dépenses même qu'ils sont obligés de faire pour la reproduction, sont moins considérables que celles du colon moins opulent, parce que les esclaves qui naissent sur leurs habitations, doivent remplacer ceux que le tems et les travaux détruisent.

La seconde classe, qu'on peut appeller celle des gens aisés, n'a que la moitié des cultivateurs dont elle auroit besoin, pour atteindre à la fortune des riches propriétaires. Eussent-ils les moyens d'acheter les esclaves qui leur manquent, ils en seroient détournés par une funeste expérience. Rien de si mal

entendu que de placer un grand nombre de nègres à la fois sur une habitation. Les maladies que le changement de climat et de nourriture occasionne à ces malheureux ; la la peine de les former à un travail dont ils n'ont ni l'habitude, ni le goût, ne peuvent que rebuter un colon par les soins fatigans et multipliés que demanderoit cette éducation des hommes pour la culture des terres. Le propriétaire le plus actif est celui qui peut augmenter son attelier d'un sixième d'esclaves tous les ans. Ainsi la seconde classe pourroit acquérir quinze cens noirs par an, si le produit net de sa culture le lui permettoit. Mais elle ne doit pas compter sur des crédits. Les négocians de la métropole ne paroissent pas disposés à lui en accorder : et ceux qui faisoient travailler leurs fonds dans la colonie, ne les y ont pas plutôt vus oisifs ou hasardés, qu'ils les ont portés en Europe ou à Saint-Domingue.

La troisième classe qui est à-peu-près indigente, ne peut sortir de sa situation par aucun moyen pris dans l'ordre naturel du commerce. C'est beaucoup qu'elle puisse subsister par elle-même. Il n'y a que la main bienfaisante du gouvernement qui puisse lui

donner une vie utile pour l'état, en lui prêtant, sans intérêt, l'argent nécessaire pour monter convenablement ses habitations. La recrue des noirs peut s'y éloigner sans inconvénient des proportions que nous avons fixées pour la seconde classe ; parce que chaque colon ayant moins d'esclaves à veiller, sera en état de s'occuper davantage de ceux dont il fera l'acquisition.

La quatrième classe, livrée à des cultures moins importantes que les sucreries, n'a pas besoin de secours aussi puissans pour recouvrer l'état d'aisance d'où la guerre, les ouragans et d'autres malheurs l'ont fait déchoir. Il suffiroit à ces deux dernières classes d'acquérir chaque année quinze cens esclaves, pour monter au niveau de la prospérité que la nature permet à leur industrie.

Ainsi, la Martinique pourroit espérer de porter ses cultures languissantes jusqu'où elles peuvent aller, si, outre les remplacemens, elle recevoit chaque année une augmentation de deux ou trois mille nègres. Mais elle est hors d'état de payer ces recrues, et les raisons de son impuissance sont connues. On sait qu'elle doit à la métropole, comme dettes de commerce, à-peu-près un

million. Une suite d'infortunes l'a réduite à en emprunter quatre aux négocians établis dans le bourg Saint-Pierre. Les engagemens qu'elle a contractés à l'occasion des partages de famille, ceux qu'elle a pris pour l'acquisition d'un grand nombre de plantation, l'ont rendue insolvable. Cette situation désespérée ne lui permet pas de remplir, du moins de long-tems, toute la carrière de fortune qui lui étoit ouverte.

XXVI. *La Martinique peut-elle être conquise ?*

Encore est-elle exposée à l'invasion. Mais quoique cent endroits de ses côtes offrent à l'ennemi les facilités d'une descente, il ne l'y fera pas. Elle lui deviendroit inutile, par l'impossibilité de transporter à travers un pays extrêmement haché, son artillerie et ses munitions au fort Royal qui fait toute la défense de la colonie. C'est vers ce parage seul qu'il tournera ses voiles.

Au devant de ce chef-lieu, est un port célèbre situé sur la partie latérale d'une large baie, dans laquelle on ne s'enfonce qu'en courant des bordées, qui doivent décider du sort de tout vaisseau forcé d'éviter le combat. S'il a le désavantage d'être dégrée, de n'être

qu'un mauvais boulinier, d'essuyer quelque accident de la variation des rafales, des courans et des raz de marée; il tombera dans les mains d'un assaillant qui saura louvoyer plus heureusement. La forteresse même peut devenir le témoin inutile et honteux de la défaite d'une escadre; comme elle l'a été cent fois de la prise des navires marchands.

L'intérieur du port est détérioré, depuis que, pour opposer une digue aux Anglais dans la dernière guerre, on y a fait couler à fond les carcasses de plusieurs navires. On a relevé ces bâtimens: mais il reste beaucoup de dépenses à faire, pour voir disparoître les amas de sable qui s'étoient élevés autour d'eux, et pour remettre les choses dans l'état où elles étoient. Ces travaux ne souffriront ni délai, ni retardement; puisque le port, quoique d'une grandeur médiocre, est le seul où les vaisseaux de tous les rangs puissent hiverner; le seul où ils trouveront des mâts, des voiles, des cordages, et une grande facilité à se procurer de l'eau excellente qui y arrive de plus d'une lieue, par un canal très-bien entendu.

C'est à son voisinage que l'assaillant fera toujours son débarquement, sans qu'il soit

possible de l'en empêcher, quelques précautions que l'on prenne. La guerre de campagne qu'on pourroit lui opposer ne seroit pas longue, et l'on seroit bientôt réduit à s'ensevelir dans des fortifications.

Autrefois elles se réduisoient à celles du fort Royal, où l'ignorance avoit fait enfouir sous une chaîne de montagnes des dépenses extravagantes. Tout l'art des plus habiles ingénieurs n'a pu donner une grande force de résistance à des ouvrages construits au hasard par l'incapacité même, sans aucun plan suivi. Il a fallu se borner à ajouter un chemin couvert, un rempart, et des flancs aux parties de la place qui en étoient susceptibles. Cependant le travail le plus important a été de creuser dans le roc, qui se prête aisément à tout ce qu'on en veut faire, des souterrains aérés, sains, propres à mettre en sûreté les munitions de guerre et de bouche, les malades, les soldats, ceux des habitans à qui l'attachement pour la métropole, inspireroit le courage de défendre la colonie. On a pensé que des hommes qui, après avoir bravé les périls sur un rampart, trouveroient un repos assuré dans ces souterreins, y oublieroient aisément leurs peines, et se présen-

teroient avec une nouvelle vigueur aux assauts de l'ennemi. Cette idée est heureuse et sage. Elle appartient, si ce n'est pas à un gouvernement patriotique, du moins à quelque ministre éclairé par un esprit d'humanité.

Mais la bravoure qu'elle doit exciter, ne suffisoit pas pour conserver une place qui est dominée de tous les côtés. On a donc cru qu'il falloit chercher une position plus avantageuse; et on l'a trouvée dans le morne Garnier, plus haut de trente-cinq à quarante pieds que les points les plus élevés du Patate, du Tartauson et du Cartouche, qui tous plongent sur le fort Royal.

Sur cette élévation, a été construite une citadelle composée de quatre bastions. Ceux du front, le chemin couvert, les citernes, les magasins à poudre, tous ces moyens de défense son prêts. Il ne reste plus à construire que les casernes et quelques autres bâtimens civils. Alors, quand même les redoutes et les batteries établies pour réduire l'ennemi à aller faire sa descente plus loin que l'anse à la case où il a pris terre à la dernière invasion, n'opéreroient pas l'effet qu'on s'en est promis, la colonie opposeroit une résistance d'environ trois mois. Quinze cens hommes défendront

Garnier trente ou trente-six jours contre une armée de quinze mille hommes ; et douze cens hommes se soutiendront vingt ou vingt-cinq jours dans le fort Royal, qui ne peut être assailli qu'après la prise de Garnier. Voilà ce qu'on peut attendre d'une dépense de 10,000,000 de livres.

Une dépense si considérable a paru déplacée à ceux qui croient que c'est à la marine seule de protéger les colonies. Dans l'impuissance où l'on étoit, disent-ils, d'élever en même tems des fortifications et de construire des vaisseaux ; il falloit préférer les moyens de première nécessité, à des ressources qui ne sont que du second ordre. S'il est sur-tout dans le caractère de l'impétuosité Française d'attaquer plutôt que de se défendre, c'est à elle de détruire des forteresses et non d'en construire ; ou plutôt il ne lui convient d'élever que de ces remparts ailés et mobiles qui vont porter la guerre, au lieu de l'attendre. Toute puissance qui aspire au commerce, aux colonies, doit avoir des vaisseaux qui enfante des hommes et des richesses, qui augmente la population et la circulation, tandis que des bastions et des soldats ne servent qu'à consumer des forces et des vivres. Ce que

la cour de Versailles peut se promettre des dépenses qu'elle a faites à la Martinique : c'est que si cette île est attaquée par le seul ennemi qui soit à craindre, on aura le tems de la secourir. Le génie Anglais va lentement dans les sièges. Il marche toujours en règle. Rien ne le détourne d'achever les ouvrages d'où dépend la sûreté des assaillans. La vie du soldat lui est plus précieuse que le tems. Peut-être cette maxime, si sensée en elle-même, n'est-elle pas bien appliquée dans le climat dévorant de l'Amérique : mais c'est la maxime d'un peuple chez lequel le soldat est un homme au service de l'état, et non pas un mercenaire aux gages du prince. Quoi qu'il en soit du sort à venir de la Martinique, il est tems de connoître le sort actuel de la Guadeloupe.

XXVII. *Les Français envahissent la Guadeloupe. Calamités qu'ils y éprouvent.*

Cette île, dont la forme est fort irrégulière, peut avoir quatre-vingts lieues de tour. Elle est coupée en deux par un petit bras de mer, qui n'a pas plus de deux lieues de long, sur une largeur de quinze à quarante toises. Ce canal connu sous le nom de rivière salée,

manquent généralement. On n'y voit pas même des fontaines. Des aqueducs, qui n'entraîneroient pas de grandes dépenses, la feront jouir sans doute avec le tems, de cet avantage de l'autre partie de la colonie.

Aucune nation Européenne n'avoit occupé cette isle, lorsque cinq cent cinquante Français, conduits par deux gentilshommes nommés Loline et Duplessis, y arrivèrent de Dieppe, le 28 juin 1635. La prudence n'avoit pas dirigé leurs préparatifs. Leurs vivres avoient été si mal choisis, qu'ils s'étoient corrompus dans la traversée; et on en avoit embarqué si peu, qu'il n'en resta plus au bout de deux mois. La métropole n'en envoyoit pas; S. Christophe en refusa, soit par disette, soit faute de volonté; et les premiers travaux de culture qu'on avoit faits dans le pays, ne pouvoient encore rien donner. Il ne restoit de ressource à la colonie que dans les sauvages; mais le superflu d'un peuple qui, cultivant peu, n'avoit jamais formé de magasins, ne pouvoit être considérable. On ne voulut pas se contenter de ce qu'ils apportoient volontairement eux mêmes. La résolution fut prise de les dépouiller, et les hostilités commencèrent le 6 janvier 1636.

Les Caraïbes ne se croyant pas en état de

résister ouvertement à un ennemi qui tiroit tant d'avantages de la supériorité de ses armes, détruisirent leur vivres, leurs habitations, et se retirèrent à la Grande-Terre ou dans les isles voisines. C'est de là que les plus furieux repassant dans l'isle d'où on les avoit chassés, alloient s'y cacher dans l'épaisseur des forêts. Le jour, ils perçoient de leurs flèches empoisonnées, ils assommoient à coup de massue tous les Français qui se dispersoient pour la chasse ou pour la pêche. La nuit, ils brûloient les cases, et ravageoient les plantations de leurs injustes ravisseurs.

Une famine horrible fut la suite de ce genre de guerre. Les colons en vinrent jusqu'à brouter l'herbe, jusqu'à manger leurs propres excrémens, jusqu'à déterrer les cadavres pour s'en nourrir. Plusieurs qui avoient été esclaves à Alger, détestèrent la main qui avoit brisé leurs fers; tous maudissoient leur existence. C'est ainsi qu'ils expièrent le crime de leur invasion, jusqu'à ce que le gouvernement d'Aubert eut amené la paix avec les sauvages, à la fin de 1640. Quand on pense à l'injustice des hostilités que les Européens ont commises dans toute l'Amérique, on est tenté de se réjouir de leurs désastres, et de tous les fléaux qui

suivent les pas de ces féroces oppresseurs. L'humanité, brisant alors tous les nœuds du sang et de la patrie qui nous attachent aux habitans de notre hémisphère, change de lieux, et va contracter au-delà des mers, avec les sauvages Indiens, la parenté qui unit tous les hommes, celle du malheur et de la pitié.

XXVIII. *La Guadeloupe sort peu-à-peu de la misère, mais ne devient une colonie florissante qu'après avoir été conquise par l'Angleterre.*

Cependant le souvenir des maux qu'on avoit éprouvés dans une isle envahie, excita puissamment aux cultures de première nécessité, qui amenèrent ensuite celles du luxe de la métropole. Le petit nombre d'habitans échappés aux horreurs qu'ils avoient méritées, fut bientôt grossi par quelques colons de Saint Christophe, mécontens de leur situation; par des Européens, avides de nouveautés; par des matelots, dégoûtés de la navigation; par des capitaines de navire, qui venoient, par prudence, confier au sein d'une terre prodigue, un fonds de richesse sauvé des caprices de l'Océan. Mais la prospérité de la Guadeloupe fut arrêtée ou traversée par des obstacles qui naissoient de sa situation.

La facilité qu'avoient les pirates des isles voisines de lui enlever ses bestiaux, ses esclaves, ses récoltes même, la réduisit plus d'une fois à des extrémités ruineuses. Des troubles intérieurs, qui prenoient leur source dans des jalousies d'autorité, mirent souvent ses cultivateurs aux mains. Les aventuriers qui passoient aux isles du Vent, dédaignant une terre plus favorable à la culture qu'aux armemens, se laissèrent attirer à la Martinique par le nombre et la commodité de ses rades. La protection de ces intrépides corsaires, amena dans cette isle tous les négocians qui se flattèrent d'y acheter à vil prix les dépouilles de l'ennemi, et tous les cultivateurs qui crurent pouvoir s'y livrer sans inquiétude à des travaux paisibles. Cette prompte population devoit introduire le gouvernement civil et militaire des Antilles à la Martinique. Dès-lors le ministère de la métropole s'en occupa plus sérieusement que des autres colonies, qui n'étoient pas autant sous sa direction; et, n'entendant parler que de cette isle, y versa le plus d'encouragemens.

Cette préférence fit que la Guadeloupe n'avoit, en 1700, pour toute population que trois mille huit cent vingt-cinq blancs; trois cent vingt-cinq sauvages, nègres, ou mu-

lâtres libres ; six mille sept cent vingt-cinq esclaves, dont un grand nombre étoient Caraïbes. Ses cultures se réduisoient à soixante petites sucreries ; soixante-six indigoteries ; un peu de cacao, et beaucoup de coton. Elle possédoit seize cent vingt bêtes à poil, et trois mille six cent quatre-vingt-dix-neuf bêtes à corne. C'étoit le fruit de soixante ans de travaux.

La colonie ne fit des progrès remarquables, qu'après la pacification d'Utrecth. On y comptoit neuf mille six cent quarante-trois blancs, quarante-un mille cent quarante esclaves, et les bestiaux, les vivres proportionnés à cette population, lorsqu'au mois d'avril 1750 elle fut conquise par les armes de la Grande-Bretagne.

La France s'affligea de cette perte : mais la colonie eut des raisons pour se consoler d'un événement en apparence si fâcheux. Durant un siège de trois mois, elle avoit vu détruire ses plantations, brûler les bâtimens qui servoient à ses fabriques, enlever une partie de ses esclaves. Si l'ennemi avoit été obligé de se retirer après tous ces dégâts, l'île restoit sans ressource. Privée du secours de la métropole, qui n'avoit pas la

force d'aller à son secours, et faute de denrées à livrer, ne pouvant rien espérer des Hollandais que la neutralité amenoit sur ses rades ; elle n'auroit pas eu de quoi subsister jusqu'au tems des reproductions de la culture.

Les conquéraus la délivrèrent de cette inquiétude. A la vérité, les Anglais ne sont pas marchands dans leurs colonies. Les propriétaires des terres, qui, pour la plupart, résident en Europe, envoient à leurs représentans ce qui leur est nécessaire, et retirent, par le retour de leur vaisseau, la récolte entière de leurs fonds. Un commissionnaire établi dans quelque port de la Grande-Bretagne, est chargé de fournir l'habitation et d'en recevoir les produits. Cette méthode ne pouvoit être pratiquée à la Guadeloupe. Il fallut que le vainqueur adoptât, à cet égard, l'usage des vaincus. Les Anglais, prévenus des avantages que la France retiroit de son commerce avec ses colonies, se hâtèrent d'expédier comme elle des vaisseaux à l'île conquise, et multiplièrent tellement leurs expéditions, que la concurrence, excédant de beaucoup la consommation, fit tomber à vil prix toutes les marchandises d'Europe.

Le

Le colon en eut presque pour rien ; et par une suite de cette surabondance, obtint de longs délais pour le paiement.

A ce crédit de nécessité, se joignit bientôt un crédit de spéculation qui mit la colonie en état de remplir ses engagemens. La nation victorieuse y porta dix-huit mille sept cent vingt-un esclaves, avec l'espoir de retirer un jour de grands avantages de leurs travaux. Mais son ambition fut trompée ; et la colonie fut restituée à son ancien possesseur, au mois de juillet 1763.

XXIX. *Variations du ministère de France dans le gouvernement de la Guadeloupe.*

L'état florissant où la Guadeloupe avoit été élevée par les Anglais, frappa tout le monde, lorsqu'ils la rendirent. On conçut pour elle ce sentiment de considération qu'inspire aujourd'hui l'opulence. La métropole la vit avec une sorte de respect. Jusqu'alors elle avoit été subordonnée à la Martinique, comme toute les îles Françaises du Vent. On la délivra de ces liens qu'elle trouvoit honteux, en lui donnant une administration indépendante. Cet ordre de choses dura jusqu'en 1768. A cette époque, elle fut remise sous l'an-

chen joug. On l'en retira en 1772 pour l'y faire rentrer six mois après. En 1775, on lui accorda de nouveau des chefs particuliers ; et il faut espérer qu'après tant de variations, la cour de Versailles se fixera à cet arrangement, le seul conforme aux principes d'une politique éclairée. Si le ministère s'écartoit jamais de cet heureux plan, il verroit encore les gouverneurs et les intendans prodiguer leurs soins, leurs affections à l'île métropolitaine, immédiatement soumise à leur inspection ; tandis que l'île asservie seroit abandonnée à des subalternes, sans force, sans considérations ; et par conséquent sans aucun pouvoir, sans aucune volonté d'opérer le bien.

Les gens de guerre, qui ont opiné pour la réunion des deux colonies sous les mêmes chefs, se fondoient sur l'avantage qu'il y auroit à pouvoir réunir les forces des deux îles pour leur défense mutuelle. Mais ont-ils pensé, qu'entre la Martinique et la Guadeloupe, se trouvoit à une distance égale, la Dominique, établissement Anglais, qu'on ne peut éviter, et qui inspecte également le double canal, qui le sépare des possessions Françaises. Si vous êtes inférieur en forces

maritimes, la communication est impraticable, parce que les secours respectifs ne sauroient manquer d'être interceptés; si vous êtes supérieur, la communication est inutile, parce qu'il n'y a point d'invasion à craindre. Dans les deux cas, le système qu'on veut établir n'est qu'une chimère.

Il en seroit tout autrement, s'il s'agissoit d'exécuter des projets offensifs. La réunion des moyens propres à chaque île, pourroit devenir utile, nécessaire même dans ces circonstances. Alors, on confieroit le commandement militaire à l'un des gouverneurs, et sa préminence cesseroit après l'entreprise projettée.

Mais convient-il de laisser libre le versement des productions territoriales d'une colonie dans l'autre? Jusqu'à la conquête de la Guadeloupe par les Anglais, ses liaisons directes avec les ports de France s'étoient bornées à six ou sept navires chaque année. Ses denrées, par des motifs plus ou moins réfléchis, prenoient la plupart la route de la Martinique. Lorsqu'à l'époque de la restitution, l'administration des deux îles fut séparée, on sépara aussi leur commerce. Les communications ont été r'ouvertes depuis,

et sont encore permises au tems où nous écrivons.

Cet ordre de choses trouve des censeurs en France. Il faut, disent-ils avec amertume, que les colonies remplissent leur destination, qui est de consommer beaucoup de marchandises de la métropole, et de lui renvoyer une grande abondance de productions. Or, avec les plus grands moyens pour remplir cette double obligation, la Guadeloupe ne fera ni l'un ni l'autre, tout le tems qu'il lui sera permis de porter ses denrées à la Martinique. Cette liaison sera toujours la cause ou l'occasion d'un versement immense dans les marchés étrangers, principalement à la Dominique. Ce n'est qu'en coupant le pont de communication, qu'on arrêtera ce commerce frauduleux, et qu'on déracinera l'habitude de la contrebande.

Ces argumens puisés dans l'intérêt particulier, n'empêchent pas que la Guadeloupe et la Martinique ne doivent être confirmées dans les liaisons qu'elles ont formées. La liberté est le vœu de tous les hommes ; et le droit naturel de tout propriétaire est de vendre à qui il veut et le plus qu'il peut les productions de son sol. On s'est écarté,

en faveur de la métropole, de ce principe fondamental de toute société bien ordonnée; et peut-être le falloit-il dans l'état actuel des choses. Mais vouloir étendre plus loin les prohibitions, qu'éprouve le colon : vouloir le priver des commodités et des avantages qu'il peut trouver dans une communication suivie ou passagère avec ses propres concitoyens; c'est un acte de tyrannie que le commerce de France rougira un jour d'avoir sollicité, et qui ne sera jamais accordé que par un ministère ignorant, corrompu ou lâche. Si, comme on le prétend, la navigation actuellement permise entre les deux îles donne une portion ds leurs denrées à des rivaux rusés et avides, le gouvernement trouvera des moyens honnêtes pour faire couler dans le sein du royaume les richesses territoriales de la Guadeloupe et des petites îles qui en dépendent.

XXX. *Quelles sont les dépendances de la Guadeloupe.*

La Desirade, éloignée de quatre ou cinq lieues de la Guadeloupe, est une de ces îles. Son terrein, excessivement aride et de dix lieues de circonférence, ne compte que peu

Saint-Martin et Saint-Barthelemi sont aussi dans la dépendance de la Guadeloupe, quoiqu'ils en soient éloignés de quarante-cinq et cinquante lieues. On a parlé de la première de ces îles dans l'histoire des établissemens Hollandais. Il reste à dire quelque chose de la seconde.

On lui donne dix à onze lieues de tour. Ses Montagnes ne sont que des rochers et ses vallées que des sables, jamais arrosées par des sources ou par des rivières, et beaucoup trop rarement par les eaux du ciel. Elle est même privée des commodités d'un bon port, quoique tous les géographes l'aient félicité de cet avantage. En 1646, cinquante Français y furent envoyés de Saint-Christophe. Massacrés par les Caraïbes en 1656, ils ne furent remplacés que trois ans après. L'aridité du sol les fit recourir au bois de gayac qui couvroit leur nouvelle patrie, et ils firent de petits ouvrages qu'on recherchoit assez généralement. Cette ressource eut un terme, et le soin de quelques bestiaux qui alloient alimenter les îles voisines, la remplaça. La culture du coton ne tarda pas à suivre, et la récolte s'en élève à cinquante ou soixante milliers, lorsque, ce qui arrive

le plus souvent, des sécheresses opiniâtres ne s'y opposent pas. Jusqu'à ces derniers tems, les travaux ont tous été faits par les blancs : et c'est encore la seule des colonies Européennes établies dans le Nouveau Monde, où les hommes libres daignent partager avec leurs esclaves les travaux de l'agriculture. Le nombre des uns ne passe pas quatre cent vingt-sept, ni celui des autres trois cent quarante-cinq. L'île, dans son plus grand rapport, en nourriroit difficilement beaucoup davantage.

La misère de ses habitans est si généralement connue, que les corsaires ennemis qu'on y a vu souvent relâcher, ont toujours fidèlement payé le peu de rafraîchissemens qui leur ont été fournis, quoique les forces manquassent pour les y contraindre. Il y a donc encore de la pitié, même entre des ennemis et dans l'ame des corsaires. Ce n'est donc que la crainte et l'intérêt qui rendent l'homme méchant. Il n'est jamais cruel gratuitement. Le pirate armé, qui pille un vaisseau richement chargé, n'est pas sans équité ni sans entrailles pour des insulaires que la nature a laissés sans ressource et sans défenses.

XXXI. *Situation actuelle de la Guadeloupe et des petites îles qui lui sont soumises.*

Au premier Janvier 1777, la Guadeloupe, en y comprenant les îles plus ou moins fertiles soumises à son gouvernement, comptoit douze mille sept cents blancs de tout âge et de tout sexe, treize cent cinquante noirs ou mulâtres libres, et cent mille esclaves, quoique leur dénombrement ne montât qu'à quatre-vingt-quatre mille cent.

Ses troupeaux comprenoient neuf mille deux cent vingt chevaux ou mulets, quinze mille sept cent quarante bêtes à corne, et vingt-cinq mille quatre cents moutons, porcs ou chèvres.

Elle avoit pour ses cultures quatre cent quarante-neuf mille six cent vingt-deux pieds de cacao; onze millions neuf cent soixante-quatorze mille quarante-six pieds de coton, dix-huit millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-pieds de café: trois cent quatre-vingt-huit sucreries qui occupoient vingt-six mille quatre-vingt-huit quarrés de terre.

Son gouvernement, son tribut et ses impositions étoient les mêmes qu'à la Martinique.

Si ces supputations fréquentes fatiguent un lecteur oisif, on espère qu'elles ennuieront moins des calculateurs politiques qui, trouvant dans la population et la production des terres la juste mesure des forces d'un état, en sauront mieux comparer les ressources naturelles des différentes nations. Ce n'est que par un registre bien ordonné de cette espèce qu'on peut juger avec quelque exactitude de l'état actuel des puissances maritimes etcommerçantes qui ont des établissemens dans le Nouveau-Monde. Ici l'exactitude fait le mérite de l'ouvrage ; et l'on doit peut-être tenir compte à l'auteur des agrémens qui lui manquent, en faveur de l'utilité qui les remplace. Assez de tableaux éloquens, assez de peintures ingénieuses amusent et trompent la multitude sur les pays éloignés. Il est tems d'apprécier la vérité, le résultat de leur histoire, et de savoir moins ce qu'ils ont été que ce qu'ils sont : car l'histoire du passé, sur-tout par la manière dont elle a été écrite, n'appartient guère plus au siècle où nous vivons que celle de l'avenir. Encore une fois, qu'on ne s'étonne plus de voir répéter si souvent un dénombrement de nègres et d'animaux, de terres et de productions ; en un

mot, des détails qui, malgré la sécheresse qu'ils offrent à l'esprit, sont pourtant les fondemens physiques de la société.

La Guadeloupe doit obtenir de ses cultures une masse de productions très-considérable et même plus considérable que la Martinique. Elle a beaucoup plus d'esclaves ; elle en emploie moins à sa navigation et à son commerce, elle en a placé un grand nombre sur un sol inférieur à celui de sa rivale, mais qui, étant en grande partie nouvellement défriché, donne des récoltes plus abondantes que des terres fatiguées par une longue exploitation. Aussi est-il prouvé que ses plantations, qui ne sont pas dévorées par les fourmis, lui forment un revenu fort supérieur à celui qu'obtient la Martinique. Cependant quatre-vingt et un bâtimens de la métropole n'enlevèrent, en 1775, de cette île que cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-six quintaux six livres de sucre brut ou terré, qui rendirent en Europe 7,137,930 l. 16 sols ; soixante-trois mille vingt-neuf quintaux deux livres de café, qui rendirent 2,993,860 livres 19 sols ; quatorze cent trente-huit quintaux vingt-sept livres d'indigo, qui rendirent 1,222,529 livres 10 sols ; mille

vingt-trois quintaux cinquante-neuf livres de cacao, qui rendirent 71,651 livres 6 sols; cinq mille cent quatre-vingt-treize quintaux soixante-quinze livres de coton, qui rendirent 1,298,437 livres 10 s.; sept cent vingt-sept cuirs, qui rendirent 6973 livres; seize quintaux cinquante-six livres de carret, qui rendirent 16,560 l.; douze quintaux soixante-deux livres de canéfice, qui rendirent 336 l. 15 sols 10 d.; cent vingt-cinq quintaux de bois, qui rendirent 3125 livres. Ces sommes réunies ne se montent qu'à 12,751,404 livres 16 s. 10 d.

Quelques productions de la colonie passoient à la Martinique. Elle livroit ses sirops et quelques autres denrées aux Américains, de qui elle recevoit du bois, des bestiaux, des farines et de la morue; ses cotons à la Dominique qui lui fournissoit des esclaves; ses sucres à Saint-Eustache qui payoit en argent ou en lettres-de-change et en marchandises des Indes Orientales.

La vigilance des derniers administrateurs a mis quelques bornes à ces liaisons interpoles. Aussi-tôt se sont multipliés les navires Français destinés à l'extraction des denrées. L'habitude en a conduit beaucoup dans la

Guadeloupe

Guadeloupe proprement dite, à Saint-Charles de la Basse-terre, où se faisoient autrefois tous les chargemens, quoique ce ne soit qu'une rade foraine dont l'accès est difficile, et où le séjour est dangereux, mais un plus grand nombre se sont portés à la Pointe-à-Pitre.

C'est un port profond et assez sûr, placé à l'une des extrémités de la Grande-Terre. Il fut découvert par les Anglais dans le tems qu'ils restèrent les maîtres de la colonie; et ils s'occupoient du soin de lui donner de la salubrité, lorsque la paix leur arracha leur proie. La cour de Versailles suivit cette idée d'un vainqueur éclairé, et fit tracer, sans délai, le plan d'une ville qui s'est accrue très-rapidement. La nature, les vents, le gissement des côtes : tout veut que le commerce presque entier d'une si belle possession se concentre dans cet entrepôt. Il ne doit rester à Saint-Charles que la réunion des beaux sucres des Trois-rivières, et des cafés qui se récoltent dans les quartiers du Baillif, de Deshays, de Bouillante et de la Pointe-Noire. Cependant cette ville continuera à être le siège du gouvernement, puisque c'est là qu'est la force, que sont les fortifications,

Si l'on en croyoit quelques observateurs, la colonie devroit s'attendre à décheoir. Sa partie, connue sous le nom de Guadeloupe, et cultivée depuis très-long-tems, n'est pas, disent-ils, susceptible d'une grande amélioration. Ils assurent, d'un autre côté, que la Grande-Terre ne se soutiendra pas dans l'état florissant où un heureux hasard l'a portée. Ce vaste espace, couvert presque uniquement de ronces, il y a dix-sept ou dix-huit ans, et qui fournit aujourd'hui les trois cinquièmes des richesses territoriales, n'a pas un bon sol. Les sucres y sont d'une qualité très-inférieure. Privé de forêts, de rosées et de rivières, il est exposé à de fréquentes sécheresses qui détruisent ses bestiaux et ses productions. Le tems ne fera qu'accroître ces calamités.

Nous sommes bien éloignés d'adopter ces inquiétudes ; et l'on jugera des raisons de notre sécurité. Les fléaux d'une guerre malheureuse avoient comme anéanti la Guadeloupe. Mais à peine eut-elle subi un joug étranger en 1759, que ses cultivateurs se hâtèrent de relever les ruines de leurs manufactures pour profiter du haut prix que le conquérant mettoit à leurs productions. Les trois années

qui suivirent la restitution furent employées à réédifier des bâtimens construits avec précipitation. Dans les années 1767 et 1768, les chemins de la colonie furent tous refaits, et l'on ouvrit une communication facile entre la Guadeloupe et la Grande-Terre, par le moyen de deux levées de trois mille toises chacune, qu'il fallut pratiquer dans des marais. Antérieurement et postérieurement à cette époque, furent érigées des fortifications considérables et plus de cent batteries sur les côtes. Ces travaux ont long-tems privé les terres d'une partie des bras destinés à les féconder. Actuellement que les esclaves sont tous rendus à leurs atteliers, n'est-ce pas une heureuse nécessité que les denrées se multiplient.

La colonie a d'autres raisons encore pour espérer des accroissemens rapides. Il lui reste des terreins en friche, et ceux qui sont déjà cultivés sont susceptibles d'amélioration. Ses dettes sont peu considérables. Avec moins de besoins que les établissemens où la richesse a depuis long-tems multiplié les goûts et les desirs, elle peut accorder davantage au progrès de ses cultures. Les îles Anglaises continueront à lui fournir des esclaves, si les na-

vigateurs Français se bornent toujours à lui en porter annuellement cinq ou six cens comme ils l'on fait. La réunion des circonstances fait présumer que la Guadeloupe arrivera bientôt d'elle-même au faîte de sa prospérité, sans le secours et malgré les entraves du gouvernement.

XXXII. *Mesures prises par la France pour préserver la Guadeloupe de l'invasion.*

Mais la France peut-elle s'assurer de jouir long-tems et tranquillement de cette possession? Si l'ennemi qui attaqueroit la colonie ne vouloit que ravager la Grande-Terre, y enlever les esclaves et les bestiaux, il seroit impossible de l'en empêcher, ou même de l'en punir, à moins qu'on ne lui opposât une armée. Le fort Louis, qui défend cette partie de l'établissement, n'est qu'un misérable fort à étoile, incapable d'une résistance un peu opiniâtre. Tout ce que l'on pourroit se promettre, ce seroit d'empêcher que la dévastation ne s'étendît plus loin. La nature du pays offre plusieurs positions plus heureuses les unes que les autres, pour arrêter sûrement un assaillant, quelle que soit sa valeur, quelles que soient ses forces. Il seroit

donc obligé de se rembarquer, pour aller attaquer la Guadeloupe proprement dite.

Sa descente ne pourroit s'opérer qu'à la baie des Trois-Rivières et à celle du Baillif; ou plutôt ces deux endroits seroient plus avantageux au succès de son entreprise, parce qu'ils l'approcheroient plus près que tous les autres du fort Saint-Charles, de la Basse-terre, et qu'ils lui présenteroient moins d'obstacles à surmonter.

Qu'il préfère de ces deux plages celle qu'il lui plaira, il ne trouvera en arrivant à terre, qu'un terrein couvert de bois, coupé de rivières, de chemins creux, de gorges, d'escarpemens, qu'il faudra passer sous le feu des partis Français. Lorsque, par la supériorité de ses forces, il aura vaincu ces difficultés, il sera arrêté par la hauteur du grand Camp. C'est un plateau que la nature a entouré de la rivière du Gallion, et de ravines effroyables. L'art y a ajouté des parapets, des barbettes, des flancs, des embrâsures, pour donner à l'artillerie qu'on y a placée la meilleure direction qu'il étoit possible. Ce retranchement, quoique redoutable, doit être pourtant forcé. On ne présume pas qu'un général

intelligent pût jamais se déterminer à laisser derrière lui un poste de cette nature. Ses convois seroient trop exposés, et il ne pourroit que difficilement se procurer tout ce qui est nécessaire pour ses opérations du siège du fort Saint-Charles.

Si ceux qui furent chargés les premiers de mettre en sûreté la Guadeloupe, eussent été gens de guerre, ou même simplement ingénieurs, ils n'auroient pas manqué de prendre la position qui se trouve entre la rivière de la grande Anse et celle du Gallion, pour leur point à fortifier. Leur place auroit eu du côté de la mer un front qui auroit renfermé un bassin capable de contenir une quarantaine de navires, qui eût inquiété les vaisseaux ennemis au large, et qui eût été lui-même hors d'insulte. Ses fronts, du côté des rivières de la Grande-Anse et du Gallion, eussent été inaccessibles, étant assis sur le sommet de deux escarpemens fort roides. Le quatrième front auroit été le seul attaquable, et il étoit aisé de le renforcer autant qu'on auroit voulu.

En se déterminant à la position actuelle du fort Saint-Charles, les ouvrages qu'on y construisit auroient dû au moins se flanquer,

se défiler réciproquement de la mer et des hauteurs. Mais on s'éloigna si fort des bons principes, que les feux des fortifications furent tout-à-fait mal dirigés, que l'intérieur des ouvrages étoit vu à découvert de toutes parts, qu'on pouvoit battre les revêtemens par le pied.

Tel étoit le fort Saint-Charles, lorsqu'en 1764 on voulut s'occuper du soin de le mettre en état de défense. Peut-être eût-il convenu de le raser, et de placer les nouvelles fortifications sur la position qu'on a indiquée. On se borna à revêtir d'ouvrages extérieurs le mauvais fort élevé par des mains mal habiles; d'y ajouter deux bastions du côté de la mer; un bon chemin couvert qui règne tout autour avec des glacis, partie coupés et partie en pente douce; deux grandes places d'armes rentrantes, ayant chacune un bon réduit, et derrière elles de bonnes tenailles, avec caponnières et poternes de communication au corps de la place; deux redoutes, l'une sur la prolongation de la capitale de l'une des deux places d'armes, et l'autre à l'extrémité d'un excellent retranchement fait le long de la rivière du Gallion, et dont le terreplein est défendu par le canon tiré d'un autre

etranchement fait sur le sommet de l'escarpement du bord opposé de la même rivière ; des fossés larges et profonds ; une citerne et un magasin à poudre, à l'épreuve de la bombe ; enfin, assez de souterreins pour loger le tiers de la garnison. Tous ces dehors bien entendus, ajoutés au fort, mettront un commandant actif et expérimenté, en état de soutenir avec deux mille hommes, un siège de deux mois, et peut-être davantage. Quoi qu'il en puisse être de la résistance qu'opposera la Guadeloupe aux attaques de ses ennemis, il est tems de s'occuper de Saint-Domingue.

XXXIII. *Courte description de l'île de Saint-Domingue.*

Cette île a cent soixante lieues de long. Sa largeur moyenne est à-peu-près de trente, et son circuit de trois cent cinquante ou de six cens, en faisant le tour des Anses. Elle est coupée dans toute sa longueur, qui va de l'est à l'ouest, par une chaîne de montagnes d'où l'on tiroit de l'or, avant que le continent de l'Amérique eût offert des mines infiniment plus riches.

Le navigateur qui approche de la partie

Espagnole n'apperçoit qu'un amas informe de terres entassées, couvertes d'arbres et découpées vers la mer par des baies ou des promontoires : mais il est dédommagé de cette vue peu riante par le parfum des fleurs d'acacia, d'oranger ou de citronnier que les vents de terre lui portent soir et matin du fond des bois.

La côte Française, quoique cultivée, n'offre pas un aspect beaucoup plus riant. C'est toujours un horizon semblable ; ce sont par-tout les mêmes accidens, les mêmes cultures, les mêmes couleurs, les mêmes bâtimens. L'œil fatigué ne peut se reposer en aucun endroit, sans retrouver ce qu'il quitte, sans revoir ce qu'il a vu. Il n'y a que la partie du nord, remplie de riches plantations, depuis l'océan jusqu'à la cîme des collines, qui offre une perspective digne de quelque attention. Ce paysage est unique dans l'isle, sans être comparable à ceux de l'Europe où la nature et l'art sont bien plus féconds en beautés touchantes.

Les chaleurs sont toujours vives dans la plaine. Quoique la température des vallons dépende, en partie, de leur ouverture à l'est ou à l'ouest, on peut dire en général que

l'air, humide et frais avant et après le coucher du soleil, y est embrâsé dans la journée. La différence du climat n'est véritablement sensible que sur les montagnes. Le thermomètre y est à dix-sept degrés à l'ombre, lorsqu'à la même exposition, il est à vingt-cinq dans la plaine.

XXXIV. *Des vagabons Français se réfugient à Saint-Domingue.*

L'Espagne occupoit, sans fruit comme sans partage, cette grande possession, lorsque des Anglais et des Français qui avoient été chassés de Saint-Christophe, s'y réfugièrent en 1630. Quoique la côte septentrionale où ils s'étoient d'abord établis, fût comme abandonnée, ils sentirent que, pouvant y être inquiétés par leur ennemi commun, ils devoient se ménager un lieu sûr pour leur retraite. On jetta les yeux sur la Tortue, petite isle située à deux lieues de la grande; et vingt-cinq Espagnols qui la gardoient, se retirèrent à la première sommation.

Les aventuriers des deux nations, maîtres absolus d'une isle qui avoit huit lieues de long sur deux de large, y trouvèrent un air pur, mais point de rivières et peu de

fontaines. Des bois précieux couvroient les montagnes, des plaines fécondes attendoient des cultivateurs. La côte du Nord paroissoit inaccessible. Celle du Sud offroit une rade excellente, dominée par un rocher, qui ne demandoit qu'une batterie de canons pour défendre l'entrée de l'isle.

Cette heureuse position attira bientôt à la Tortue, une foule de ces gens qui cherchent la fortune ou la liberté. Les plus modérés s'y livrèrent à la culture du tabac, qui ne tarda pas à avoir de la réputation. Les plus actifs alloient chasser des bœufs sauvages à Saint-Domingue, dont ils vendoient les peaux aux Hollandais. Les plus intrépides armèrent en course, et firent des actions d'une témérité brillante, dont le souvenir durera longtems.

Cet établissement alarma la cour de Madrid. Jugeant par les pertes qu'elle essuyoit déjà des malheurs qui la menaçoient, elle ordonna la destruction de la nouvelle colonie. Le général des Galions choisit pour exécuter sa commission, l'instant où la plupart des braves habitans de la Tortue étoient à la mer ou à la chasse. Il fit pendre ou passer au fil de l'épée, avec la barbarie qui étoit

alors si familière à sa nation, tous ceux qu'il trouva isolés dans leurs habitations; et il se retira sans laisser de garnison, persuadé que les vengeances qu'il venoit d'exercer, rendoient cette précaution inutile. Mais il éprouva que la cruauté n'est pas le meilleur garant de la domination.

Les aventuriers instruits de ce qui venoit de se passer à la Tortue, avertis en même-tems qu'on venoit de former à Saint-Domingue un corps de cinq cens hommes, destiné à les harceler, sentirent qu'ils ne pouvoient éviter leur ruine, qu'en cessant de vivre dans l'anarchie. Aussi-tôt sacrifiant l'indépendance individuelle à la sûreté sociale, ils mirent à leur tête Willis, Anglais, qui s'étoit distingué dans cent occasions par sa prudence et par sa valeur. Sous la conduite de ce chef, on reprit possession sur la fin de 1638, d'une isle qu'on avoit occupée pendant huit ans; et pour ne plus la perdre on s'y fortifia.

Les Français se ressentirent bientôt de la partialité de l'esprit national. Willis ayant attiré un assez grand nombre de ses compatriotes, pour être en état de donner la loi, traita les autres en sujets. C'est-là le progrès naturel de la domination. Ainsi se sont for-

mées la plupart des monarchies. Des compagnons d'exil, de guerre ou de piraterie, se donnent un capitaine, et celui-ci ne tarde pas à s'ériger en maître. Il partage d'abord le pouvoir ou le butin avec les plus forts, jusqu'à ce que la multitude écrasée par le petit nombre, enhardisse le chef à s'emparer de toute la puissance, et la monarchie alors n'est plus que despotisme. Mais il faut des siècles et de grands états pour donner carrière à cette suite de révolutions. Une isle de seize lieues quarrées, n'est pas faite pour ne contenir que des esclaves. Le commandeur de Poinci, gouverneur général des isles du Vent, averti de la tyrannie de Willis, fit partir sur-le-champ de Saint-Christophe quarante Français qui en prirent cinquante autres à la côte de Saint-Domingue. Ils débarquèrent à la Tortue, et s'étant joints aux habitans de leur nation, ils sommèrent tous ensemble les Anglais de se retirer. Ceux-ci déconcertés par cet acte de vigueur inattendu, et ne doutant pas que tant de fierté ne fût soutenue par des forces plus nombreuses qu'elles ne l'étoient, évacuèrent l'isle pour n'y plus revenir

L'Espagnol montra plus d'opiniâtreté. Les

corsaires qui sortoient tous les jours de la Tortue, lui causoient des pertes si considérables, qu'il crut que sa tranquillité, sa gloire et ses intérêts, exigeoient également qu'il la fît rentrer sous sa domination. Trois fois il réussit à s'en emparer, et trois fois il en fut chassé. Enfin elle resta en 1659 aux Français, qui l'évacuèrent lorsqu'ils se virent solidement établis à Saint-Domingue, mais sans renoncer à sa propriété. Le gouvernement en a toujours tiré les bois nécessaires à ses constructions, au service de son artillerie, aux besoins de ses troupes, jusqu'à ce qu'un ministre avide l'ait arrachée au fisc, pour en augmenter l'héritage de sa famille.

Cependant les progrès de ces aventuriers furent lents, et ne fixèrent les regards de la métropole qu'en 1665. Ce n'est pas qu'on ne vît errer d'une isle à l'autre assez de chasseurs et de pirates : mais le nombre des cultivateurs qui étoient proprement les seuls colons, étoit excessivement borné. On sentoit la nécessité de les multiplier ; et le soin de cet ouvrage difficile fut confié à un gentilhomme d'Anjou, nommé Bertrand Dogeron.

XXXV. *La cour de Versailles avoue ces hommes entreprénans, lorsque leur situation a pris de la stabilité; et leur donne un gouverneur.*

Cet homme que la nature avoit formé pour être grand par lui-même, sans le secours, ou malgré les traverses de la fortune, avoit servi quinze ans dans le régiment de la Marine, lorsqu'en 1656 il passa dans le Nouveau-Monde. Avec les meilleures combinaisons, il échoua dans ses premières entreprises: mais la fermeté qu'il montra dans ses malheurs, donna plus d'éclat à sa vertu; et les ressources qu'il eut l'habileté de se procurer, ajoutèrent à l'opinion qu'on avoit de son génie. L'estime et l'attachement qu'il avoit inspiré aux Français de Saint-Domingue et de la Tortue, [illegible]gèrent le gouvernement à le charger [illegible]en diriger ou plutôt d'en établir la colonie.

L'exécution de ce projet étoit remplie de difficultés. Il s'agissoit d'élever l'ordre social sur les ruines d'une féroce anarchie; de réduire le brigandage indépendant, sous l'autorité sainte et sévère des loix; de reproduire le sentiment de l'humanité dans des ames endurcies par l'habitude du crime;

de substituer les instrumens innocens de l'agriculture aux armes destructives du meurtre; de résoudre à une vie laborieuse des barbares accoutumés à l'oisiveté; compagne des rapines; d'inspirer la patience à des hommes violens; la préférence des fruits lents d'un travail opiniâtre, à des jouissances rapides, obtenues d'un coup de main; le goût de la paix à la soif du sang; la crainte du péril à celui qui se plaisoit à le chercher; l'estime de la vie à celui qui la méprisoit; enfin le respect pour le privilège d'une compagnie exclusive formée en 1664 pour tous les établissemens Français, à celui qui n'avoit jamais rien respecté, et qui étoit en possession de traiter librement avec toutes les nations. Après avoir obtenu tous ces sacrifices, il falloit par les douceurs d'une administration chérie, attirer de nouveaux habitans dans une terre dont le climat étoit aussi décrié que la fertilité en étoit peu connue.

Dogeron espéra, contre l'opinion de tout le monde, qu'il réussiroit. L'habitude de vivre avec les hommes qu'il devoit gouverner, lui avoit appris les moyens les plus propres à les gagner: et ses lumières n'en offroient à son ame honnête que de nobles et de justes. Les

Flibustiers étoient déterminés à chercher des parages plus avantageux : il les retint, en leur cédant la part que sa place lui donnoit sur leur butin, en leur obtenant du Portugal des commissions pour courir sur les Espagnols, même après qu'ils eurent fait la paix avec la France. C'étoit l'unique moyen d'attacher à la patrie des hommes qui en fussent devenus les ennemis plutôt que de renoncer au pillage. Les boucaniers ou les chasseurs qui ne souhaitoient que des ressources pour former des habitations, trouvoient dans sa bourse des avances sans intérêt, ou bien en obtenoient par son crédit. Pour les cultivateurs qu'il chérissait par préférence à tous les autres colons, il les secondoit par tous les encouragemens qui dépendoient de son industrieuse activité.

Ces changemens heureux n'avoient besoin que de prendre de la consistance. Le sage gouverneur imagina que des femmes pouvoient seules cimenter à jamais le bonheur des hommes et la prospérité de la colonie, par les doux plaisirs qui amènent la population. Cette idée étoit naturelle. Mais quelles devoient être les femmes dont on pouvoit se promettre des effets aussi doux ! Des femmes

nées de parens honnêtes et bien élevées, des femmes sages et laborieuses ; des femmes qui devinssent un jour dignes épouses et tendres mères. La disette absolue d'un sexe, dans le nouvel établissement, condamnoit l'autre au célibat. Dogeron songea à remédier à cette espèce d'indigence qui est la plus cruelle à supporter, et qui précipite l'homme dans la mélancolie et dans le dégoût d'une vie qui manque pour lui de l'attrait le plus puissant. La métropole lui fit passer cinquante jeunes personnes qu'on n'obtint qu'au plus haut prix. Bientôt après il en reçut un pareil nombre qui furent obtenues à des enchères encore plus fortes. Elles furent vendues commes des esclaves, et achetées comme une marchandise ordinaire. Ce fut l'argent et non le choix de leur cœur qui décida de leur destinée. Qu'attendre d'unions ainsi contractées? Cependant c'étoit la seule voie de satisfaire la passion la plus impétueuse sans entraîner des querelles, et de propager le sang des hommes sans le verser. Tous les habitans s'attendoient à voir arriver de leur patrie des compagnes qui viendroient adoucir et partager leur sort. Ils furent trompés dans leur espérance. On ne leur envoya plus que des filles de

joie, de viles et méprisables créatures qui s'embarquèrent avec tous les vices de l'ame et du corps attachés à une abject condition dont elles étoient bien éloignées de rougir, puisqu'elles ne montrèrent aucune répugnance à s'engager pour trois ans au service des hommes. Cette manière de purger la métropole en infectant la colonie, entraîna de si grands désordres, qu'on supprima un remède funeste, mais sans subvenir au besoin qu'il devoit appaiser. Par cette négligence, Saint-Domingue perdit un grand nombre de braves gens que l'inquiétude éloigna de ses bords, et un accroissement de population qu'auroient pu lui procurer les colons qui lui restoient fidèles. La colonie s'est long-tems ressentie, et se ressent peut-être encore d'une faute si capitale.

Cette erreur n'empêcha pas que Dogeron dans le court espace de quatre ans ne portât à quinze cens le nombre des cultivateurs qu'il avoit trouvé à quatre cens. Ses succès augmentoient tous les jours, lorsqu'il les vit arrêtés en 1670 par un soulèvement dont l'incendie embrâsa la colonie entière. Personne ne lui imputa le malheur d'un événement où il n'avoit pas en effet la moindre part.

Lorsque cet homme vertueux fut nommé par la cour de France au gouvernement de la Tortue et de Saint-Domingue, il ne réussit à faire connoître son autorité, qu'en laissant espérer que les ports qui lui alloient être soumis ne seroient pas fermés aux étrangers. Cependant, avec l'ascendant qu'il prit sur les esprits, il établit peu-à-peu dans sa colonie, le privilège exclusif de la compagnie, qui parvint à négocier enfin sans concurrens. Mais sa prospérité la rendit injuste au point qu'elle vendoit ses marchandises deux tiers de plus qu'on ne les avoit payés jusqu'alors aux Hollandais. Un monopole si destructif souleva les habitans. Ils prirent les armes, et ne les mirent bas, après un an de trouble, qu'à condition que tous les vaisseaux Français auroient la liberté de trafiquer avec eux, en payant à la compagnie cinq pour cent d'entrée et de sortie. Dogeron qui étoit l'auteur de l'accomodement, saisit cette circonstance pour se procurer deux bâtimens, destinés en apparence à porter ses récoltes en Europe; mais qui réellement étoient plus ses colons qu'à lui. Chacun y embarquoit ses denrées pour un frêt modique. Au retour, le généreux gouverneur faisoit étaler la car-

gaison à la vue du public. Tous y prenoient ce dont ils avoient besoin, non-seulement au prix de l'achat primitif, mais à crédit, sans intérêt, et même sans billet. Dogeron avoit imaginé qu'il leur donneroit de la probité, de l'élévation, en se contentant de leur promesse verbale pour toute sûreté. Il fit voir par cette conduite que le cœur humain lui étoit bien connu. Celui que vous avez avili à ses propres yeux par de la méfiance, n'ayant rien à perdre dans votre esprit, ne se fera aucun scrupule de se montrer dans l'occasion, fourbe, lâche, traître, imposteur tel qu'il est, ou même peut-être tel qu'il n'est pas, mais tel qu'il sait que vous l'avez jugé; tandis que celui auquel vous avez témoigné de l'estime, ne se dégradera point s'il le méritoit, ou se piquera d'honneur s'il ne le méritoit pas. Supposer aux hommes des vertus ou des vices, c'est souvent un moyen de leur en donner. La mort surprit en 1675 Dogeron au milieu de ces soins paternels.

Ministres et dépositaires de l'autorité royale, au lieu de ces longues et inutiles instructions, dressées par des commis aussi ignorans qu'avides, et remises à ceux que vous préposez à l'administration des colonies, qui ne les

ouvrent que pour les mépriser ; faites écrire pour leur usage la vie de Dogeron, et qu'elle finisse par ces mots : AYEZ LES VERTUS DE CET HOMME, ET CONFORMEZ VOTRE CONDUITE A LA SIENNE.

O Dogeron ! ta cendre inhonorée repose dans quelque endroit peut-être inconnu de Saint-Domingue ou de la Tortue. Mais si ta mémoire s'est éteinte dans ces contrées; si ton nom transmis des pères aux enfans ne s'y prononce pas avec attendrissement : les neveux des colons que tu rendis heureux par tes talens, ton désintéressement, ton courage, ta patience et tes travaux, sont des ingrats qui ne méritent pas d'autres gouverneurs que la plupart de ceux qu'on leur envoie.

Dogeron laissa pour tout héritage des exemples patriotiques à suivre, des vertus humaines et sociales à cultiver. Pouancey lui succéda : mais avec les qualités de son oncle, il ne fut pas aussi grand, parce qu'il marcha sur ses traces par esprit d'imitation plutôt que par caractère. Cependant la multitude qui ne fait pas ces distinctions, n'accorda guère moins de confiance à l'un qu'à l'autre ; et ils eurent tous deux la gloire et le bonheur de donner une forme et de la stabilité à la

colonie, sans loix et sans soldats. Leur sens naturel et leur droiture reconnue terminoient à la satisfaction de tout le monde, les différends qui s'élevoient entre les particuliers; et l'ordre public étoit maintenu par cette autorité que prend naturellement le mérite personnel.

Une constitution si sage ne pouvoit durer. Il falloit trop de vertu pour la perpétuer. On s'apperçut en 1685 que tous les liens se relâchoient; et l'on tira de la Martinique, où la police avoit déja pris de bonnes racines, deux administrateurs qui furent chargés d'établir la règle et la subordination à Saint-Domingue. Ces législateurs assurèrent l'ouvrage de la civilisation, en formant des tribunaux de justice en différens quartiers, sous la révision d'un conseil supérieur qui fut érigé au petit Goave. Cette jurisdiction devenant trop étendue avec le tems, on créa en 1701 un semblable tribunal au cap Français, pour la partie du Nord.

Toutes ces innovations pouvoient éprouver des difficultés. Il étoit à craindre que les chasseurs et les corsaires qui formoient le gros de la population, ennemis du frein qu'on mettoit à leur licence, ne se retirassent chez

les Espagnols et la Jamaïque, où l'offre séduisante de grands avantages sembloit les appeller. Les cultivateurs eux-mêmes y étoient comme attirés par le dégoût que leur donnoit le vil prix de leurs productions, dont le commerce étoit chargé d'entraves continuelles. On gagna les premiers à force de caresses, et les seconds par la perspective d'un changement dans leur situation, qui étoit vraiment désespérée.

Les cuirs, fruit unique des courses des boucaniers, avoient été le premier objet d'exportation de Saint-Domingue. La culture y ajouta depuis le tabac qui trouvoit un débit avantageux chez toutes les nations. Il fut bientôt gêné par une compagnie exclusive. On la supprima, mais inutilement pour la vente du tabac, puisqu'elle fut mise en ferme. Les habitans, espérant pour prix de leur soumission quelque faveur du gouvernement, offrirent au roi de lui donner, affranchi de tous frais, même de celui du frêt, le quart de tout le tabac qu'ils enverroient dans le royaume, à condition qu'ils auroient la disposition libre des trois autres quarts. Ils prouvoient que cette voie apporteroit au fisc plus de revenu que les quarante sols pour cent

cent qu'il retiroit du fermier. Des intérêts particuliers firent rejetter une ouverture si raisonnable.

Dans ces circonstances, je suis toujours étonné de la patience des opprimés. Je me demande pourquoi ils ne se rassemblent pas tous ; et se transportant chez l'homme du ministère qui les gouverne, ils ne lui disent pas ; » Nous sommes las d'un autorité qui » nous vexe. Sortez de notre contrée, et » allez dire à celui que vous représentez ici » que nous ne sommes pas des rebelles, » parce que c'est contre un bon roi qu'on » se révolte, et qu'il n'est qu'un tyran contre » lequel nous avons le droit de nous soule- » ver. Ajoutez que s'il est jaloux de posséder » une contrée déserte, il sera bientôt satis- » fait : car nous sommes tous résolus à périr, » plutôt que de vivre plus long-tems mal- » heureux sous une administration injuste ». Le colon ne prit pas le parti du désespoir : mais dans son dépit il tourna heureusement son activité vers la culture de l'indigo et du cacao. Le coton le tenta par les richesses que cette plante avoit données aux Espagnols dans les premiers tems : mais il s'en dégoûta bientôt, on ne sait pourquelle raison, et l'a-

bandonna au point que quelques années après, on ne voyoit pas un seul cotonnier sur pied.

Jusqu'alors les travaux avoient été faits par les engagés, par les plus pauvres des habitans. Des expéditions heureuses sur les terres des Espagnols, procurèrent quelques nègres. Leur nombre fut un peu grossi par deux ou trois vaisseaux Français, et beaucoup plus par les prises qu'on fit sur les Anglais durant la guerre de 1688, par une descente à la Jamaïque, d'où l'on en enleva trois mille en 1694. C'étoient des instrumens sans lesquels on ne pouvoit entreprendre la culture du sucre : mais ils ne suffisoient pas. Il falloit des richesses pour élever des bâtimens, pour se procurer des ustensiles. Le gain que firent quelques habitans avec les Flibustiers, dont les expéditions étoient toujours heureuses, les mit en état d'employer les esclaves. On se livra donc à la plantation de ces cannes, qui font passer l'or du Mexique aux mains des nations qui n'ont au lieu de mines que des terres fécondes.

XXXVI. *Le ministère forme une compagnie pour la partie du Sud de S. Domingue.*

Cependant la colonie qui, même en se dépeuplant d'Européens, avoit fait au milieu des ravages qui précédèrent la paix de Riswich quelque progrès au Nord et à l'Ouest, n'étoit rien au Sud. Cette partie ne comptoit pas cent habitans, tous logés sous des hutes, et tous misérables. Le gouvernement n'imagina pas de meilleur moyen pour tirer quelque avantage d'un si grand terrein, que d'en accorder en 1698 pour un demi-siècle, la propriété à une compagnie qui prit le nom de Saint-Louis.

Elle s'engagea sous peine de voir son octroi annullé, à former une caisse de douze cens mille livres; à transporter, dans les cinq premières années, sur l'étendue de sa concession, quinze cens blancs et deux mille cinq cens noirs; cent des premiers, deux cens des seconds, chacune des années suivantes. On la chargeoit de distribuer des terres à tous ceux qui en demanderoient. Chacun, selon ses besoins et ses talens, devoit obtenir des esclaves payables en trois ans, les hommes à raison de six cens francs,

les femmes pour quatre cent cinquante livres. Le même crédit étoit accordé pour les marchandises.

A ces conditions, le privilège assuroit à la nouvelle société le droit d'acheter et de vendre exclusivement dans tout le territoire qui lui avoit été abandonné, mais seulement aux prix établis dans les autres quartiers de l'île. Encore cette dépendance onéreuse au colon étoit-elle adoucie par la liberté qui lui restoit de prendre où il voudroit toutes les choses dont on le laisseroit manquer, et de payer avec ses denrées ce qu'il auroit acheté.

Le monopole se détruit par son avidité même. C'est un torrent qui se perd dans les gouffres qu'il creuse. La compagnie de Saint-Louis est une preuve de fait ajoutée à cent autres, pour confirmer le vice et l'abus des sociétés exclusives. Elle fut ruinée par les infidélités, par les profusions de ses agens, sans que le territoire confié à ses soins profitât de tant de pertes. Ce qui s'y trouva de culture, de population, lorsqu'elle remit en 1720 ses droits au gouvernement, étoit pour la plus grande partie l'ouvrage des interlopes.

XXXVII. *Malgré les calamités qu'elle éprouve, la colonie de Saint-Domingue devient le plus bel établissement du Nouveau-Monde.*

C'est durant la longue et sanglante guerre ouverte pour la succession d'Espagne, que s'étoit opéré ce commencement de bien. Il sembloit devoir faire de rapides progrès, avec la tranquillité que la paix d'Utrecht rendit aux nations. Une de ces calamités que les hommes ne peuvent prévoir, recula de si belles espérances. Tous les cacaoyers de la colonie périrent en 1715. Dogeron avoit planté les premiers en 1665. Ils s'étoient multipliés avec le tems, sur-tout dans les gorges des montagnes du côté de l'ouest. On voyoit des habitations où il y en avoit jusqu'à vingt mille; de sorte que quoique le cacao ne se vendît que 5 sols la livre, il étoit devenu une source abondante de richesses.

Des cultures importantes compensoient cette perte avec usure, lorsqu'un spectacle des plus affligeans consterna la colonie entière. Un assez grand nombre de ses habitans, qui avoient consacré vingt ans d'un travail continuel sous un ciel brûlant, à se préparer une vieillesse heureuse dans la métropole; y

étoient passés avec une fortune suffisante pour payer leurs dettes et pour acquérir des terres. Leurs denrées leur furent payées en billets de banque, qui périrent dans leurs mains. Ce coup accablant les força à retourner pauvres dans une isle d'où ils étoient sortis riches et les réduisit à demander, dans un âge avancé, de l'occupation aux mêmes gens qui avoient été autrefois à leur service. La vue de tant d'infortunés inspira un grand éloignement pour la compagnie des Indes qu'on rendoit responsable de ces calamités. Cette aversion, née de la compassion seule, ne tarda pas à se changer en une haîne profonde ; et ce ne fut pas sans de grands motifs.

Depuis leur établissement, les colonies françaises recevoient leurs esclaves des mains du monopole, et en recevoient par conséquent fort peu et à un prix exhorbitant. Réduit, en 1713, à l'impossibilité de continuer ses opérations languissantes, le privilège associa lui-même à son commerce les négocians particuliers, sous la condition qu'ils lui paieroient quinze liv. pour chaque noir qu'ils porteroient aux isles du Vent, et trente pour ceux qu'ils introduiroient à S. Domingue. Cette nouvelle

combinaison fut suivie d'une telle activité, que le gouvernement commença enfin à se détacher de l'exclusif, en conférant, en 1716, la traite de Guinée aux ports de Rouen, de Bordeaux, de Nantes et de la Rochelle. Il devoit leur en coûter deux pistoles pour chaque esclave qui arriveroit en Amérique; mais les denrées qui proviendroient de la vente de ces malheureux étoient déchargées de la moitié des droits auxquels les autres productions étoient asservies.

On commençoit à sentir le bien qu'alloit produire cette liberté, toute imparfaite qu'elle étoit, puisqu'elle se bornoit à quatre rades, lorsque Saint-Domingue fut encore condamné à recevoir ses cultivateurs de la compagnie des Indes, qui n'étoit même obligée de lui en fournir que deux mille chaque année. En vérité, on ne sait ce qui doit le plus étonner dans le cours des événemens relatifs au Nouveau-Monde, ou de la rage des premiers conquérans qui le dévastèrent, ou de la stupidité des gouvernemens qui, par une suite de réglemens insensés, semblent s'être proposé, ou d'en perpétuer la misère, ou de l'y replonger lorsqu'il se promettoit d'en sortir.

Ce fut en 1722 qu'arrivèrent dans la colonie

les agens d'un corps odieux. Les édifices qui servoient à leurs opérations, furent réduits en cendres. Les vaisseaux qui leur arrivoient d'Afrique, ou ne furent pas reçus dans les ports, ou n'eurent pas la liberté d'y faire leurs ventes. Le gouverneur général qui voulut s'opposer à une licence excitée par l'abus de l'autorité, vit mépriser des ordres qui n'étoient pas soutenus de la force; il fut même arrêté. Toutes les parties de l'isle rétentissoient de cris séditieux et du bruit des armes. On ne sait où ces excès auroient été poussés, si le gouvernement n'avoit eu la modération de céder. Pour cette fois, les peuples ne furent point châtiés du délire de celui qui les gouvernoit; et le duc d'Orléans montra bien dans cette circonstance, qu'il n'étoit point un homme ordinaire, en s'avouant lui-même coupable d'une rebellion qu'il avoit excitée par une institution vicieuse, et qui auroit été sévèrement punie sous un administrateur moins éclairé ou moins modéré. Après deux ans de troubles et de confusion, les inconvéniens qu'entraîne l'anarchie, ramenèrent les esprits à la paix, et la tranquillité se trouva rétablie, sans les remèdes violens de la rigueur.

Depuis cette époque, jamais colonie ne mit

si bien le tems à profit que Saint-Domingue. Ses pas vers la prospérité furent prompts et soutenus. Les deux guerres malheureuses qui troublèrent ses mers, ne firent qu'en comprimer le ressort. Sa force s'en accrut, son action en devint plus rapide. La plaie se referme bientôt, lorsque la constitution du corps n'est pas altérée. Beaucoup de maladies ne sont dans l'état et dans l'animal que des espèces de remèdes qui dissipent les humeurs vicieuses, et restituent une vigueur nouvelle à un tempérament robuste. Les indispositions funestes à l'un et à l'autre, ce sont celles qui, étant lentes, les tiennent dans un mal-aise habituel et les conduisent imperceptiblement au tombeau. Mais après que celles qui sont vives ont causé une crise violente, le délire cesse, la foiblesse se passe, et il s'établit avec le recouvrement de la force, un mouvement uniforme et régulier qui promet à la machine une longue durée. Ainsi la guerre semble renforcer et soutenir le caractère national chez plusieurs peuples de l'Europe, que la prospérité du commerce et les jouissances du luxe pourroient énerver et corrompre. Les pertes énormes qui suivent presque également la victoire et les défaites, laissent place à l'industrie et ra-

niment le travail. Les nations refleurissent, pourvu que le gouvernement veuille seconder leur pente, plutôt que de diriger leur marche. Ce principe est sur-tout applicable à la France, qui ne demande pour prospérer, qu'un champ ouvert à l'activité de ses habitans. Par-tout où la nature leur laisse une libre carrière, ils réussissent à lui donner tout son essor. Saint-Domingue a singuliérement éprouvé tout ce que peut un sol heureux, une position avantageuse, entre les mains des Français.

XXXVIII. *Etablissemens formés dans la partie du Sud de S. Domingue.*

La partie du Sud, occupée par cette nation, s'étend actuellement depuis la Pointe-à Pitre jusqu'au cap Thiburon. A l'époque de leurs conquêtes dans le Nouveau-Monde, les Espagnols avoient bâti sur cette côte deux grandes bourgades qu'ils abandonnèrent dans des jours moins brillans. La place qu'on laissoit vuide ne fut pas d'abord remplie par les Français qui devoient craindre le voisinage de San-Domingo, où étoient concentrées les principales forces de la puissance sur la ruine de laquelle ils s'élevoient. Leurs corsaires, qui s'assembloient ordinairement dans

la petite isle à Vache, pour courir sur les Castillans, et pour y partager le butin qu'ils avoient fait, enhardirent quelques cultivateurs à commencer, en 1673, un petit établissement dans le continent. Presque aussi-tôt détruit, il ne fut repris qu'assez long-tems après. La Compagnie établie pour l'affermir et pour l'étendre, remplit mal ses obligations. Il dut ses progrès aux Anglais de la Jamaïque et aux Hollandais du Curacao, qui, s'étant avisés d'y porter des esclaves, retiroient seuls les productions d'un sol, que seuls ils mettoient en valeur. Ce ne fut qu'en 1740 que les négocians de la métropole ouvrirent les yeux. Depuis cette époque, ils ont peu fréquenté cette partie de la colonie, malgré les vents qui en rendent souvent la sortie longue et difficile

Le quartier, qui est à l'Est de tous les autres établissemens, se nomme Jacmel. Il est formé par trois paroisses qui occupent trente-six lieues de côte, sur une profondeur médiocre et très-inégale. Ce vaste espace est rempli par cent-soxiante caféyères, soixante-deux indigoteries, et soixante cotonneries. La plupart de leurs cultivateurs sont pauvres, et ne peuvent jamais devenir bien riches. Un

terrein généralement montueux, pierreux, exposé aux sécheresses, leur défend d'aspirer à l'opulence. Cette ambition n'est permise qu'à ceux qui partagent la plaine de Jacmel. Il y a vingt habitations très vastes, dont dix seulement arrosées, quoique toutes soient susceptibles de cet avantage : c'est là que, dans un sol usé, on fait de l'indigo qui demanderoit des terres vierges. Lorsque les bras et les autres moyens d'une grande exploitation ne manqueront plus, on lui substituera le sucre, qui réussit, aussi-bien qu'on puisse le désirer, dans la seule plantation où on ait commencé à le cultiver.

Aquin a quinze lieues sur le rivage de la mer, et trois, quatre, quelquefois six lieues dans l'intérieur des terres. Cet établissement compte quarante plantations en indigo, vingt en café et neuf en coton. Ses montagnes, moins élevées que celles qui les joignent, ne jouissent par cette raison que de peu de sources, que de peu de pluies, et ne promettent qu'une grande abondance de coton qu'on leur demandera quelque jour sans doute. Pour ce qui concerne ses plaines, elles furent autrefois assez florissantes : mais les sécheresses, qui ont graduellement augmenté

à mesure que le pays s'est découvert, ont de plus en plus diminué la quantité et la qualité de l'indigo qui faisoit toute leur richesse. Cette plante, qui laisse la terre presqu'habituellement exposée aux ardeurs d'un soleil brûlant, doit être remplacée par le sucre qui la tiendra couverte dix-huit mois de suite, et y conservera long-tems les moindres fraîcheurs. Déjà, quatre habitans des plus aisés ont fait ce changement dans leurs plantations. La nature du sol permet à vingt-cinq colons de suivre cet exemple; et ils s'y détermineront sans doute, lorsqu'ils en auront acquis les moyens, lorsque les eaux de la rivière Serpente auront été sagement distribuées. Dans l'état actuel des choses, toutes les productions du quartier se réunissent dans un seul bourg très-enfoncé dans les terres. L'impossibilité de les transporter sur la côte dans la saison des pluies, les frais indispensables pour les y voiturer dans les tems même les plus favorables, avoient fait imaginer de former cet entrepôt sur les bords d'une baie profonde où l'on embarque les denrées. Mais cette position n'offre pas un arpent de terre qu'on puisse cultiver; mais on n'y trouve point d'eau potable; mais les

eaux stagnantes de la mer y corrompent l'air. Ces raisons ont fait perdre de vue un projet, dont les inconvéniens surpassoient les avantages.

Saint-Louis est une espèce de bourgade qui, quoique bâtie au commencement du siècle, n'a qu'une cinquantaine de maisons. Un très-bon port, même pour tous les vaisseaux de ligne, décida cet établissement. Sur un islet situé à l'entrée de la rade, on éleva des fortifications considérables qui, en 1748, furent détruites par les Anglais, et qui depuis n'ont pas été rétablies. Le territoire de ce quartier s'étend cinq à six lieues sur la côte. Ses montagnes, encore couvertes de bois d'acajou, sont la plupart susceptibles de culture; sa plaine inégale offre quelquefois un sol fertile, et ses nombreux marais peuvent être desséchés. On n'y compte que vingt cafeyères, quinze indigoteries, six cotonneries et deux sucreries. Cette dernière production réussiroit dans dix ou douze plantations, sur-tout si elles étoient arrosées par les eaux de la rivière Saint-Louis, comme on le croit très-praticable.

Cavaillon n'occupe que trois lieues sur les bords de l'océan. C'est une grande gorge qui

s'étend huit ou neuf lieues dans les terres. Elle est partagée par une assez grande rivière qui, malheureusement dans les grosses pluies, se répand au loin et cause souvent de grands malheurs. A deux lieues de son embouchure est un petit bourg où arrivent les navires et où ils chargent les denrées que fournissent vingt plantations de café, dix d'indigo, six de coton et dix-sept de sucre. Le nombre des dernières pourroit être aisément doublé dans une plaine qui a cinq ou six mille quarreaux d'étendue : mais les trois les plus florissantes de celles qui existent, ont à peine atteint la moitié de leur culture ; et les autres ne donnent qu'un foible produit et de mauvaise qualité. Les montagnes, quoique couvertes d'une terre excellente, ne remplissent pas le vuide. Les concessions que le gouvernement y a faites resteront incultes, jusqu'à ce qu'on ait pratiqué des chemins pour l'extraction des denrées. Cette entreprise, qui est au-dessus des moyens des habitans, devroit être exécutée par les troupes. L'oisiveté et des marais infects ont engourdi jusqu'ici les soldats, les ont fait périr sur les rivages de la mer : la fraîcheur des lieux élevés, l'air pur qu'on y

respire, un travail modéré, l'aisance dont il seroit juste de les faire jouir : toutes ces causes réunies ne les maintiendroient-elles pas dans leurs forces naturelles, n'assureroient-elles pas leur conservation ?

La plaine du fonds de l'isle-à-Vache contient vingt-cinq mille quarreaux d'un sol excellent par-tout, à l'exception de quelques parties que les torrens ont couvertes de gravier et d'un petit nombre de marais, dont le desséchement ne seroit pas difficile. Il s'y est successivement formé quatre-vingt-trois sucreries, et l'on peut y en établir encore environ cinquante. Celles qui existent n'ont guère qu'un tiers de leur domaine en valeur ; et cependant elles donnent une immense quantité de sucre brut. Qu'on juge de ce que le territoire entier en fourniroit, s'il étoit convenablement exploité. On pourroit compter sur un produit d'autant plus régulier, que les pluies manquent moins souvent dans ce quartier que dans les autres, et que trois rivières qui y coulent, s'offrent pour ainsi dire d'elles-mêmes pour l'arrosement de toutes les plantations.

Le sucre et l'indigo qui croissent dans la plaine ; le café et le coton qui descendent

des montagnes : tout est porté à la ville des Cayes, formée par près de quatre cents maisons, toutes enfoncées dans un terrein marécageux, et la plupart environnées d'une eau croupissante. L'air qu'on respire dans ce séjour, manque également de ressort et de salubrité.

Cet entrepôt a été comme jetté sans réflexion dans l'enfoncement d'une rade qui n'a que trois passes, dont la profondeur, insuffisante en elle même, diminue encore tous les jours. Le mouillage y est fort resserré, et si dangereux durant l'équinoxe, que les bâtimens qui s'y trouvent alors, périssent très-souvent. La grande quantité de vase qu'y déposent les eaux de la ravine du sud, s'accroît au point que dans vingt ans, on n'y pourra plus entrer. Le canal, formé par le voisinage de l'isle-à-Vache, n'y sert qu'à gêner la sortie des navigateurs. Ses anses sont le repaire des corsaires de la Jamaïque. C'est là que croisant sans voiles et voyant sans être vus, ils ont toujours l'avantage du vent, sur des bâtimens auxquels la force et le lit constant des vents ne permettent pas de passer au-dessus de l'isle. S'il étoit possible que des vaisseaux de guerre relâchassent dans

ce mauvais port, l'impossibilité de vaincre cet obstacle et celui des courans, pour gagner le vent de l'isle, les forceroit de suivre la route des navires marchands. Ainsi, doublant la pointe de Labacou, l'un après l'autre, à cause des bas fonds, ces vaisseaux, qui se trouveroient entre la terre et le feu de l'ennemi, avec le désavantage du vent, seroient infailliblement détruits par une escadre inférieure.

La mauvaise température de la ville, le vice de sa rade ont fait desirer à la cour de Versailles que les affaires qui s'y traitent, se portassent à Saint-Louis. Ses efforts ont été inutiles, et ils devoient l'être ; parce qu'il est tout simple que les échanges s'établissent dans l'endroit qui produit et consomme davantage. S'obstiner à contrarier encore cet ordre de choses prescrit par la nature, ce seroit retarder en pure perte les progrès d'un bon établissement. Les caprices même de l'industrie méritent l'indulgence du gouvernement. La moindre inquiétude du négociant le conduit à la défiance. Les raisonnemens politiques et militaires ne peuvent rien contre ceux de l'intérêt. Le commerce ne prospère que dans un terrein qu'il

a choisi lui-même. Tout genre de contrainte l'effraie.

Ce que le ministère de France peut raisonnablement se proposer, c'est de retirer les tribunaux de Saint-Louis, qui n'est et ne sera jamais rien, pour les donner au Cayes, où la population et les productions, déjà considérables, doivent beaucoup augmenter; c'est de former un lit à une ravine dont les débordemens furieux causent souvent des ravages inexprimables; c'est de purifier et de fortifier un peu la ville. On feroit l'un et l'autre, en creusant tout autour un fossé, dont les déblais serviroient à combler les lagons intérieurs. Le sol, exhaussé par ce travail, se dessécheroit lui-même. L'eau de la rivière, qu'on feroit couler par une pente naturelle dans ce fossé profond, mettroit la ville, avec le secours de quelques fortifications, à l'abri des entreprises des corsaires, assureroit même une défense momentanée, qui donneroit les moyens de capituler devant une foible escadre.

On peut, on doit aller plus loin. Pourquoi ne pas donner un port factice à un entrepôt important, qui bientôt se trouvera bouché? Les navires marchands, qui vont chercher un asyle à la baie des Flamands, située à

deux lieues au vent des Cayes, semblent y avoir designé d'avance le havre dont cette ville a besoin. Ce port peut contenir un grand nombre de vaisseaux, même de guerre, à l'abri de tous les vents ; il leur offre plusieurs carenages ; il leur permet de doubler au vent de l'isle-à-Vache, et de conserver avec la ville un cabotage qui, protégé par des batteries bien distribuées, seroit respecté de tous les corsaires. Un seul inconvénient diminue la faveur de cette position. C'est que la qualité du fonds et le calme de la mer, y rendent la piqure des vers plus commune qu'ailleurs, et plus dangereuse pour les vaisseaux.

L'Abacou est une péninsule que l'abondance et la qualité de son indigo rendirent autrefois florissante. Depuis que cette plante vorace a détruit tout principe de végétation, sur les petites collines très-multipliées de ce quartier, on ne cultive avec quelques succès que les bords de la mer, enrichis de la dépouille des terres supérieures. Cette dégradation a déterminé un assez grand nombre de colons à porter ailleurs leur activité. Ceux qui par habitude ou par raison ont persévéré dans leurs plantations, se sont agrandis de

tout ce qui étoit à leur bienséance. Ils se souviennent encore en laissant reposer une partie de leur héritage, pendant que l'autre est mise en valeur : mais cette ressource n'est pas ce qu'elle seroit en Europe. C'est l'opinion des habitans eux-mêmes, qui dirigent leur industrie vers le sucre, autant que leur fortune et leur crédit le leur permettent.

C'est sur les hauteurs défrichées, épuisées de ce quartier, qu'il conviendroit de multiplier les troupeaux. Le gouvernement s'est mépris, lorsqu'il a concédé des montagnes, sous la condition qu'on les couvriroit de bêtes à corne. Outre qu'il n'étoit pas raisonnable d'employer en pâturages des terres vierges qu'on pouvoit rendre plus productives pour l'état ; il étoit impossible d'espérer que des hommes entreprenans se feroient pasteurs, lorsqu'ils pouvoient tirer un meilleur parti de leur attélier, à quelque culture qu'ils l'employassent. On peut même assurer que les bestiaux seront toujours infiniment rares à Saint Domingue, même dans les lieux qui ne peuvent pas avoir une autre destination, tout le tems que le monopole des boucheries subsistera dans la colonie.

Les côteaux occupent environ dix lieues

de rivage, sur une profondeur de deux jusqu'à cinq lieues. Par-tout on trouve de petites anses où le débarquement est facile, sans qu'aucune offre une abri sûr contre les mauvais tems. Le quartier contient vingt-quatre caféyères, trois cotonneries, soixante-six indigoteries. Cette dernière production y a moins diminué en quantité, y a moins dégénéré en qualité qu'ailleurs, avantages qu'il faut attribuer à la nature et à la disposition du terrein. Cependant le tems ne paroît pas éloigné où les bords de la mer verront s'élever quatorze ou quinze sucreries, sur les débris de la culture ancienne. L'habitude et la facilité d'obtenir des esclaves par des liaisons interlopes, rendront la révolution facile.

Tiburon, qui a douze lieues d'étendue sur les bords de la mer, et deux, trois, quatre dans l'intérieur des terres, termine la côte. La rade de ce cap n'offre pas un abri suffisant contre les tempêtes : mais des batteries bien placées en peuvent faire un lieu de retraite et de protection, pour les bâtimens Français poursuivis en tems de guerre dans ces parages. Cet établissement a quatre habitations en coton, trente en indigo et trente-sept en café. Depuis la paix, il s'y est formé

quatre sucreries, dont le nombre peut s'élever à seize.

XXXIX. *Moyens qui pourroient améliorer les cultures dans le sud de la colonie.*

Les établissemens qu'on vient de parcourir, languissent tous dans une misère plus ou moins grande. Aussi les ventes et les achats ne s'y font-ils pas avec des métaux, comme au nord et à l'ouest de la colonie. Au sud, on échange les marchandises d'Europe contre les productions de l'Amérique. Il résulte de cette sauvage pratique des discussions éternelles, des fraudes innombrables, des retards ruineux, qui éloignent les navigateurs, ceux principalement qui s'occupent du commerce des esclaves.

C'est une vérité trop bien prouvée que la perte annuelle des noirs s'élève naturellement au vingtième, et que les accidens la font monter au quinzième. Il suit de cette expérience que la contrée qui nous occupe et qui réunit plus de quarante mille esclaves, en a vu mourir vingt-cinq mille en dix ans de tems. Huit mille cent trente-quatre Africains, que les armateurs Français ont introduits depuis 1763 jusqu'en 1773, n'ont pas assuré,

ment rempli ce grand vuide. Quel auroit donc été le sort de ces établissemens, si les interlopes n'avoient pourvu au remplacement? Ce n'est pas tout.

La partie du sud de Saint-Domingue a un grand désavantage. Les montagnes qui la dominent, la privent, ainsi que la côte de l'ouest, durant environ six mois, des pluies du nord, du nord-est, qui fécondent les campagnes septentrionales. Elle sera donc en friche ou mal cultivée jusqu'à ce que les eaux du ciel y aient été remplacées par celles des rivières. Cette opération, qui tripleroit les productions, exige de gros capitaux et beaucoup d'esclaves. Le commerce de France, soit impossibilité, soit défiance, ne les fournit point.

Quel parti doit prendre le gouvernement? Celui d'ouvrir pendant dix ou quinze ans cette portion de sa colonie à tous les étrangers. Les Anglais y porteront des noirs; les Hollandais feront des avances à un intérêt que peuvent très-bien supporter les cultures du Nouveau-Monde. Le succès est infaillible, si l'on fait des loix qui donnent une solidité convenable aux créances des deux nations.

Les ports de la métropole s'éleveront d'a-

bord avec violence contre cette innovation. Mais lorsque le monopole leur sera rendu; lorsqu'ils jouiront exclusivement de l'accroissement immense que la navigation, les ventes, les achats auront reçu, ils béniront la main courageuse qui aura préparé leur prospérité.

XL. *Etablissemens formés dans l'ouest de St. Domingue.*

L'ouest de la colonie est bien différent du Sud. Le premier établissement digne de quelque attention qui s'y présente, c'est Jérémie ou la Grande-Anse. Il occupe vingt lieues de côte, depuis Tiburon jusqu'au Petit-Trou, et quatre ou six lieues dans les terres. Comme c'est un quartier naissant, il n'y a guère que les bords de la mer qui soient habités, et encore le sont-ils fort peu. Cependant toutes les denrées qui enrichissent le reste de l'isle y sont cultivées. Une production qui lui est particulière et dont il recueille annuellement cent cinquante milliers, c'est le cacao, qui ne réussiroit pas dans des cantons plus découverts. Le point de réunion est un bourg joliment bâti et situé sur une hauteur où l'air est très-salubre. Le tems

doit rendre ce marché considérable. Malheureusement sa rade est mauvaise. Aussi-tôt que le vent du Nord souffle avec quelque violence, les navires sont obligés de se réfugier au cap Dame-Marie, où l'on n'a pris aucune mesure pour leur assurer une protection, ou d'aller chercher l'isle des Caymites exposée aux entreprises des corsaires.

Le petit Goave eut autrefois un grand éclat, et il en fut redevable à un port où les vaisseaux de toute grandeur trouvoient un mouillage excellent, des facilités pour s'abattre, un abri contre les vents. C'étoit l'asyle le plus convenable pour des aventuriers qui ne songeoient qu'à s'approprier les dépouilles des navigateurs Espagnols. Depuis que les cultures ont remplacé la piraterie, ce lieu a beaucoup perdu de sa célébrité. Ce qui lui reste de considération, il le doit à ses richesses territoriales, bornées à quinze plantations en sucre, vingt en café, et douze en indigo ou en coton; il le doit encore davantage au produit de vingt-quatre sucreries, de cinquante indigoteries, de soixante-sept caféyères, de trente-quatre cotonneries, que les paroisses du Petit-Trou, de Lance-à-

Veaux, de Saint-Michel et du grand Goave, versent dans son entrepôt. Il est mal sain et le sera, jusqu'à ce qu'on ait réussi à donner de la pente à la rivière Abaret, dont les eaux croupissantes forment des marais infects.

Les dépendances de Léogane ont de l'étendue. On y compte vingt habitations consacrées à l'indigo, quarante au café, dix au coton, cinquante-deux au sucre. Avant le tremblement de terre de 1770, qui détruisit tout, la ville avoit quinze rues bien alignées et quatre cens maisons de pierre, qui ne sont plus qu'en bois. Sa position dans une plaine étroite, féconde, arrosée, ne laisseroit pas beaucoup à desirer, si un canal de navigation lui ouvroit une communication facile avec sa rade, qui n'est éloignée que d'un mille.

S'il étoit raisonnable de faire une place de guerre sur la côte de l'Ouest, Léogane mériteroit la préférence. Elle est assise sur un terrein uni; rien ne la domine, et les vaisseaux ne peuvent pas l'insulter. Mais du moins auroit-il fallu la mettre à l'abri d'un coup de main, en l'enveloppant d'un rempart de terre avec un fossé profond, qu'il eût été facile de remplir d'eau sans les moindres frais.

Ces travaux auroient infiniment moins coûté, que ceux qui ont été entrepris au Port-au-Prince.

La premiere partie de l'isle que les François cultivèrent, fut celle de l'Ouest, comme la plus éloignée des forces Espagnoles qu'on avoit alors à craindre. Située au milieu des côtes qu'ils occupoient, ils y établirent le siège du gouvernement. On le plaça d'abord au petit Goave; il fut depuis transféré à Léogane; et c'est, en 1750, au Port-au-Prince, qu'on l'a fixé.

Le territoire de ce quartier contient quarante sucreries, douze indigoteries, cinquante cafeyères, quinze cotonneries. Ce produit est grossi par d'autres beaucoup plus considérables qui lui viennent des riches plaines du Cul-de-Sac, de l'Arcahaye et des montagnes du Mirbalais. Sous ce point de vue, le Port-au-Prince est un entrepôt important auquel il falloit ménager une protection suffisante pour prévenir une surprise et pour assurer la retraite des citoyens. Mais convenoit-il d'y concentrer l'autorité civile et militaire, les tribunaux, les troupes, les munitions, les vivres, l'arsenal; tout ce qui fait le soutien d'une grande colonie? On en jugera.

Une ouverture d'environ quatorze cens toises, prises en ligne directe, dominée de deux côtés, est l'emplacement qu'on a choisi pour la nouvelle capitale. Deux ports, formés par des islets, ont servi de prétexte à ce mauvais choix. Le port des marchands, à moitié comblé, ne peut plus recevoir sans danger des vaisseaux de guerre; et le grand port qui leur est destiné, aussi mal-sain que l'autre par les exhalaisons des islets, n'est défendu par rien, et ne le peut être contre un ennemi supérieur.

Une foible escadre suffiroit même pour en bloquer une plus forte, dans une position si désavantageuse. La Gonave, qui divise la baie en deux, laisseroit à la petite escadre une croisière libre et sûre; les vents de mer empêcheroient qu'on ne vînt à elle; ceux de terre, en ouvrant la sortie du port aux vaisseaux qu'on lui opposeroit, lui faciliteroient le choix de la retraite entre les deux pertuis de Saint-Marc et de Léogane. A égalité de manœuvre, elle auroit toujours l'avantage de mettre la Gonave entre elle et l'escadre Française.

Que seroit-ce si celle-ci se trouvoit la moins nombreuse? Désemparée et poursui-

vie, elle ne pourroit atteindre une relâche aussi enfoncée que le Port-au-Prince, avant que le vainqueur eût profité de sa déroute. Si les vaisseaux battus y arrivoient, aucun ouvrage n'empêcheroit l'ennemi de les poursuivre presqu'en ligne, et d'entrer jusques dans le port du roi où ils se retireroient.

La plus heureuse des stations, en fait de croisière, est celle qui donne la facilité d'accepter ou de refuser le combat, de n'avoir qu'un petit espace à garder, de découvrir tout d'un point central, de trouver des mouillages sûrs au bout de chaque bordée, de pouvoir se cacher sans s'éloigner, de faire du bois et de l'eau à volonté, de naviguer dans de belles mers, où l'on n'a que des grains à craindre. Tels sont les avantages qu'une escadre ennemie aura toujours sur les vaisseaux Français mouillés au Port-au-Prince. Une frégate pourroit sans risque venir les y braver. Elle suffiroit pour intercepter à l'entrée ou à la sortie, tous les navires marchands qui navigueroient sans escorte.

Cependant un port si défavorable a décidé la construction de la ville. Elle occupe en longueur, sur le rivage, douze cens toises, c'est-à-dire, presque toute l'ouverture que la

la mer a creusée au centre de la côte de l'Ouest. Dans ce grand espace qui s'enfonce à une profondeur d'environ cinq cent cinquante toises, sont comme perdues cinq cent cinquante-huit maisons, ou cases, dispersées dans vingt-neuf rues. L'écoulement des ravines qui tombent des mornes, entretient dans ce séjour une humidité continuelle et mal-saine. Ajoutez à cette incommodité, le peu de sûreté d'une place, qui, commandée du côté de la terre, est par-tout abordable du côté de la mer. Les islets même qui distinguent les deux ports, loin de garantir d'une descente, ne serviroient qu'à la couvrir.

Tel est l'emplacement que des intérêts particuliers ont fait malheureusement choisir pour y édifier la capitale de Saint-Domingue. Un tremblement de terre, arrivé en 1770, l'a détruite de fond en comble. C'étoit le moment du repentir. On avoit d'autant plus raison de l'espérer, que tout porte à croire que la nouvelle cité est assise sur la voûte du volcan. Vain espoir! Les maisons particulières, les édifices publics : tout a été rétabli.

Insensé Domingois, dors donc, puisque tu en as l'intrépidité, dors sur la couche fra-

gile et mince qui te sépare de l'abîme de feu, qui bouillonne sous ton chevet. Ignore le péril qui te menace, puisque tes alarmes empoisonneroient tous les instans de ta vie et ne te garantiroient de rien. Ignore combien ton existence est précaire. Ignore qu'elle tient à la chûte fortuite d'un ruisseau, à l'infiltration peut-être avancée d'une petite quantité des eaux qui t'environnent, dans la chaudière souterraine à laquelle on a voulu que ton domicile servît de couvercle. Si tu sortois un moment de ta stupidité, que deviendrois tu ? Tu verrois la mort circuler sous tes pieds. Le bruit sourd des torrens du soufre mis en expansion, obséderoit ton oreille. Tu sentirois osciller la croûte qui te soutient. Tu l'entendrois s'entr'ouvrir avec fracas. Tu t'élancerois de ta maison. Tu courrois éperdu dans tes rues. Tu croirois que les murs de ton habitation, que tes édifices s'ébranlent, et que tu vas descendre au milieu de leurs ruines, dans le gouffre creusé, sinon pour toi, du moins pour tes infortunés descendans. La consommation du désastre qui les attend, sera plus courte que mon récit. Mais s'il existe une justice vengeresse des grands forfaits ; s'il est des enfers : c'est-là, je les-

père qu'iront gémir dans des flammes qui ne s'éteindront point, les scélérats qui, aveuglés par des vues d'intérêt, en ont imposé au trône, et dont les funestes conseils ont élevé le monument d'ignorance et de stupidité que tu habites, et qui n'a peut-être qu'un moment à durer.

Saint-Marc, qui n'a que deux cens maisons, mais agréablement bâties, se présente au fond d'une baie couronnée d'un croissant de colline, remplies de pierre de taille. Deux ruisseaux traversent la ville, et l'air qu'on y respire est pur. On ne compte sur son territoire que dix sucreries, trente-deux indigoteries, cent cafeyères, soixante-douze cotonneries. Cependant sa rade, quoique mauvaise, attire un grand nombre de navigateurs; et c'est aux richesses de l'Artibonite qu'elle doit cet avantage.

C'est une excellente plaine de quinze lieues de long, sur une largeur inégale de quatre à neuf lieues. Elle est coupée en deux parties par la rivière qui lui a donné son nom et qui coule rapidement sur sa crête, après avoir parcouru quelques possessions Espagnoles et le Mirbalais. L'élévation de

ces eaux a fait naître l'idée de les subdiviser. Des opérations géométriques en ont démontré la possibilité : tant les nations savantes ont d'empire sur la nature. Mais un projet, appuyé sur la base des connoissances mathématiques exige des précautions extrêmes dans l'exécution.

Dans l'état actuel des choses, les plantations formées sur la rive droite sont exposées à de fréquentes sécheresses qui ruinent souvent les espérances les mieux fondées. Celles de la rive gauche, sensiblement plus basses, sont bien arrosées et parvenues par cet avantage au dernier période de leur culture. Les propriétaires des premières pressent la distribution des eaux ; les autres la repoussent, dans la crainte de voir leurs terres submergées.

Si, comme le bruit en est généralement répandu, on a des moyens sûrs pour rendre une partie fertile, sans condamner l'autre à la stérilité : pourquoi retarder une opération qui doit donner une augmentation de dix ou douze millions pesant de sucre ? Cet accroissement deviendroit encore plus considérable, s'il étoit possible de dessécher entiérement cette partie de la côte, qui est

noyée dans les eaux de l'Artibonite. C'est ainsi qu'en changeant le cours des fleuves, l'homme policé soumet la terre à son usage. La fertilité qu'il y répand peut seule légitimer ses conquêtes : si toutefois l'art et le travail, les loix et les vertus, réparent avec le tems l'injustice d'une invasion.

Le territoire des Gonaïves est plat, assez uni et fort sec. Il a deux plantations en sucre, dix en café, six en indigo, et trente en coton. Cette dernière production pourroit être aisément multipliée sur une grande étendue de sable qui ne paroît actuellement propre qu'à cette culture. Mais si les eaux de l'Artibonite sont jamais distribuées avec intelligence, une partie considérable de ce grand quartier se couvrira sûrement de cannes. Alors on verra peut-être que c'étoit dans son port excellent et facile à fortifier qu'il eût fallu placer le siège du gouvernement. Un autre avantage doit rendre cette contrée intéressante. Il s'y trouve des eaux minérales. On les négligea long-tems dans une colonie toujours remplie de convalescens et de malades. Enfin en 1772, on y bâtit des bains, des fontaines, quelques logemens

commodes, un hôpital pour les soldats et les matelots.

XLI. *Réflexions sur le peu d'intérêt que les métropoles et les colonies prennent les unes aux autres.*

Des colonies nous offrent quelques phénomènes contradictoires qu'il est impossible de nier, et qui semblent difficiles à concilier.

Estimons-nous beaucoup les productions des colonies ? Je crois qu'on n'en sauroit douter. Pourquoi donc prenons-nous si peu d'intérêt à leur prospérité et à la conservation des colons ? Que la fureur d'un ouragan ait enseveli des milliers de ces malheureux sous la ruine de leurs habitations, et le dégât de leurs possessions, nous nous en occupons moins que d'un duel ou d'un assassinat commis à notre porte. Qu'une vaste contrée de ce continent éloigné continue d'être dévastée par quelque épidémie, on s'en entretient ici plus froidement que du retour incertain d'une petite vérole inoculée. Que les horreurs de la disette réduisent les habitans de Saint-Domingue ou de la Martinique à chercher leur nourriture dans la campagne, ou à se dévorer

dévorer les uns les autres, nous y prendrons moins de part qu'au fléau d'une grêle qui auroit haché les moissons de quelques-uns de nos villages. Il est assez naturel de penser que cette indifférence est un effet de l'éloignement, et que les colons ne sont pas plus sensibles à nos malheurs que nous aux leurs.

Mais, replique-t-on, nos villes sont contiguës à nos campagnes. Nous avons sans cesse sous les yeux la misère de leurs habitans. Nous n'en desirons pas moins d'abondantes récoltes en tout genre, et l'on ne peut guère pousser plus loin le mépris pour l'encouragement, la multiplication et la conservation du cultivateur. D'où naît cette étonnante contradiction ? De ce que nous sommes fous dans la manière dont nous en usons avec nos colons, et inhumains et fous dans notre conduite avec nos paysans, puisque nous voulons la chose de près et de loin ; et que ni de près ni de loin nous n'en voulons les moyens.

Mais comment arrive-t-il que cette inconséquence des peuples soit aussi le vice des gouvernemens ? C'est qu'il y a selon toute apparence, plus de jalousie que de véritable intérêt, soit dans l'acquisition, soit dans la conservation de

cette espèce de propriété lointaine ; c'est que les souverains ne comptent guère les colons au nombre de leurs sujets. Le dirai-je ? oui je le dirai ; puisque je le pense ; c'est qu'une invasion de la mer qui engloutiroit cette portion de leur domaine, les affecteroit moins que la perte qu'ils en feroient par l'invasion d'une puissance rivale. Il leur importe peu que ces hommes meurent ou vivent, pourvu qu'ils n'appartiennent pas à un autre.

Je m'adresserai donc d'abord aux souverains; et je leur dirai : ou abandonnez ces hommes à leur sort, ou secourez-les ; ensuite aux colons, et je leur dirai : implorez l'assistance de la métropole à laquelle vous êtes soumis, et si vous en éprouvez un refus, rompez avec elle. C'est trop que d'avoir à supporter à la fois la misère, l'indifférence et l'esclavage.

Mais pourquoi les colonies sont-elles et plus mal administrées, et plus malheureuses encore sous les puissances, à la force et à la splendeur desquelles elles sont le plus nécessaires ? C'est que ces puissances sont encore plus folles que nous. C'est que plus commerçantes, l'esprit de l'administration est encore plus cruel. C'est que semblables au fermier qui n'est pas sûr de jouir d'un nouveau bail, elles épuisent une

terre qui peut d'une année à une autre, passer entre les mains d'un nouveau possesseur. Lorsque les provinces d'un état sont contiguës, les plus voisines de la frontière sont les plus ménagées. C'est tout le contraire pour les colonies. On les vexe par la seule crainte que dans une circonstance périlleuse, le ménagement qu'on auroit eu pour elle ne fût en pure perte.

XLII. *Etablissemens formés au nord de Saint Domingue.*

L'ouest de Saint Domingue est séparé du nord par le mole Saint Nicolas, qui participe des deux côtes. A l'extrémité du cap est un port également beau, sûr et commode. La nature en le plaçant vis-à-vis la pointe du Maisi de l'île de Cuba, semble l'avoir destiné à devenir le poste le plus intéressant de l'Amérique, pour les facilités de la navigation. Sa baie a quatorze cent cinquante toises d'ouverture. La rade conduit au port, et le port au bassin. Tout ce grand enfoncement est sain, quoique la mer y soit comme stagnante. Le bassin qu'on diroit fait exprès pour les carenages, n'a pas le défaut des ports encaissés; il est ouvert aux vents d'ouest et de nord, sans que leur violence puisse y troubler ou y

retarder aucun des mouvemens des travaux intérieurs. La péninsule où le port est situé, s'élève comme par degrés jusqu'aux plaines qui reposent sur une base énorme. C'est pour ainsi dire une seule montagne qui, d'un sommet large et uni, va par une pente douce se rejoindre au reste de l'isle.

Le morne Saint-Nicolas n'avoit jamais fixé l'attention publique. Des côteaux pelés et des rochers applatis, n'avoient rien d'attrayant pour la cupidité. L'usage que firent les Anglais de cette position durant la guerre de 1756, la tira du néant où elle étoit restée. Le ministère de France, éclairé par ses ennemis même, y établit en 1767 un entrepôt où les navigateurs étrangers pourroient librement échanger les bois et les bestiaux qui manquoient à la colonie contre ses sirops et ses eaux-de-vie de sucre que la métropole rejettoit. Cette communication qu'une tolérance raisonnable et une fraude industrieuse étendirent encore à d'autres objets, donna naissance à une ville actuellement composée d'environ trois cents maisons de bois, apportées toutes faites de la Nouvelle-Angleterre.

A quelque distance du port, mais toujours dans le district du mole, est la bourgade de

Bombardopolis. Les Acadiens et les Allemands qu'on y avoit transportés en 1763, y périrent d'abord avec une effrayante rapidité. C'est le sort inévitable des nouveaux établissemens fondés entre les tropiques. Le peu de ces infortunés qui avoient échappé aux atteintes funestes du climat, du chagrin et de la misère, ne songeoient qu'à s'éloigner d'un sol peu fertile, lorsque les combinaisons faites à leur voisinage, relevèrent un peu leurs espérances. Ils cultivent des vivres, des fruits, des légumes qu'ils vendent aux navires ou aux habitans du port, et même un peu de café, un peu de coton pour l'Europe.

Après le molé Saint-Nicolas, le premier établissement qu'on trouve à la côte du nord, c'est le port de paix. Il dut sa fondation au voisinage de la Tortue, dont les habitans s'y réfugioient à mesure qu'ils abandonnoient cette isle. L'ancienneté de ses défrichemens a rendu ce canton un des moins mal-sains de Saint-Domingue, et il est parvenu, depuis long-tems au point de richesse et de population où il pouvoit arriver. Mais l'un et l'autre sont peu de chose, quoique l'industrie ait été jusqu'à percer des montagnes pour conduire les eaux et arroser les terres. La difficulté

qu'on trouve de tous les côtés d'aborder au port de Paix, la sépare en quelque sorte du reste de la colonie.

Le petit Saint-Louis, le Borgne, le port Margot, Limbé, Lacul, sont aussi sans communication entre eux. Ces quartiers sont séparés par des rivières qui inondent et ravagent leurs meilleures terres. Aussi sont-elles généralement trop froides, pour que les cannes y puissent prospérer. On devroit contenir les eaux de ces torrens dans des lits larges et profonds. Après ces travaux, il seroit facile d'établir des ponts qui rapprocheroient les habitans, les mettroient à portée de se faire part de leurs lumières, et les feroient jouir des avantages d'une société mieux ordonnée. Alors les plantations d'indigo s'amélioreroient, et celles de sucre se multiplieroient, sans que le café fût abandonné. On le regarde comme le meilleur de la colonie. Limbé en récolte seul deux millions pesant, comparable à celui de la Martinique.

XLIII. *Grande importance de la ville du Cap Français, située sur la côte du nord de Saint-Domingue.*

C'est peu, si c'est même quelque chose, en comparaison des productions de la plaine du Cap, qui a vingt lieues de long, sur environ quatre de large. Il y a peu de pays plus arrosés : mais il ne s'y trouve pas une rivière où une chaloupe puisse remonter plus de trois milles. Tout ce grand espace est coupé par des chemins de quarante pieds de large tirés au cordeau, bordés de haies de citronniers, et qui ne laisseroient rien à desirer, s'ils étoient ornés de futaies propres à procurer un ombrage délicieux aux voyageurs, et à prévenir la disette de bois qui commence à se faire trop sentir. C'est le pays de l'Amérique qui produit le plus de sucre, et de meilleure qualité. La plaine est couronnée par une chaîne de montagnes, dont la profondeur est depuis quatre jusqu'à huit lieues. La plupart n'ont que peu d'élévation. Plusieurs peuvent être cultivées jusqu'à leur sommet. Toutes sont séparées par des vallées remplies d'un nombre prodigieux de cafiers, et de très-belles indigoteries.

Quoique les Français eussent reconnu de bonne heure le prix d'un terrein dont la fertilité surpasse tout ce qu'on en peut dire, ils ne commencèrent à le cultiver qu'en 1770, époque à laquelle ils cessèrent de craindre l'Espagnol, qui jusqu'alors s'étoit tenu en force dans le voisinage. Ce fut un de ces hommes que l'intolérance religieuse commençoit à proscrire dans leur patrie, le calviniste Gobin, qui alla planter la première habitation au Cap. Les maisons s'y multiplièrent à mesure que les campagnes limitrophes étoient défrichées; et vingt ans après, c'étoit une ville assez florissante pour exciter la jalousie. En 1695, elle fut attaquée, prise, pillée, et réduite en cendres par les forces réunies de la Castille et de l'Angleterre.

On pouvoit tirer de ce désastre un grand avantage. Dans une rade qui a trois lieues de circonférence, l'intérêt qui est le premier fondateur des colonies, avoit fait choisir pour l'emplacement du Cap le pied d'un morne fort élevé, parce que c'étoit le terrein le plus à portée du mouillage ordinaire. Il convenoit d'y substituer une position plus saine, plus commode et plus spacieuse. On n'y songea pas. C'est dans un gouffre qui n'est

jamais rafraîchi par la douce haleine des vents de terre, et où la réverbération des montagnes double les ardeurs du soleil ; c'est là qu'on rétablit une ville qui n'auroit jamais dû y être bâtie. Cependant la richesse des campagnes voisines n'a cessé d'agrandir cet établissement.

Vingt-neuf rues tirées au cordeau, coupent aujourd'hui le Cap en deux cent vingt-cinq islets de maisons riantes, qui montent au nombre de neuf cens. Mais les rues étroites et sans pente, quoique le terrein soit en dos d'âne, sont toujours bourbeuses, parce que n'étant pavées qu'au milieu, les ruisseaux des côtés, qui n'ont pas une chûte égale, forment des cloaques, au lieu de servir à l'écoulement des eaux.

L'ancienne place de Notre-Dame, et le temple bâti avec des pierres apportées d'Europe qui la termine ; la nouvelle place de Clugny, où l'on a établi le marché ; les fontaines qui décorent l'un et l'autre de ces monumens ; le gouvernement, les casernes, la salle de la comédie : aucun de ces édifices publics ne fixeroit l'attention d'un voyageur curieux qui auroit quelques bons principes d'architecture, et peut-être détourneroit-il

ses regards de la plupart. Mais si la nature l'avoit fait sensible ; son cœur se dilateroit au seul nom des maisons de la *Providence*.

La plupart des aventuriers qui arrivent dans la colonie, n'ont ni ressources, ni talens. Avant qu'ils aient acquis assez d'industrie pour subsister, ils sont exposés à des maladies trop souvent mortelles. Un citoyen humain et généreux fonda au Cap, pour ces malheureux sans fortune, deux hospices où les hommes et les femmes devoient trouver séparément les secours que leur situation pouvoit exiger. Cette belle institution, unique dans le Nouveau-Monde, et qui ne pouvoit jamais être assez protégée par l'autorité, assez enrichie par les dons des citoyens, a vu peu-à-peu réduits à rien ses revenus, par l'infidélité de ceux qui les régissoient et par l'indifférence du gouvernement.

Rien de bien ne peut donc subsister parmi les hommes ! Et le riche attaquera l'indigent, même jusques dans son asyle, si la présence du gibet ne le contient. Malheureux ! vous ne connoissez pas toute l'atrocité de votre conduite. Si l'on traduisoit devant vous un de vos semblables, convaincu d'avoir saisi pendant la nuit un passant à la gorge, et

de lui avoir appuyé le pistolet sur la poitrine pour avoir sa bourse, à quel supplice le condamneriez-vous ? Quel qu'il soit, vous en méritez un plus grand. Vous joignez la lâcheté, l'inhumanité, la prévarication au vol; et à quelle espèce de vol encore ! Vous arrachez à celui qui meurt de faim, le pain qu'on vous a confié pour lui. Vous dépouillez la misère, abandonnée à votre sollicitude. Vous la dépouillez clandestinement et sans péril. L'imprécation que je vais lancer contre vous, je l'étends à tous les administrateurs infidèles des hôpitaux de quelque contrée qu'ils soient; fussent-ils de la mienne; je l'étends à tous les ministres négligens, auxquels ils déroberont leurs forfaits ou qui les souffriront. Puisse l'ignominie, puissent les châtimens réservés aux derniers des malfaiteurs, tomber sur la tête proscrite des scélérats capables d'un crime aussi énorme contre l'humanité, d'un attentat aussi contraire à la saine politique; et s'il arrive qu'ils échappent à la flétrissure et à la punition, puisse le ministère qui aura ignoré ou toléré cet excès de corruption, être un objet d'exécration pour toutes les nations et pour tous les siècles !

Malgré le désordre où sont tombées les

maisons de la Providence, très-favorables à la conservation de l'espèce humaine, il meurt, proportion gardée, moins de monde au Cap, que dans aucune autre des villes maritimes de la colonie. Il faut attribuer cet avantage au défrichement entier du territoire, au comblement des cloaques voisins, à la dissipation, aux commodités, à l'activité, aux secours de toute espèce qu'on trouve réunis dans une société nombreuse et agissante. L'air aura toute la salubrité que la nature des choses permet, lorsqu'on aura desséché les marais de la petite Anse, qui, dans les grandes sécheresses, répandent une odeur infecte.

Le port est digne de la ville. Il est admirablement placé pour recevoir les vaisseaux qui arrivent d'Europe. Ceux de toute grandeur y sont commodément et en sûreté. Ouvert seulement au vent du Nord-Est, il n'en peut recevoir aucun dommage, son entrée étant semée de récifs, qui rompent l'impétuosité des vagues.

C'est dans ce fameux entrepôt que sont versées plus de la moitié des denrées de la colonie entière. Elles y arrivent des montagnes; elles y arrivent des vallées; elles y arrivent

arrivent principalement de la plaine. Les paroisses qui fournissent les plus importantes, sont connues sous les noms de Plaine-du-Nord, de la petite Anse, de la grande Rivière, de Morin, de Limonade, du Trou, du Terrier-Rouge, du fort Dauphin et d'Ouanaminthe, qui se termine à la rivière du Massacre. Le quartier Morin et l'islet de Limonade, sont fort au-dessus des autres établissemens, pour l'abondance et la qualité de leur sucre.

XLIV. *Nature et quantité des productions que la France reçoit annuellement de sa colonie de S. Domingue.*

Toutes les productions de Saint-Domingue se réduisoient, en 1720, à vingt-un millions pesant de sucre brut; à un million quatre cens mille livres de sucre terré, à un million deux cens mille livres d'indigo. Ces denrées se sont rapidement et prodigieusement accrues. On y a ajouté le coton et le café vers 1737. La culture même du cacao a été reprise, mais un peu plus tard.

En 1775, la France reçut de cette colonie sur trois cent cinquante-trois navires, un million deux cent trente mille six cent

soixante-treize quintaux soixante-dix liv. de sucre qui valurent 44,738,139 l. 2 s. 2 den.; quatre cent cinquante-neuf mille trois cent trente neuf quintaux quarante-une liv. de café, qui valurent 21,818,621 l. 19 s. 6 den.; dix-huit mille quatre-vingt-six quintaux vingt-neuf livres d'indigo qui valurent 15,373,346 l. 10 sols; cinq mille sept cent quatre-vingt-sept quintaux soixante-quatre livres de cacao, qui valurent 405,134 l. 16 s.; cinq cent dix-huit quintaux soixante-une livres de rocou qui valurent 32,663 liv. 2 sols 6 den.; vingt-six mille huit cent quatre-vingt douze quintaux quatre-vingt-deux livres de coton, qui valurent 6,723,205 liv.; quatorze mille cent vingt-quatre cuirs, qui valurent 164,657 l.; quarante-trois quintaux quarante-six livres de carret, qui valurent 43,460 livres; quatre-vingt-dix quintaux dix-neuf livres de canefice, qui valurent 2435 liv. 0 sols 11 den.; quatre-vingt-douze mille sept cent quarante-six quintaux quatre-vingt douze livres de bois, qui valurent 908,368 liv. 3 s. 8 den.; en menues productions, dont quelques-unes appartenoient aux autres colonies, 1,352,148 livres; et enfin en argent 2,600,000 livres. Réunissez toutes ces sommes, et vous trouverez un

revenu de 94,162,173 livres 16 sols 9 deniers.

Si, aux 93,161,178 liv. 16 sols. 9 den. produits par Saint-Domingue, on ajoute les 488,598 liv. 3 s. 3 den. produits par Cayenne; si l'on y ajoute les 18,976,974 liv. 1. sol 10 den. produits par la Martinique; si l'on y ajoute les 12,751,404 liv. 16 sols 10 den. produits par la Guadeloupe, l'on verra qu'en 1775, la France reçut de ses possessions du nouvel hémisphère sur cinq cent soixante-deux navires 126,378,155 liv. 18 s. 8 deniers.

Le royaume ne consomma de ces productions que pour 52,793,763 liv. 5 sols 8 den. Il en vendit donc à l'étranger pour 73,584,392 l. 13 sols.

Cette grande exportation fut formée par un million quarante mille neuf cent quatre-vingt-dix huit quintaux soixante-six livres de sucre, qui rendirent 38,703,463 livres; par cinq cent mille cinq cent quatre-vingt-deux quintaux quarante-six livres de café, qui rendirent 23,727,608 liv. 13 sols; par onze mille trois cent six quintaux trente-huit livres d'indigo, qui rendirent 9,610,423 livres; par sept mille neuf cent vingt-deux quintaux soixante-quinze livres de cacao, qui rendirent

554,592 liv. 10 sols ; par quinze cent trente-un quintaux soixante-dix-huit livres de rocou, qui rendirent 95,838 livres ; par mille vingt quintaux onze livres de coton, qui rendirent 255,027 liv. 10 sols ; par douze cent sept quintaux cinquante-neuf livres de canefice, qui rendirent 32,605 liv. ; par quarante-un mille huit cent huit quintaux vingt livres de bois, qui rendirent 598,723 liv. ; par cinq cent soixante-huit cuirs, qui rendirent 5112 liv. ; par cent livres de carret, qui rendirent 1000 livres.

Pour revenir à Saint-Domingue, ses étonnantes richesses étoient produites par trois cent quatre-vingt-cinq sucreries en brut et deux cent soixante-trois en terré ; par deux mille cinq cent quatre-vingt-sept indigoteries ; par quatorze millions dix-huit mille trois cent trente-six cotonniers ; par quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-treize mille quatre cent cinq cafiers ; par sept cent cinquante sept mille six cent quatre-vingt-onze cacaoyers.

A la même époque, la colonie avoit pour ses troupeaux soixante-quinze mille neuf cent cinquante-huit chevaux ou mulets, et soixante-dix-sept mille neuf cent quatre bêtes à corne.

Elle avoit pour ses vivres sept millions sept cent cinquante-six mille deux cent vingt-cinq bananiers ; un million cent soixante-huit mille deux cent vingt-neuf fosses de manioc ; douze mille sept cent trente-quatre quarreaux de maïs ; dix-huit mille sept cent trente-huit de patates ; onze mille huit cent vingt-cinq dignames, et sept mille quarante-six de petit mil.

Les travaux occupoient trente-deux mille six cent cinquante-blancs de tout âge et de tout sexe ; six mille trente-six nègres ou mulâtres libres, et environ trois cent mille esclaves. Le dénombrement de l'année ne portoit, il est vrai, qu'à deux cent quarante mille quatre-vingt-quinze le nombre de ces malheureux captifs : mais il est connu qu'alors chaque cultivateur en déroboit le plus qu'il pouvoit aux recherches du fisc, pour se soustraire à la rigueur des impositions.

Ces cultures, ces habitans sont répartis sur quarante-six paroisses. Il y en a dont la circonférence est de vingt lieues. Les limites d'un grand nombre ne sont pas fixées. La plupart n'ont que des cabanes ou des ruines pour église. Dans presque aucune, le service public ne se fait avec la décence

convenable. Celles du Sud et de l'Ouest sont dirigées par des dominicains ; et celles du Nord, par des capucins qui ont succédé aux jésuites. Toutes ont un bourg ou une ville.

Les bourgs sont formés par les boutiques de quelques marchands, par les ateliers de quelques artisans, les uns et les autres construits autour du presbytère. Il s'y établit les jours de fête une espèce de marché où les esclaves viennent troquer les fruits, les volailles, les autres petites denrées qui leur sont propres, contre des meubles, des vêtemens, des parures qui, quoique de peu de valeur, leur procurent quelques commodités, et les distinguent de ceux de leurs semblables qui n'ont pas les mêmes jouissances. On ne sauroit assez s'indigner que la tyrannie les poursuive au milieu de ces foibles échanges ; et que les vils satellites de la justice, chargés de la police de ces assemblées, fassent sentir à ces infortunés la dureté de leur condition, jusques dans les courts instans de relâche qui leur sont accordés par leurs barbares maîtres.

Il y a là deux personnages bien odieux, l'archer qui tourmente l'esclave, et l'admi-

nistrateur qui ne sévit pas contre l'archer. Mais celui-là est un homme sans pitié, que ses fonctions journalières ont peut-être endurci au point de s'ennuyer, lorsque l'exercice en est suspendu, et qu'il manque d'occasions de faire souffrir; au lieu que celui-ci est un magistrat qui ne porte pas dans son ame la même férocité, dont le rôle habituel est de montrer de la dignité, et en qui la compassion doit régner à côté de la justice. Pourquoi deux êtres aussi différens semblent-ils concourir ensemble au malheur des esclaves? seroit-ce par un cruel mépris pour ces malheureux qu'on a presque rayés du rang des hommes? les auroit-on tellement dévoués à la douleur et à la peine, que leurs cris et leurs larmes ne feroient plus aucune impression?

Les villes de la colonie, et en général toutes celles des isles d'Amérique, présentent un spectacle bien différent des villes de l'Europe. En Europe, nos cités sont peuplées d'hommes de toutes les classes, de toutes les professions, de tous les âges; les uns riches et oisifs, les autres pauvres et occupés; tous poursuivant dans le tumulte et dans la foule l'objet qu'ils ont en vue,

ceux-ci le plaisir, ceux-là la fortune, d'autres la réputation ou le bruit du moment qu'on prend souvent pour elle, d'autres enfin leur subsistance. Dans ces grands tourbillons, le choc et la variété des passions, des intérêts, des besoins produisent nécessairement de grands mouvemens, des contrastes inattendus, quelques vertus et beaucoup de vices ou de crimes. Ce sont des tableaux mouvans, plus ou moins animés à raison du nombre des acteurs et par conséquent des scènes qui s'y jouent. A Saint-Domingue et dans le reste de l'archipel Américain, le spectacle des villes est uniforme et monotone. Il n'y a ni nobles, ni bourgeois, ni rentiers. Elles n'offrent que des ateliers propres aux denrées que le sol produit et aux différens travaux qu'elles exigent. On n'y voit que des commissionnaires, des aubergistes et des aventuriers, s'agitant pour trouver un poste qui les nourrisse, et acceptant le premier qui se présente. Chacun se hâte de s'enrichir, pour s'éloigner d'un séjour où l'on vit sans distinctions, sans honneurs, sans plaisirs, et sans autre aiguillon que celui de l'intérêt. Personne ne s'arrête là avec le dessein d'y vivre et d'y mourir. Les regards sont atta-

chés sur l'Europe ; et la principale jouissance qu'y procure l'accroissement des richesses, consiste dans l'espoir plus ou moins éloigné de les rapporter parmi les siens dans notre hémisphère.

XLV. *Liaisons de S. Domingue avec les nations étrangères.*

Indépendamment des immenses productions que la colonie envoie à la métropole et qui peuvent au moins augmenter d'un tiers, elle en livre quelques foibles portions à son indolent voisin. C'est avec du sucre, du taffia, et sur-tout avec les boissons et les manufactures de l'Europe, qu'elle paie ce que la partie Espagnole de Saint-Domingue lui fournit de porc et de bœufs fumés, de bois, de cuirs de chevaux et de bêtes à corne pour ses atteliers ou ses boucheries ; qu'elle s'approprie tout l'argent envoyé des mines du Mexique dans cet ancien établissement. La cour de Madrid a cherché à diminuer la vivacité de cette liaison, en proscrivant les marchandises étrangères dans sa possession, et en chargeant de droits excessifs les bestiaux qui en sortiroient. Ce réglement vicieux n'a eu d'autre effet que de

Cependant, c'est avec l'Amérique Septentrionale que Saint-Domingue entretient une communication plus suivie et plus nécessaire. Dans des calamités pressantes, les navires de cette vaste contrée du Nouveau-Monde sont admis dans toutes les rades, et seulement au mole Saint-Nicolas, dans les tems ordinaires. Des bois de construction, des légumes, des bestiaux, des farines, du poisson salé, forment leurs cargaisons. Ils enlèvent publiquement vingt-cinq ou trente mille barriques de sirop, et en fraude toutes les denrées qu'on peut ou qu'on veut leur livrer.

XLVI. *Les liaisons de la France avec S. Domingue deviennent dangereuses pendant la guerre. Pourquoi.*

Tel est, durant la paix, le partage qui se fait des richesses territoriales de Saint-Domingue. La guerre ouvre une autre scène. Aussi-tôt que le signal des hostilités a été donné, l'Anglais s'empare de tous les rivages de la colonie. Il en gêne les exportations, il en gêne les importations. Ce qui veut entrer, ce qui veut sortir tombe dans ses mains; et le peu qui auroit échappé dans le nouvel hémisphère est intercepté sur les

côtes de l'ancien, où il est également en force. Alors, le négociant de la métropole interrompt ses expéditions; l'habitant de l'isle néglige ses travaux. A des communications importantes et rapides, succèdent une langueur et un désespoir qui durent aussi longtems que les divisions des puissances belligérantes.

Il en auroit été autrement, si les premiers Français qui parurent à S. Domingue avoient songé à établir des cultures. Ils auroient occupé, comme ils le pouvoient, la partie de l'isle qui est située à l'est. Elle a des plaines vastes et fertiles. Le rivage en est sûr. On entre dans ses ports le jour qu'on les découvre. Dès le jour qu'on en sort, on les perd de vue. La route est telle, que l'ennemi n'y peut préparer aucune embuscade. Les croisières n'y sont pas faciles. Ses parages sont à l'abord des Européens, et les voyages fort abrégés. Mais comme le projet de ces aventuriers fut d'attaquer les navires Espagnols et d'infester le golfe du Mexique de leurs brigandages, les possessions qu'ils occupèrent sur une côte tortueuse, se trouvèrent enveloppées par Cuba, la Jamaïque, les Turques; par la Tortue, les Caïques, la Gonave, les isles Lucayes; par

une foule de bancs et de rochers qui rendent la marche des bâtimens lente et incertaine ; par des mers resserrées, qui donnent nécessairement un grand avantage à l'ennemi pour aborder, bloquer et croiser.

La cour de Versailles ne parviendra jamais à maintenir pendant la guerre, des liaisons suivies avec sa colonie, que par le moyen de quelques vaisseaux de ligne au sud et à l'ouest, et d'une bonne escadre au nord. La nature y a créé au fort Dauphin, un port vaste, commode, sûr, et d'une défense aisée. De cette rade, située au vent de tous les autres établissemens, il sera facile d'en protéger les différens parages. Mais il faut réparer et augmenter les ouvrages de la place ; il y faut sur-tout former un arsenal convenable de marine. Alors assurés d'un asyle et de tous les secours nécessaires, après un combat heureux ou malheureux, les amiraux Français ne craindront plus de se mesurer avec les ennemis de leur patrie.

XLVII. *La partie de Saint-Domingue occupée par les Français, peut être attaquée par les Espagnols qui en possèdent l'autre partie.*

Les mesures qu'il conviendroit de prendre pour prévenir les ravages qu'il seroit possible

aux Espagnols de commettre dans l'intérieur de Saint-Domingue, méritent aussi quelque attention.

La Castille, qui occupe encore les deux tiers de cette isle, la possédoit toute entière, lorsqu'un peu avant le milieu du dernier siècle, quelques Français hardis et entreprenans allèrent y chercher un refuge contre les loix ou contre la misère. On voulut les repousser; et quoique sans autre appui que leur courage, ils ne craignirent pas de soutenir la guerre contre un peuple armé sous une autorité régulière. Ils furent avoués de leur nation, lorsqu'on les crut assez forts pour se maintenir dans leurs usurpations, et on leur envoya un chef. Le brave homme qui fut choisi pour commander le premier à ces intrépides aventuriers, se pénétra de leur esprit au point de proposer à sa cour la conquête de l'île entière. Il répondoit sur sa tête du succès de cette entreprise, pourvu qu'on lui envoyât une escadre assez forte pour bloquer le port de la capitale.

Pour avoir négligé un projet d'une exécution plus sûre et plus facile qu'elle ne le paroissoit de loin, le ministère de Versailles laissa ses sujets exposés à des attaques continuelles. Ce n'est pas qu'on ne les repoussât constamment

avec succès, qu'on ne portât même la désolation sur le territoire ennemi; mais ces hostilités nourrissoient dans l'ame des nouveaux colons l'amour du brigandage; elles les détournoient des travaux utiles et arrêtoient les progrès de la culture, qui doit être le but de toute société bien dirigée.

La faute qu'avoit faite la France, en se refusant à l'acquisition de l'isle entière, l'exposa au péril de perdre ce qu'elle y possédoit. Pendant que cette couronne étoit occupée à soutenir la guerre de 1688 contre toute l'Europe, les Espagnols et les Anglais, qui craignoient également de la voir solidement établie à S. Domingue, unirent leurs forces pour l'en chasser. Le début de leurs opérations leur faisoit espérer un succès complet, lorsqu'ils se brouillèrent d'une manière irréconciliable. Ducasse, qui conduisoit la colonie avec de grands talens et beaucoup de gloire, profita de leur division pour les attaquer successivement. D'abord il insulta la Jamaïque, où tout fut mis à feu et à sang. De-là ses armes alloient se tourner contre San-Domingo, dont il étoit comme assuré de se rendre maître, lorsque les ordres de sa cour arrêtèrent cette expédition.

La maison de Bourbon monta sur le trône d'Espagne, et la nation Française perdit l'espérance de conquérir Saint-Domingue. Les hostilités que les traités d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue et de Riswick, n'y avoient pas même suspendues, cessèrent enfin entre deux peuples qui ne pouvoient s'aimer. Celui qui avoit établi des cultures, tira quelque avantage de ce rapprochement. Depuis un tems ses esclaves profitoient des divisions nationales, pour briser leurs chaînes, et se retirer dans un territoire où ils trouvoient la liberté sans travail. Cette désertion fut rallentie par l'obligation que contractèrent les Espagnols, de ramener les transfuges à leurs voisins pour la somme de deux cent cinquante livres par tête. Quoique la convention ne fut pas trop exactement observée, elle devint un frein puissant jusqu'aux brouilleries qui divisèrent les deux nations en 1718. A cette époque, les nègres quittèrent en foule leurs ateliers. Cette perte fit revivre dans l'ame des Français le projet de chasser entiérement de l'isle, des voisins presque aussi dangereux par leur indolence même, que d'autres l'auroient été par leur inquiétude. La guerre ne dura pas assez longtems pour amener cette révolution. A la fin

des troubles, Philippe V ordonna de restituer tout ce qu'on pourroit ramasser d'esclaves fugitifs. On les avoit embarqués pour les conduire à leurs anciens maîtres, lorsque le peuple soulevé les remit en liberté, par un de ces mouvemens qu'on ne sauroit désapprouver, s'il eût été inspiré par l'amour de l'humanité, plutôt que par la haîne nationale. Il sera toujours beau de voir des peuples révoltés contre l'esclavage des nègres. Ceux-ci s'enfoncèrent, dit-on, dans des montagnes inaccessibles, où ils se sont multipliés au point d'offrir un asyle assuré à tous les esclaves qui peuvent les y aller joindre. C'est là que, graces à la cruauté des nations civilisées, ils deviennent libres et féroces comme des tigres; dans l'attente peut-être d'un chef et d'un conquérant qui rétablisse les droits de l'humanité violée, en s'emparant d'une isle que la nature semble avoir destinée aux esclaves qui la cultivent, et non aux tyrans qui l'arrosent du sang de ces victimes.

Les combinaisons actuelles de la politique n'ordonnent pas que l'Espagne et la France se fassent la guerre. Si quelque evénement mettoit les deux nations aux prises, malgré le pacte des couronnes, ce seroit vraisemblable-

ment un feu passager, qui ne donneroit ni le loisir, ni le projet de faire des conquêtes qu'on seroit obligé de restituer. Les entreprises, de part et d'autre, se réduiroient donc à des ravages. Mais alors la nation qui ne cultive pas, du moins à S. Domingue, se trouveroit redoutable par sa misère même, à celle dont la culture a fait des progrès. Un gouverneur Castillan sentoit si bien l'avantage que lui donnoient l'indolence et la pauvreté des siens, qu'il écrivit au commandant Français que, s'il le forçoit à une invasion, il détruiroit plus dans une lieue, qu'on ne le pouroit faire en dévastant tout le pays soumis à ses ordres.

Cette position démontre que si l'Europe voyoit commencer les hostilités entre les deux peuples, le plus actif devroit demander la neutralité pour cette isle. Il auroit dû même, dit ou souvent, solliciter la cession absolue d'un territoire inutile ou onéreux à son possesseur. Nous ignorons si la cour de Versailles a jamais manifesté cette ambition. Mais combien il falloit supposer le ministère Espagnol éloigné de cette complaisance, quand il se montroit si difficile sur la fixation des limites confuses et incertaines des deux nations! Ce traité, vivement desiré, long-tems projetté,

entamé même à plusieurs reprises, a été enfin conclu en 1776.

XLVIII. *Les limites entre l'Espagne et la France ont-elles été judicieusement fixées à Saint-Domingue?*

Quelle devoit être la base d'une négociation juste et raisonnable? l'état des possessions en 1700. A cette époque, les deux peuples, devenus amis, restèrent de droit les maîtres de tous les terreins qu'ils occupoient. Les usurpations que peuvent avoir faites depuis les sujets d'une des couronnes, sont des entreprises de particulier à particulier. Pour avoir été tolérées, elles n'ont pas été légitimées. Aucune convention directe ou indirecte ne leur a imprimé le sceau de l'approbation publique.

Or, des faits incontestables prouvent qu'au commencement du siècle, et même plusieurs années auparavant, les possessions Françaises, aujourd'hui bornées au Nord par une des branches de la rivière du Massacre, s'étendoit jusqu'à celle de Reboue; qu'au Sud ces limites, actuellement arrêtées à l'Anse-à-Pitre, se prolongeoient jusqu'à la rivière de Neybe. Cette surprenante révolution s'opéra

par une suite naturelle du système économique des deux peuples voisins. L'un devenu de plus en plus agricole, se rapprocha des ports où ses denrées devoient trouver un débit sûr et avantageux. L'autre, resté toujours pasteur, occupa les plages abandonnées, pour élever de plus nombreux troupeaux. Par la nature des choses, les paturages se sont étendus ; et les champs se sont rétrecis, du moins rapprochés.

Une négociation, convenablement dirigée, auroit rétabli la France dans la situation où elle étoit, lorsqu'elle donna un roi aux Espagnols. C'étoit le vœu de la justice ; c'étoit le vœu de la raison qui ne vouloit pas que des colons actifs et qui rendent utile la terre qu'ils fécondent, fussent immolés à un petit nombre de vagabonds qui consomment sans reproduire. Cependant, par une politique dont les ressorts nous sont inconnus, la cour de Versailles a renoncé à ce qu'elle avoit possédé anciennement, pour se réduire à ce qu'elle possédoit aux bords de la mer, à l'époque de la convention. Mais cette puissance a-t-elle du moins regagné dans l'intérieur des terres ce qu'elle sacrifioit sur la côte ? S'il faut le dire ; le moindre dédommagement ne lui a pas été accordé.

Avant le traité, la colonie Française formoit une espèce de croissant, dont la convexité produisoit autour des montagnes un développement de deux cent cinquante lieues de côte, au Nord, à l'Ouest, au Sud de l'isle. C'est le même ordre de choses, depuis que les limites ont été réglées. On reviendra un peu plutôt, un peu plus tard sur cet arrangement, par une raison qui doit faire taire toutes les autres considérations.

Les établissemens Français de l'Ouest et du Sud sont séparés de ceux du Nord par le territoire Espagnol. L'impossibilité où ils sont de se secourir, les expose séparément à l'invasion d'une puissance également ennemie des deux nations. Un intérêt commun déterminera la cour de Madrid à fixer les bornes, de manière que son alliée y trouve les commodités dont elle a besoin pour sa défense. Or, cela ne sera jamais, à moins qu'une ligne de démarcation, tirée des deux points arrêtés sur les rives de l'Océan, ne détermine les propriétés des deux peuples. Inutilement l'Espagne accorderoit pour toujours à son voisin la liberté de traverser ses états, comme elle le lui permit pasagérement en 1748. Cette complaisance ne serviroit de rien.

Cet espace, de quinze et de vingt lieues, est occupé par des montagnes si escarpées, par des forêts si épaisses, par des ravins si profonds, par des rivières si capricieuses, qu'il est militairement impraticable dans sa situation actuelle. Pour le rendre utile, il faudroit de grands travaux; et ces travaux ne seront jamais ordonnés que par une couronne qui opérera sur son domaine. La cour de Madrid se déterminera d'autant plus aisément à céder cette communication, si nécessaire à une nation qui fait cause commune avec elle, que ce terrein intermédiaire n'a que peu de valeur. Il est inégal, peu fertile et fort éloigné de la mer. On n'y voit que quelques troupeaux épars. Cependant les propriétaires de ce sol inculte seront dédommagés par la France avec une générosité qui étouffera tous les regrets.

XLIX. *Moyens qu'a la partie Française de S. Domingue pour se garantir d'une invasion étrangère.*

Quand la colonie aura toutes ses possessions liées et soutenues au-dedans par une communication suivie et non interrompue, on aura plus de facilité pour repousser l'ennemi. Si

l'Anglais veut entamer Saint-Domingue par l'Ouest ou le Sud, il rassemblera ses forces à la Jamaïque. Si c'est par le Nord, il fera ses préparatifs aux isles du Vent, et plus probablement à Antigoa, où est l'entrepôt de ses munitions navales.

L'Ouest et le Sud ne sauroient être défendus. L'immensité de terrein empêche de mettre de la liaison et du concert dans les mouvemens. Si on disperse les troupes, elles deviennent inutiles par la division des forces. Si on les rassemble pour soutenir des postes que leur foiblesse locale expose le plus à l'attaque, on risque de les perdre toutes à la fois. De gros bataillons ne seroient qu'un fardeau pour de vastes côtes, qui présentent trop de flanc ou trop de front à l'ennemi. On doit se borner à construire, à entretenir des batteries qui protègent les rades, les navires marchands et le cabotage, qui puissent éloigner des corsaires, ou même garantir des équipages d'un ou deux vaisseaux de guerre qui viendroient faire le dégât ou lever les contributions. Les troupes legères qui suffisent pour soutenir ces batteries, abandonneront du terrein à proportion des marches de l'ennemi, et se contenteront de ne pas se retirer, sans être menacées.

Ce n'est pas qu'on doive renoncer à toute espèce de défense. Chaque côte devroit avoir sur ses derrières un lieu d'asyle toujours ouvert à la retraite, loin de la portée de l'ennemi, à l'abri de ses insultes, et capable de repousser ses attaques. Ce devroit être une gorge, où l'on pût se retrancher et se défendre avec avantage. De ces retraites inexpugnables, on harceleroit continuellement le conquérant qui, n'ayant point de places fortes, seroit exposé à mille surprises, et réduit un peu plutôt, un peu plus tard à se rembarquer.

La côte du Nord, plus riche, plus peuplée et moins étendue que les deux autres, est susceptible d'une guerre de campagne, et d'une défense suivie et régulière.

Le bord de la mer, plus ou moins couvert de recifs, y offre une terre marécageuse dans beaucoup d'endroits. Les mangliers, qui couvrent un sol noyé, rendent les lagons plus impénétrables. Cette défense naturelle est devenue moins commune, par les coupes de plusieurs taillis. Mais les embarcadaires, qui ne sont ordinairement que des trouées, flanquées de ces bois inondés, n'exigent pour être fermées, qu'un front médiocre. Les magasins et les autres bâtimens en pierre y sont communs :

communs : ils fournissent des postes à creneler, et assurent quelques feux couverts.

Cette première ligne de la plage semble faire espérer qu'un rivage de dix-huit lieues, si bien défendu par la nature, pour peu qu'il fût secondé de la valeur Française, mettroit l'ennemi dans le risque d'être battu dès le moment de la descente. Si ses projets étoient connus, si ses dispositions sur mer indiquoient de loin le lieu de son débarquement, on pourroit s'y porter et le prévenir. Mais l'expérience assure un avantage infaillible aux escadres embossées.

Ce n'est point uniquement par ces nappes de feu, qui, partant des vaisseaux, couvrent l'abord des chaloupes ; c'est par l'impossibilité où l'on est d'occuper tous les points de la côte, qu'une escadre mouillée a la facilité de faire des descentes. Elle menace trop de lieux à la fois. Des troupes de terre rampent, pour ainsi dire, autour des sinuosités, dans le tems que les canots et les chaloupes volent par un chemin plus court. L'attaquant suit la corde, tandis que le défenseur a l'arc à parcourir. Trompé et fatigué par divers mouvemens, celui-ci n'est pas moins inquiet

de ceux qu'il voit faire en plein jour, que des manœuvres que la nuit lui dérobe.

Pour se mettre en état de résister à une descente, il faut d'abord la croire exécutée. On emploie alors son courage et ses forces, à profiter des lenteurs ou des fautes de l'ennemi. Dès qu'on le voit sur mer, il faut l'attendre à terre, comme s'il devoit y tomber du ciel. Une grande plage abordable laissera toujours la plaine ou le cap ouverte à la descente. C'est moins aux bords de la côte, qu'à l'intérieur des terres, qu'il faut regarder.

Elles sont généralement couvertes de cannes, dont la hauteur, proportionnée aux différens degrés de la maturité, change successivement les champs comme en autant de bois taillis. On y met le feu, soit pour couvrir ses flancs, ou sa marche, soit pour retarder la poursuite de l'ennemi, pour le tromper ou l'étonner. En deux heures de tems, l'incendie ouvre à la place d'un pays couvert, des espèces de chaumes ou de guérets à perte de vue.

La séparation des pièces de cannes, les savanes et les places à vivres, ne gênent pas plus les mouvemens d'une armée, que ne le font nos prairies. Au lieu de nos vil-

lages, ce sont des habitations, moins peuplées, mais plus multipliées. Les haies de citronniers épaisses et tirées au cordeau, plus imposantes et moins pénétrables que les clôtures de nos champs : c'est là ce qui fait la plus grande différence de perspective entre les campagnes de l'Amérique et celles de l'Europe.

Peu de rivière, quelques ravines, de foibles monticules, un sol généralement uni, des digues contre les inondations, peu ou point de fossé, un ou deux bois d'une foible épaisseur, un petit nombre de marécages, une terre qui se couvre d'eau dans un orage et de poussière en douze heures de soleil; des fleuves d'un jour, taris le lendemain : voilà ce qui caractérise le massif de la laine du cap. C'est dans sa diversité qu'on doit trouver des campemens avantageux, sans oublier que dans une guerre défensive, le poste qu'on va prendre ne sauroit être trop voisin de celui que l'on quitte.

Ce n'est pas aux écrivains à prescrire des règles aux gens de guerre. César lui-même a dit ce qu'il a fait, et non ce qu'il falloit faire. Les descriptions topographiques, l'appréciation des postes, la combinaison des

marchés, l'art des campemens et des retraites, la plus savante théorie : tout est soumis au coup-d'œil du général, qui, avec les principes dans sa tête et les matériaux dans sa main, applique les uns et les autres aux circonstances locales et momentanées, où le hasard l'a placé. Le génie militaire, tout mathématique qu'il est, est dépendant de la fortune qui subordonne l'ordre des opérations à la variabilité des données. Les règles sont hérissées d'exceptions, que le tact doit pressentir. L'exécution même change presque toujours le plan et dérange le système d'une action. Le courage ou la timidité des troupes; la témérité de l'ennemi; le succès éventuel de ses mesures, une rencontre, un événement imprévus, un orage qui gonfle un torrent; le vent qui dérobe un piège ou une embuscade, sous des tourbillons de poussière; la foudre qui épouvante les chevaux, ou qui se confond avec le bruit des canons; la température de l'air, dont l'influence agit continuellement sur les esprits du chef et sur le sang des soldats : ce sont autant d'élémens physiques ou moraux qui, par leur inconstance, entraînent un renversement total dans les projets les mieux concertés.

Quel que soit le choix du lieu pour une descente au Nord de Saint-Domingue, la ville du Cap en sera toujours l'objet. Le débarquement se fera sans doute dans la baie du Cap même, où les vaisseaux seroient à portée d'augmenter les forces de terre par les deux tiers de leurs équipages, et de fournir l'artillerie, les vivres et les munitions nécessaires pour assiéger cette opulente forteresse. C'est aussi de ce boulevard de la colonie, que tous les mouvemens de défense doivent tâcher d'éloigner l'assaillant. On cherchera par l'avantage des positions, à diminuer l'inégalité des forces. Au moment de la descente, il faut chicaner le terrein, en soutenant un commencement d'attaque, sans compromettre la totalité des troupes. On se postera de façon à se ménager deux branches de retraite, l'une vers le Cap pour en former la garnison, et l'autre dans les gorges des montagnes, pour y tenir une espèce de camp retranché, d'où l'on ira troubler les travaux du siège, et retarder la prise de la place. Fût-elle emportée, comme il seroit facile en l'évacuant de favoriser l'évasion des troupes, tout ne seroit pas fini. Les montagnes où elles se réfugieroient, inaccessibles pour une armée,

enveloppent la plaine d'une double ou triple chaîne. Les quartiers habités en sont comme gardés par des gorges fort serrées et faciles à défendre. La principale de ces gorges, qui est celle de la grande rivière, oppose à l'ennemi deux ou trois passes de rivière, qui s'étendent d'une montagne à l'autre. Quatre ou cinq cens hommes y arrêteroient les plus nombreuses forces, avec la seule précaution de creuser le lit des eaux. Cette résistance pourroit être secondée par vingt-cinq mille habitans blancs ou noirs, établis dans ces vallées. Comme les blancs y sont plus multipliés que dans les terres plus riches, la modicité de leurs récoltes ne leur permettant point de consommer beaucoup de denrées d'Europe, ils cultivent des productions dont ils vivent; et dès lors, ils pourroient en fournir aux troupes qui défendroient leur pays. Ce qu'ils ne donneroient pas en viande fraîche, seroit remplacé par les Espagnols, qui, sur les derrières de ces montagnes, élèvent de nombreux troupeaux.

Cependant il peut arriver que la constance des troupes s'épuise par le manquement des vivres ou des munitions, et qu'elles soient ou forcées ou tournées. C'est ce qui fit imaginer à Versailles, il y a quelques années,

de bâtir une place forte dans le centre des montagnes. Le maréchal de Noailles appuyoit vivement ce projet. On pensoit alors qu'avec des redoutes de terres dispersées sur la côte, on pourroit engager l'ennemi à des attaques regulières, et le miner sourdement par la perte de beaucoup d'hommes, dans un climat où les maladies les consomment plus rapidement que les combats. On ne voyoit plus de ces places de guerre, exposées sur la frontière à l'invasion de maîtres de la mer, parce qu'incapables de défendre l'habitant, elles servent de boulevard au vainqueur, qui les prend et les garde facilement avec des vaisseaux, y dépose et en tire à son gré des armes et des troupes pour contenir les vaincus. Un pays entièrement ouvert valoit mieux, disoit-on, pour une puissance sans forces maritimes, que des forces éparses et abandonnées, sur des rivages dévastés et dépeuplés par l'intempérie du climat.

C'étoit dans le centre de l'isle qu'on se promettoit d'établir solidement sa défense. Une route de vingt à trente lieues, entrecoupée d'obstacles, où chaque marche seroit achetée par des combats, dans lesquels l'avantage des postes rendroit un détachement

redoutable à toute une armée ; où les transports d'artillerie lents et laborieux, la difficulté des convois et l'intervalle de la communication avec l'océan, tout enfin conspireroit à la destruction de l'ennemi : tel devoit être, pour ainsi dire, le glacis de la place qu'on se proposoit de construire. Cette capitale située dans un lieu où l'élévation des terres tempérant la chaleur du climat, épureroit l'influence de l'air ; au milieu d'une campagne qui fourniroit les commestibles les plus nécessaires ; environnée de troupeaux qui, paissant sur un terrein le plus favorable à leur multiplication, seroient conservés pour l'instant des besoins ; munie de magasins proportionnés à sa grandeur et à sa garnison : une telle ville auroit changé en un royaume, qui se soutiendroit long-tems de lui-même, une colonie dont l'opulence ne fait que diminuer la force, et qui donnant le superflu sans avoir le nécessaire, enrichit un petit nombre de propriétaires, qu'elle ne peut cependant faire subsister.

Si l'ennemi devenu maître des côtes qu'on ne lui disputeroit pas, vouloit en recueillir les productions, il lui faudroit des armées pour soutenir la défensive, où les excursions per-

pétuelles du centre le réduiroient à se borner. Les troupes de l'intérieur de l'isle, toujours sûres d'une retraite respectable, pourroient être aisément rafraîchies par des secours venus d'Europe qui, pénetreroient sans peine au centre d'un cercle dont la circonférence est si vaste, tandis que toutes les flottes Anglaises ne suffiroient pas à remplir les vuides que le climat feroit continuellement dans leurs garnisons.

Malgré les avantages qu'on croyoit entrevoir dans la construction de cette place intérieure, le projet en fut abandonné pour s'occuper d'un système qui réduiroit au mole Saint-Nicolas toute la défense de la colonie. Le nouveau plan ne pouvoit manquer d'être applaudi par les colons qui ne voient jamais sans chagrin auprès de leurs plantations, des citadelles et des garnisons, d'où résulte moins de sûreté que de dévastation. Ils comprirent que toutes les forces étant portées sur un seul point, ils n'auroient plus dans leur voisinage sur les trois côtes, que des troupes légères qui, suffisant pour éloigner des corsaires par des batteries, sont d'ailleurs des défenseurs commodes, prêts à céder sans résistance, à se

disperser, ou à capituler au moindre signe d'une descente.

Ce plan favorable à l'intérêt particulier, se trouva conforme à l'opinion de militaires très-éclairés. Ils pensèrent que le petit nombre de troupes dont la colonie est susceptible, étant comme perdu dans une isle aussi grande que Saint-Domingue, paroîtroit quelque chose au mole. C'est Bombardopolis qu'on choisit comme le poste le plus respectable. Cette nouvelle ville est placée à l'extrémité d'une grande plaine dont l'élévation assure la fraîcheur. Une savane naturelle couvre son territoire, embelli par des bosquets de palmiers et de latoniers. Rien ne le domine, ce qui est rare à Saint-Domingue. On pourroit y bâtir une place régulière aussi forte qu'on le voudroit. Si elle ne préservoit pas les côtes d'une invasion, elle empêcheroit le conquérant de s'y établir solidement.

Il seroit à souhaiter, ajoutent les partisans de ce nouveau système, qu'au moment qu'on a commencé les travaux au mole, on y eût fait toutes les fortifications que comportoit une position si avantageuse. C'est un trésor qu'on ne devoit découvrir qu'en s'en

assurant la position. Si cette précieuse clef de Saint-Domingue, et même de l'Amérique, venoit à tomber entre les mains des Anglais, ce Gibraltar du Nouveau-Monde seroit plus fatal à l'Espagne et à la France, que celui de l'Europe même.

Au reste, qu'on ne s'étonne pas de voir si peu de solidité dans toutes les précautions qu'on a prises jusqu'ici pour la défense de Saint-Domingue. Tant que la prévoyance et la protection étoient bornées à des moyens du second ordre, qui ne pouvoient que retarder et non empêcher la conquête de cette isle, il n'étoit pas possible de suivre un plan invariable. Les principes fixes appartiennent exclusivement aux nations qui peuvent compter sur leurs forces navales pour conserver ou pour recouvrer leurs colonies. Celles de la France n'ont pas été jusqu'ici gardées par ces arsenaux mouvans, qui peuvent à la fois attaquer et défendre : mais cette puissance a ouvert les yeux, et sa marine devient formidable. Il reste à examiner si elle a conduit ses possessions éloignées dans les maximes d'une politique éclairée et bien ordonnée.

Le gouvernement Britannique, toujours

dirigé par l'esprit national, qui ne s'écarte guère des vrais intérêts de l'état, a porté dans le Nouveau-Monde le droit de propriété, qui fait la base de sa législation. Convaincu que l'homme ne croit jamais bien posséder que ce qu'il a légitimement acquis, il a vendu, mais à un prix très-modéré, le sol qu'on vouloit défricher dans ses isles. Cette méthode lui a semblé la plus sûre, pour hâter l'exploitation des terres, pour empêcher les partialités et les jalousies que feroit naître une distribution guidée par les caprices de la faveur.

L. *Le droit de propriété est-il bien établi dans les isles Françaises ?*

La France a tenu une conduite plus noble en apparence, mais en effet moins sage, en accordant gratuitement des possessions à ceux qui en demandoient. Dans le premier âge de ses colonies, un vagabond s'enfonçoit dans les forêts, y marquoit l'espace plus ou moins étendu qu'il lui plaisoit d'occuper, et en fixoit les limites en abattant tout autour des arbres. Ce désordre ne pouvoit durer. Cependant l'autorité ne se permit pas de dépouiller ceux qui s'étoient fait à eux-mêmes

un

un droit ; elle régla seulement que dans la suite il n'y auroit de propriété légitime que celle qui seroit accordée par les administrateurs. Sans aucun égard aux talens et aux facultés, la protection devint alors la mesure unique des distributions. On stipuloit à la vérité que les colons commenceroient leur établissement dans l'année même de la concession, et qu'ils n'en discontinueroient pas le défrichement, sous peine de confiscation. Mais outre l'inconvénient d'obliger aux dépenses de l'exploitation, des hommes qui n'avoient pas eu les moyens d'acquérir un fonds, la peine n'étoit infligée qu'à ceux qui, sans fortune et sans naissance, n'intéressoient personne à leur avancement, ou à des mineurs foibles et abandonnés, que la commisération publique auroit dû secourir dans la misère où la mort de leurs parens les laissoit exposés. Tout propriétaire qui trouvoit de la recommandation ou de l'appui, pouvoit impunément garder son domaine en friche.

A cette prédilection qui devoit retarder sensiblement le progrès des colonies, s'est jointe une foule d'arrangemens économiques plus vicieux les uns que les autres. On a

d'abord assujetti tous ceux à qui l'on donnoit des terres, à y planter cinq cens fosses de manioc pour chaque esclave qu'ils auroient sur leur habitation. Cet ordre blessoit également, et l'intérêt des particuliers, en les forçant à cultiver une production vile sur un terrein qui pouvoit en rapporter de plus riches; et l'intérêt public, en rendant inutiles les terreins secs qui n'étoient propres qu'à ce genre de production. C'étoit un double vice qui devoit diminuer la culture de toutes les denrées. Aussi la loi qui faisoit violence à la disposition de la propriété, n'a-t-elle jamais été rigoureusement exécutée : mais comme on ne l'a pas révoquée, elle est toujours un fléau entre les mains de l'administrateur ignorant, bizarre ou passionné, qui voudra s'en servir contre les habitans. C'est pourtant le moindre des maux qu'ils ont à reprocher à la législation. La contrainte des loix agraires est encore aggravée par le poids des corvées.

Il fut un tems en Europe, c'étoit celui du gouvernement féodal, où les métaux n'entroient guère dans les stipulations publiques ou particulières. Les nobles servoient l'état non de leur bourse, mais de leur personne;

et ceux de leurs vassaux qu'ils s'étoient comme appropriés par la conquête, leur payoient des redevances, soit en denrées, soit en travaux. Ces usages destructifs pour les hommes et les terres, devoient perpétuer la barbarie dont ils tiroient leur origine. Mais enfin ils tombèrent par dégré, à mesure que l'autorité des rois, sous l'appât de l affranchissement des peuples, vint à sapper l'indépendance et la tyrannie des grands. Le prince devenu seul maître, abolit comme magistrat, quelques abus nés du droit de la guerre qui détruit tous les droits. Il conserva cependant beaucoup de ces usurpations consacrées par le tems. Celle des corvées s'est maintenue en quelques états, où la noblesse a presque tout perdu, sans que le peuple y ait rien gagné. La France voit encore son aisance gênée par cette servitude publique, dont on a réduit l'injustice en méthode, comme pour lui donner une ombre d'équité.

Qui croiroit que sous le siècle le plus éclairé de cette nation; au tems où les droits de l'homme avoient été le plus sévérement discutés; lorsque les principes de la morale naturelle n'avoient plus de contradicteurs; sous le règne d'un roi bienfaisant; sous des

ministres humains ; sous des magistrats intègres, on ait prétendu qu'il étoit dans l'ordre de la justice, et selon la forme constitutive de l'état, que des malheureux qui n'ont rien fussent arrachés de leurs chaumières, distraits de leur repos ou de leurs travaux, eux, leurs femmes, leurs enfans et leurs animaux, pour aller, après de longues fatigues, s'épuiser en fatigues nouvelles, à construire des routes encore plus fastueuses qu'utiles, à l'usage de ceux qui possèdent tout, et cela sans solde et sans nourriture.

Ames de bronze, faites un pas de plus, et bientôt vous vous persuaderez qu'il vous est permis..... je m'arrête. L'indignation me pousseroit trop loin. Mais il convient d'avertir le gouvernement que l'affreux système des corvées est encore plus funeste à ses colonies. La culture des terres, par la nature du climat et la nature des productions, exigeant plus de célérité, ne peut que souffrir extrêmement de l'absence de ses agens, qu'on occupe loin de leurs ateliers à des ouvrages publics, souvent inutiles, et toujours faits pour des bras oisifs. Si la métropole, malgré la foule des moyens qu'elle a sous la main, n'est pas encore parvenue à corriger ou à

tempérer la vexation des corvées, elle doit juger combien il en résulte d'inconvéniens au-delà des mers, quand la direction de ces travaux est confiée à deux administrateurs qui ne peuvent être ni dirigés, ni redressés, ni arrêtés dans l'exercice arbitraire d'un pouvoir absolu. Mais le fardeau des corvées est doux et léger, au prix de celui des impôts.

LI. *Les impôts sont-ils convenablement assis dans les isles Françaises ?*

On peut définir l'impôt, une contribution pour la dépense publique, qui est nécessaire à la conservation de la propriété particulière. La jouissance paisible des terres et des revenus, exige une force qui les défende de l'invasion, une police qui assure la liberté de les faire valoir. Tout ce qu'on paie pour le maintien de cet ordre public, est de droit et de justice; ce qu'on leve de plus est extorsion. Or, toutes les dépenses du gouvernement que la métropole fait pour les colonies, lui sont payées par la contrainte qui leur est imposée, de ne cultiver que pour elle, et de la manière qui lui convient. Cet assujettissement est le plus onéreux des tributs, et devroit tenir lieu de tous les impôts.

On sentira cette vérité, pour peu qu'on réfléchisse à la différence de situation qui se trouve entre l'ancien et le Nouveau-Monde. En Europe, la subsistance et les consommations intérieures sont le but principal du travail des terres et des manufactures : on ne destine à l'exportation que le superflu. Dans les isles, tout doit être envoyé au dehors. La vie et les richesses y sont également précaires.

En Europe, la guerre ne prive le manufacturier et le cultivateur que du commerce extérieur : la ressource de l'intérieur leur reste. Dans les isles les hostilités anéantissent tout. Il n'y a plus de ventes, plus d'achat, plus de circulation. A peine le colon retire-t-il ses frais.

En Europe, le colon qui a peu de terres, et qui ne peut faire que des avances peu considérables, cultive à proportion aussi utilement que celui dont les domaines sont étendus et les trésors immenses. Dans les isles, l'exploitation de la moindre habitation exige des dépenses qui supposent d'assez grands moyens.

En Europe, c'est en général un citoyen qui doit à un autre citoyen : l'état n'est pas

appauvri par ces dettes intérieures. Les dette des isles sont d'une autre nature. Plusieurs colons, pour travailler à leurs défrichemens, pour se relever du malheur des guerres qui avoient arrêté leurs exportations, se sont tellement obérés par la ressource des emprunts, qu'on peut les regarder plutôt comme des fermiers du commerce, que comme les propriétaires des habitations.

Soit que ces réflexions aient échappé au ministère de France, soit que les circonstances l'aient entraîné loin de ses vues, il a ajouté de nouveaux impôts à l'obligation imposée aux colonies, de tirer tous leurs besoins de la patrie principale, et de lui livrer toutes leurs denrées. On a taxé chaque tête de noir. Cette capitation a été restreinte dans quelques établissemens aux esclaves qui travaillent; et dans quelques autres, elle est indifféremment étendue à tous les esclaves. Les deux dispositions ont été combattues par la colonie de Saint-Domingue assemblée. On va juger de la force de ses preuves.

Les enfans, les infirmes, les vieillards, forment à-peu-près le tiers du nombre des esclaves. Loin d'être utiles au cultivateur,

les uns ne sont pour lui qu'un fardeau que l'humanité seule lui fait supporter ; les autres ne lui donnent que des espérances éloignées et incertaines. On comprend difficilement comment le fisc a pu exiger un tribut, d'un objet qui coûte au lieu de rendre.

La capitation des noirs s'étend au-delà du tombeau ; c'est-à-dire, qu'elle existe sur une tête qui n'est plus. Qu'un esclave meure après que le recensement a été fait ; le colon, malheureux de la diminution de son revenu, malheureux de la diminution de son capital, se voit encore réduit à payer un droit qui lui rappelle ses pertes, et qui en aggrave l'amertume.

Les esclaves même qui travaillent, ne sont pas un tarif exact de l'appréciation des revenus. Avec peu de noirs sur un terrein excellent, on retire plus de productions, qu'un grand nombre n'en donne sur des terres médiocres ou mauvaises. Les denrées qui occupent ces bras chargés du même impôt, n'ont pas toutes la même valeur. Le passage d'une culture à l'autre que le sol exige, éloigne par intervalles le produit des travaux. Les sécheresses, les inondations, les incendies, les insectes dévorans, rendent souvent les peines inutiles.

Toutes choses d'ailleurs égales, un moindre nombre d'ouvriers fait une moindre quantité proportionnelle de sucre ; soit à cause de la nécessité de l'ensemble, soit parce que les travaux ne sont vraîment productifs, qu'autant qu'on peut saisir le moment qui leur est le plus favorable.

La capitation des noirs devient encore plus intolérable par la guerre. Un colon qui, sans débouché pour ses denrées, est obligé de s'endetter pour soutenir sa vie, et substenter sa terre, se trouve encore réduit à payer un impôt pour des esclaves dont le travail équivaut à peine à leur entretien. Souvent même il a le chagrin d'être forcé de les envoyer loin de son habitation, pour les besoins imaginaires de la colonie, de les y nourrir à ses frais, et de les voir périr inutilement, avec la cruelle nécessité de les remplacer un jour, s'il veut faire revivre ses fonds languissans et comme anéantis.

Le fardeau de la capitation étoit plus pesant encore, pour les habitans absens de la colonie qu'on condamnoit au triple de cet impôt : surcharge d'autant plus injuste, qu'il n'importoit guère à la France que ses marchandises se consommassent dans le sein du royaume

ou dans ses isles. Prétendoit-elle empêcher l'émigration des colons ? Ce n'est que par la douceur du gouvernement qu'on fixe des citoyens dans un pays, et non par des prohibitions et des peines. D'ailleurs, des hommes qui, sous un ciel brûlant, avoient accru par des travaux hasardeux la prospérité publique, devoient avoir la douceur de finir leur carrière dans le séjour tempéré de la métropole. Quoi de plus propre que le spectacle de leur fortune, à réveiller l'ambition et l'activité d'un grand nombre d'hommes oisifs, dont l'état se délivreroit au profit de l'industrie et du commerce !

Rien de plus nuisible à l'un et à l'autre que cette capitation des noirs. La nécessité de vendre oblige le colon de baisser le prix de sa denrée. Le bon marché peut être avantageux, lorsqu'il est le fruit d'une grande abondance, et la suite d'une vivacité extrême dans les affaires. Mais tout est perdu, si l'on est réduit à perdre habituellement sur ses marchandises, pour payer le retour d'un impôt. La finance est comme un ulcère où les chairs mortes dévorent les chairs vivantes. A mesure que le sang passe dans une plaie par la circulation, il se corrompt pour la nourrir. Le

commerce tarit par les canaux absorbans du fisc, qui reçoit toujours sans jamais rendre.

Enfin l'impôt dont il s'agit, est d'une perception très-difficile. Il faut nécessairement que tout propriétaire qui a des esclaves, en donne chaque année une déclaration. Il faut, pour prévenir les fausses déclarations, les faire vérifier par des commis. Il faut confisquer les nègres non déclarés : pratique insensée, puisque le nègre cultivateur est un capital, et que par sa confiscation on diminue la culture, on anéantit l'objet même pour lequel le droit est établi. C'est ainsi que dans des colonies où rien ne peut prospérer sans une tranquillité profonde, il s'établit entre la finance et le cultivateur une guerre destructive. Les procès se multiplient ; les déplacemens deviennent fréquens, les voies de rigueur nécessaires, les frais considérables et ruineux.

Si l'impôt assis sur la tête des nègres est injuste dans son étendue, sans égalité dans sa répartition, compliqué dans sa perception: l'impôt établi sur les denrées qui sortent des colonies, n'est guère moins blamable. Le gouvernement se l'est permis, dans la persuasion que ce nouveau droit seroit entiérement supporté par le consommateur, ou par le

marchand. Il n'y a point d'erreur plus dangereuse en économie politique.

L'action de consommer ne donne point d'argent pour payer les choses que l'on consomme. Le consommateur l'obtient de son travail; et tout travail, quand on en suit la chaine, est payé par les premiers propriétaires du produit des terres. Dès-lors une denrée ne sauroit renchérir constamment, que les autres ne renchérissent à proportion. Dans cet arrangement, il n'y a de gain pour aucune. Otez cet équilibre, la consommation de la denrée renchérie diminuera nécessairement: et si elle diminue, son prix tombera. Sa cherté n'aura été que passagère.

Le négociant ne sera pas plus en état que le consommateur de se charger du droit. Il pourra bien en faire les avances deux ou trois fois. Mais s'il ne fait pas sur les marchandises taxées le bénéfice naturel et nécessaire, il en discontinuera bientôt le commerce. Espérer que la concurrence le forcera à prendre sur ses profits le paiement de l'impôt, c'est supposer qu'il faisoit de trop gros bénéfices, et que la concurrence, qui n'étoit pas alors suffisante, deviendra plus vive, lorsque les profits seront diminués. Si les choses étoient au contraire telles qu'elles devoient être,

et que les bénéfices ne fussent que suffisans: c'est supposer que la concurrence subsistera, quoique les profits qui la faisoient naître ne subsistent plus. Il faut admettre ces absurdités, ou convenir que c'est le cultivateur des isles qui paie l'impôt: qu'il soit perçu dans la première, dans la seconde ou dans la centième main.

Loin d'attaquer ainsi la cultivation des colonies par des impôts, on devroit l'encourager par des libéralités, puisque par l'état de prohibition où l'on tient le commerce des colonies, ces libéralités seroient nécessairement rapportées à la métropole, avec tous les fruits dont elles auroient été la semence.

Que si la situation d'un état arriéré par ses pertes et par ses fautes, ne permet pas de donner des leviers et d'ôter des fardeaux; on pourroit se rapprocher de la meilleure administration, en supprimant du moins le paiement des taxes dans les colonies même, pour en lever le produit dans la métropole. Ce nouveau système seroit également agréable aux deux mondes.

Rien ne peut flatter l'Américain, comme d'éloigner de ses yeux tout ce qui lui annonce sa dépendance. Fatigué de l'importunité des

exacteurs, il hait une taxe habituelle, il en craint l'augmentation. Il cherche en vain la liberté qu'il croyoit avoir trouvée à deux mille lieues de l'Europe. Il s'indigne d'un joug qui le poursuit à travers les tempêtes de l'Océan. Il ronge en murmurant les restes de son frein, et ne pense qu'avec dépit à une patrie qui, sous le nom de mère, lui demande du sang, au lieu de le nourrir. Otez-lui la vue et l'image de ses entraves. Que ses richesses ne paient tribut à la métropole qu'en y débarquant : il se croira libre et privilégié, lors même que par la diminution de la valeur de ses denrées, ou par le surcroît du prix qu'il mettra à celles d'Europe, il aura réellement porté par contre-coup tout le poids de l'impôt qu'il ignore.

Les navigateurs trouveront un avantage à ne payer des droits que sur une marchandise, qui désormais sans risque dans toute sa valeur sera parvenue à sa destination, et fera rentrer dans leurs mains le capital de leurs fonds avec le bénéfice. Ils n'auront pas la douleur d'avoir acheté du prince le risque même du naufrage, en perdant en route une cargaison dont ils avoient payé la taxe à l'embarquement. Leurs navires au contraire rapporteront

en denrées le montant du droit ; et la valeur des productions ayant augmenté par leur exportation, le droit en paroîtra moins fort.

Enfin le consommateur y gagnera lui-même, parce qu'il n'est pas possible que le colon et le négociant se trouvent bien d'une disposition, sans qu'il lui en revienne avec le tems quelque utilité. Aussi-tôt que tous les impôts auront été réduits à un impôt unique, il y aura moins de formalités, moins d'embarras, moins de lenteurs, moins de frais, et par conséquent la marchandise pourra être donnée à meilleur marché.

Ce système de modération, que tout semble prescrire, s'établira sans peine. Toutes les productions des isles sont assujetties, en entrant dans le royaume, à un droit connu sous le nom de domaine d'Occident, et qui est fixé à trois et demi pour cent avec huit s. pour liv. Leur valeur, qui sert de règle au paiement du droit, est déterminée dans les mois de janvier et de juillet. On la fixe à vingt ou vingt-cinq pour cent au-dessous du cours réel. Le bureau d'Occident accorde d'ailleurs une tarre plus considérable que ne le fait le vendeur dans le commerce. Qu'on ajoute à cet impôt celui du même rapport à-peu-près que paient

les denrées aux douanes des colonies, ceux qui sont payés dans l'intérieur de ces isles, et le gouvernement se trouvera avoir tout le revenu qu'il tire de ses établissemens du Nouveau-Monde.

Si ce fonds étoit confondu avec les autres revenus de l'état, on pourroit craindre qu'il ne fût pas employé à sa destination, qui doit être uniquement la protection des isles. Les besoins imprévus du trésor-royal lui feroient prendre infailliblement une autre direction. Il est des instans où la crise du mal ne permet pas de calculer les inconvéniens du remède. La nécessité la plus urgente absorbe toute l'attention. Rien n'est alors à l'abri du pouvoir arbitraire, dirigé par le besoin du moment. Le ministère prend et vuide toujours, dans la fausse espérance d'un remplacement prochain que de nouveaux besoins ne cessent de reculer.

D'après ces réflexions, ne seroit-il pas essentiel que la caisse destinée à recevoir les droits établis sur les productions des colonies, fût entièrement séparée des fermes du royaume ? L'argent, qui y seroit toujours comme en dépôt, couvriroit les dépenses de ces établissemens. Le colon qui a conti-

nuellement des fonds à faire passer en Europe, le donneroit volontiers pour des lettres-de-change, dès qu'il seroit assuré qu'elles ne souffriroient ni délais ni difficultés. Cette espèce de banque formeroit promptement un nouveau lien de correspondance entre les isles et la métropole. La cour connoîtroit plus exactement la situation des affaires publiques dans les pays éloignés : elle y recouvreroit un crédit qu'elle a tout-à-fait perdu depuis long-tems, quelque besoin qu'elle en ait, sur-tout dans les tems de guerre. Nous ne pousserons pas plus loin les discussions sur l'impôt : et nous passerons à ce qui regarde les milices.

LII. *Les milices sont-elles bien ordonnées dans les isles Françaises ?*

Les isles Françaises, de même que celles des autres nations, n'eurent dans l'origine aucunes troupes réglées. Les aventuriers qui les avoient conquises, regardoient comme un privilège le droit de se défendre eux-mêmes ; et les descendans de ces hommes intrépides se crurent assez forts pour garder leurs possessions. Qu'avoient-ils en effet qu'à repousser quelques bâtimens qui débar-

quoient des matelots et des soldats aussi peu disciplinés que les habitans qu'ils venoient insulter.

Tout est changé et a dû changer. Lorsqu'on a prévu que ces établissemens, devenus considérables par leur richesses, seroient attaqués tôt ou tard par des armées Européennes transportées sur de nombreuses flottes, on y a fait passer d'autres défenseurs. L'événement a prouvé que quelques bataillons épars étoient insuffisans contre les forces terrestres et maritimes de l'Angleterre. Le colon lui même a jugé ses efforts incapables de retarder la révolution. Il a craint que l'ennemi victorieux ne lui fît payer un obstacle superflu; et on l'a vu moins disposé à combattre, qu'occupé des suites de la capitulation. Bientôt calculateur politique, il a senti que les fonctions militaires ne convenoient plus à son état d'impuissance: et il a donné de l'argent pour être déchargé d'un soin qui, glorieux dans son principe, étoit dégénéré en une servitude onéreuse. Les milices furent supprimées en 1763.

Cet acte de complaisance mérita l'approbation de ceux qui n'envisageoient cette institution que comme un moyen de préserver

les colonies de toute invasion étrangère. Ils pensèrent judicieusement qu'il étoit absurde d'exiger que des hommes qui ont vieilli sous un ciel ardent, pour élever l'édifice d'une grande fortune, s'exposassent aux mêmes dangers que ces malheureuses victimes de notre ambition, qui jouent à chaque moment leur vie pour une solde insuffisante à leur subsistance. Un pareil sacrifice leur parut contrarier trop la nature, pour qu'il fût raisonnable de l'espérer ; et ils applaudirent au ministère qui avoit senti qu'il convenoit de renoncer à une défense si vaine et si onéreuse.

Les observateurs, à qui les établissemens du Nouveau-Monde sont mieux connus, portèrent de cette innovation un jugement moins favorable. Les milices, disoient-ils, sont nécessaires pour maintenir la police intérieure des isles ; pour prévenir la révolte des esclaves ; pour arrêter les courses des nègres fugitifs ; pour empêcher l'attroupement des voleurs ; pour protéger le cabotage ; pour garantir les côtes contre les corsaires. Si les colons ne forment pas des corps, s'ils n'ont ni chefs ni drapeaux, comment éloigner tant de dangers ? comment dissiper ces fléaux destructeurs, lorsqu'il n'aura pas été

possible de les étouffer avant leur naissance? d'où naîtront cette harmonie et cet accord, sans lesquels rien ne se fait convenablement?

Ces réflexions, qui, toutes frappantes, toutes naturelles qu'elles sont, avoient pourtant échappé à la cour de Versailles, ne tardèrent pas à changer ses dispositions. Elle se pénétra de la nécessité de rétablir les milices; mais sans vouloir renoncer aux taxes consenties pour l'entretien des troupes régulières. La difficulté étoit d'amener les peuples à cet arrangement. On négocia, on corrompit, on menaça. La Guadeloupe et la Martinique, quoique révoltées des abus d'une autorité inconstante et précipitée, se soumirent enfin aux volontés du ministère en 1767: mais cet exemple ne fit pas sur Saint-Domingue l'impression desirée, espérée peut-être. L'année suivante, il fallut faire la guerre à cette riche colonie; et ce ne fut qu'après avoir mis aux fers les magistrats de l'ouest et du sud de l'isle; qu'après avoir jonché la terre de cadavres, qu'il fut possible de réduire à la soumission des cultivateurs, aigris par les vexations d'un gouvernement avide.

Depuis cette époque, malheureusement gravée en lettres de sang, tous les habitans

des possessions Françaises dans l'autre hémisphère, sont de nouveau enrégimentés. Les obligations, que cette espèce d'enrôlement impose, ont souvent varié, et ne sont pas encore clairement énoncées. Cette obscurité, toujours dangereuse dans les mains des chefs, sans cesse occupés du soin d'étendre leur juridiction, tient le citoyen dans des alarmes continuelles pour sa liberté, dont on est plus jaloux en Amérique qu'en Europe ; elle l'expose chaque jour à des vexations. De-là suit pour ce genre de servitude, une horreur qui ne peut étonner que des tyrans ou des esclaves. On doit, s'il se peut, effacer les impressions du passé, on doit dissiper les défiances pour l'avenir. La législation y réussira, en faisant dans la forme des milices, tous les changemens qui peuvent se concilier avec la police et la sûreté qu'elles doivent avoir pour objet. C'est le bonheur des peuples gouvernés qu'il faut envisager dans l'usage de l'autorité. Si le souverain ne marche pas vers ce but, il ne vivra que sur des métaux ou des registres, bientôt usés par le tems, ou dédaignés de la postérité. En vain, la flatterie élève aux princes des monumens superbes et multipliés. La main de l'homme les érige ;

mais c'est le cœur qui les consacre. L'amour y met le sceau de l'immortalité. Sans lui, les hommages publics n'étalent que la bassesse du peuple et non la grandeur du maître. Il y a dans Paris une statue qui fait tressaillir tous les cœurs d'un sentiment de tendresse. Tous les regards se tournent vers cette image de bonté paternelle et populaire. Les larmes des malheureux l'invoquent dans le silence de l'oppression. On bénit en secret le héros qu'elle éternise. Toutes les voix se réunissent après deux siècles pour célébrer sa mémoire. Du fond de l'Amérique, on réclame son nom. Dans tous les cœurs, il proteste contre les abus de l'autorité; il prescrit contre les usurpations des droits du peuple; il promet aux sujets la réparation des maux et l'amélioration du bien; il demande l'une et l'autre aux ministres.

LIII. *Le partage des héritages est-il utilement règlé dans les isles Françaises?*

On doit mettre au rang des choses qu'il faut réformer, l'usage établi dans les possessions Françaises du Nouveau-Monde, de partager également, entre des enfans, l'hé-

ritage de leur père ; entre des cohéritiers, la succession de leur parent.

Nous abhorrons avec tous les hommes raisonnables, que l'orgueil ou le préjugé n'ont point corrompus ; nous abhorrons le droit absurde de primogéniture, qui transfère le patrimoine entier d'une maison à un aîné qu'il corrompt, et qui précipite dans l'indigence ses frères et ses sœurs, punis comme d'un crime, du hasard qui les a fait naître quelques années trop tard. En sont-ils moins légitimes ? celui qui leur a donné l'existence est-il moins responsable de leur bonheur ? Un chef de famille n'est que dépositaire ; et fut-il jamais permis à un dépositaire de diviser inégalement le dépôt entre des intéressés qui ont un droit égal ? Si un sauvage laissoit en mourant deux arcs et deux enfans, et qu'on lui demandât ce qu'il faut faire de ces deux arcs, ne répondroit-il pas qu'il en faut donner un à chacun ; et s'il les léguoit tous deux au même, ne laisseroit-il pas entendre que le proscrit est un fruit des mauvaises mœurs de sa femme ? Dans les contrées où cette monstrueuse exhérédation est autorisée, le père est moins respecté de tous ; de l'aîné auquel il ne peut rien ôter, des cadets aux-

quels il ne peut rien donner. A la tendresse filiale qui s'éteint, succède un sentiment de bassesse qui accoutume presque dès le berceau trois ou quatre enfans à ramper aux pieds d'un seul, qui en conçoit une importance personnelle, qui ne manque guère de le rendre insolent. Des pères et des mères honnêtes craignent de multiplier autour d'eux des indigens condamnés au célibat. Tout l'héritage est placé dans les mains d'un fou, dont on n'arrête les dissipations, que par la substitution qui est un autre mal. De si grandes calamités doivent faire présumer que le droit de primogéniture, que la superstition ne consacra pas à son origine et que le despotisme n'a aucun intérêt à perpétuer, sera tôt ou tard aboli. C'est un reste de barbarie féodale, dont nos descendans rougiront un jour.

Cependant la loi de l'égalité, qui semble dictée par la nature même; qui se présente la première au cœur de l'homme juste et bon; qui ne laisse d'abord aucun doute à l'esprit sur sa rectitude et son utilité: cette loi peut être quelquefois contraire au maintien de nos sociétés. On en a l'exemple dans les isles Françaises qu'elle écarte de leur destination

tination et dont elle prépare de loin la ruine.

Le partage fut nécessaire dans la formation des colonies. On avoit à défricher des contrées immenses. Le pouvoit-on sans population ? et comment, sans propriété, fixer dans ces régions éloignées et désertes, des hommes qui la plupart n'avoient quitté leur patrie que faute de propriété ? Si le gouvernement leur eût refusé des terres, ces aventuriers en auroient cherché de climat en climat, avec le désepoir de commencer des établissemens sans nombre, dont aucun n'auroit pris cette consistance qui les rend utiles à la métropole.

Mais depuis que les héritages, d'abord trop étendus, ont été réduits par une suite de successions et de partages soudivisés, à la juste mesure que demandent les facilités de la culture ; depuis qu'ils sont assez limités pour ne pas rester en friche, par le défaut d'une population équivalente à leur étendue, une division ultérieure de terreins les feroit rentrer dans leur premier néant. En Europe, un citoyen obscur qui n'a que quelques arpens de terre, tire souvent un meilleur parti de ce petit fonds, qu'un homme opulent des domaines immenses que le hasard de la nais-

sance ou de la fortune a mis entre ses mains. En Amérique, la nature des denrées qui sont d'un grand prix, l'incertitude des récoltes peu variées dans leur espèce, la quantité d'esclaves, de bestiaux, d'ustensiles nécessaires pour une habitation : tout cela suppose des richesses considérables, qu'on n'a pas dans quelques colonies, et que bientôt on n'aura plus dans aucune, si le partage des successions continue à morceler, à diviser de plus en plus les terres.

Qu'un père, en mourant, laisse une succession de trente mille liv. de rente, sa succession se partage également entre trois enfans. Ils seront tous ruinés, si l'on fait trois habitations; l'un, parce qu'on lui aura fait payer cher les bâtimens, et qu'à proportion il aura moins de nègres et de terres; les deux autres, parce qu'ils ne pourront pas exploiter leur héritage sans faire bâtir. Ils seront encore tous ruinés, si l'habitation entière reste à l'un des trois. Dans un pays où la condition du créancier est la plus mauvaise de toutes les conditions, les biens se sont élevés a une valeur immodérée. Celui qui restera possesseur de tout, sera trop heureux s'il n'est obligé de donner en intérêts que le revenu net de l'habitation. Or, comme la première loi est celle de vivre, on commen-

cera par vivre et ne pas payer. Ses dettes s'accumuleront. Bientôt il sera insolvable, et du désordre qui naîtra de cette situation, on verra sortir la ruine de tous les cohéritiers.

L'abolition de l'égalité des partages est le seul remède à ce désordre. Il est temps que la législation, aujourd'hui plus éclairée, voie dans ses colonies plutôt des établissemens de choses que de personnes. Sa sagesse lui inspirera des dédommagemens convenables pour ceux qu'elle aura dépouillés et sacrifiés en quelque manière à la fortune publique. Elle leur doit les moyens de subsister par le seul travail possible à cette espèce d'hommes, en les plaçant sur de nouveaux terreins; et elle se doit à elle-même d'acquérir de nouvelles richesses par leur industrie.

Sainte-Lucie et la Guyane offroient à la paix, un beau moment pour la réforme qu'on propose. La France devoit profiter de cette occasion, peut-être unique, pour supprimer la loi du partage, en distribuant à ceux qu'on auroit dépouillés de leurs espérances, les terres qu'on vouloit mettre en valeur; et pour les avances de cette exploitation, les sommes immenses qu'on y a jettées sans fruit. Des hommes habitués au climat, familiarisés avec

la seule culture qu'on pouvoit avoir en vue; encouragés par l'exemple, les secours et les conseils de leur famille; aidés enfin par les esclaves que l'état leur auroit fournis, étoient plus propres que des vagabonds ramassés dans les boues de l'Europe, à porter de nouvelles colonies au degré d'opulence et de prospérité qu'on devoit s'en promettre. Malheureusement on ne vit pas que les premières colonies en Amérique avoient dû se faire d'elles-mêmes lentement, avec de grandes pertes d'hommes, ou des ressources extraordinaires de bravoure et de patience, parce qu'elles n'avoient point de concurrence à soutenir; mais que les nouveaux établissemens ne peuvent se former que par voie de génération, comme un nouvel essaim s'engendre d'un ancien. La surabondance de la population dans une île doit déborder dans une autre, et le superflu d'une riche colonie fournir le nécessaire à une peuplade naissante. C'est-là l'ordre naturel que la politique prescrit aux puissances maritimes et commerçantes. Tout autre moyen est déraisonnable, et ne produit que la destruction. Pour n'avoir pas saisi un principe si simple et si fécond, la cour de Versailles ne doit pas rejetter le projet d'empêcher les nouvelles di-

visions des terres. Si la nécessité de cette loi est prouvée, il faut la faire, quoique dans un tems moins favorable que celui qu'on a laissé échapper. Quand on aura arrêté la décadence des habitations, par la suppression des partages qui leur coupent tous les ressorts de la reproduction, on pourra les forcer à se libérer des dettes dont elles sont obérées.

LIV. *A-t-on pourvu sagement au paiement des dettes contractées par les isles Françaises ?*

Une partie de ces dettes tire son origine des droits qu'une loi peu réfléchie donnoit aux différens cohéritiers. Cet état de détresse a augmenté à mesure que les colonies devenoient plus riches. Parvenues au point d'avoir plus d'habitans que de plantations à faire, la population surabondante est restée dans l'oisiveté, créancière des terres qu'elle n'occupoit pas, et dès-lors inutile, onéreuse même à la culture.

Il est d'autres créances qui proviennent de la vente que les colons se sont faite mutuellement de leurs habitations. Rarement va-t-on en Amérique, sans le projet de revenir jouir en Europe des richesses qu'un travail opiniâtre ou des hasards heureux donnent ordinairement.

Ceux qui ne s'écartent point de leurs vues, vivent avec plus ou moins d'économie, et font passer dans leur patrie, ce qu'ils ont pu épargner de leurs revenus. Aussi-tôt qu'ils ont atteint le degré de fortune où ils aspiroient, ils cherchent à se débarasser de leurs plantations. Dans une région où le numéraire manque, il faut les vendre à crédit ou les garder; et la plupart des propriétaires aiment encore mieux livrer leur héritage à des acquéreurs qui manquent quelquefois à leurs engagemens, que de les confier à des régisseurs rarement fidèles.

Enfin, les avances faites aux colons ont été l'occasion de beaucoup de créances. Les terres des îles Françaises, comme des autres îles de l'Amérique, n'offroient originairement aucune production qu'on pût exporter. Pour leur donner de la valeur, il falloit des fonds, et les premiers Européens qui les occupèrent ne possédoient rien. Le commerce vint à leur secours. Il leur fournit les ustensiles, les vivres, les esclaves nécessaires pour créer des denrées. Cette association des capitaux avec l'industrie donna naissance à une grande quantité de dettes, qui se sont multipliées à mesure que les défrichemens se sont étendus.

Les débiteurs n'ont que trop souvent manqué aux obligations qu'ils avoient contractées. Un luxe effréné, que rien ne peut excuser dans des hommes nés dans la misère, en a réduit plusieurs à ce manquement de foi. D'autres y ont été entraînés par une indolence inconcevable dans des esprits ardens qui avoient été chercher au-delà des mers un terme à leur indigence. Les moyens les plus abondans ont péri dans les mains de quelques-uns qui manquoient de l'intelligence nécessaire pour les faire fructifier. Il s'est aussi trouvé des colons sans pudeur et sans principes, qui, en état de se libérer avec leurs créanciers, se sont audacieusement permis de retenir un bien étranger. D'autres causes ont encore concouru à diminuer la force des engagemens.

Des ouragans, dont on retraceroit difficilement la violence, ont bouleversé les campagnes et détruit les récoltes. Les bâtimens les plus dispendieux, les plus nécessaires ont été engloutis par des tremblemens de terre. Des insectes indestructibles ont dévoré pendant une longue suite d'années tout ce qu'on pouvoit se promettre d'un sol fertile et bien cultivé. Quelques denrées, dont la reproduction a surpassé la consommation, ont perdu

leur valeur et sont tombées dans le dernier avilissement. Des guerres longues et cruelles, en opposant des obstacles insurmontables à la sortie des productions, ont rendu inutiles les travaux les mieux suivis, les plus opiniâtres.

Ces calamités, qu'on a vu quelquefois réunies et qui se sont au moins trop rapidement succédées, ont donné naissance à une jurisprudence favorable aux débiteurs. Le législateur a embarrassé de tant de formalités la saisie des terres et des esclaves, qu'il paroît avoir eu le projet de la rendre impraticable. L'opinion a flétri le petit nombre de créanciers qui entreprenoient de vaincre ces difficultés, et les tribunaux eux-mêmes ne se prêtoient qu'avec une extrême répugnance aux rigueurs qu'on vouloit exercer.

Ce système, qui a paru long-tems le meilleur qu'on pût suivre, trouve encore quelques partisans. Qu'importe à l'état, disent ces calculateurs politiques, que les richesses soient entre les mains du débiteur ou du créancier, pourvu que la prospérité publique soit augmentée. Mais la prospérité publique peut-elle augmenter, lorsqu'on foule aux pieds la justice; lorsque le ministère encourage la mau-

vaise foi en lui offrant un asyle sous la protection de la loi ; car si la loi ne poursuit pas, elle protège ; lorsqu'on fomente entre les citoyens le germe d'une méfiance qui doit, en se dévelopant, en faire autant de fripons ennemis les uns des autres ; lorsque des emprunts, sans aucune sorte de garantie, seront devenus impossibles ou ruineux ; lorsque le brigandage de l'usure s'exercera sans aucun frein qui le retienne ; lorsqu'il n'y aura plus de crédit, ni au-dehors ni au-dedans de l'état, et que la nation entière passera pour un assemblage d'hommes sans mœurs et sans principes ? Non, la félicité générale ne peut avoir de base solide, sans la validité des engagemens qui en sont la source. Le fisc lui-même doit se libérer par les voies et les règles de la justice. La banqueroute du gouvernement est un scandale, une atteinte plus funeste encore à la morale de la société qu'à la fortune des citoyens. Un tems viendra que toutes les iniquités seront citées au tribunal des nations, et que la puissance qui les commet, sera elle-même jugée par ses victimes.

D'autres spéculateurs, moins relâchés dans leurs principes, ont avancé qu'une législation éclairée annulleroit les dettes antérieures à

une époque qu'il faudroit fixer. On n'examinera pas si cette pratique de quelques républiques anciennes a jamais pu être salutaire : mais nous affirmerons sans crainte de nous égarer, qu'une pareille violation de la foi publique, si elle étoit commune, replongeroit l'Europe, devenue commerçante, dans la barbarie, dans l'inaction et dans la misère où elle étoit il y a trois ou quatre siècles. Heureusement cette révolution destructive n'est pas à craindre. Le respect pour la propriété s'étend de jour en jour jusque chez les nations les moins éclairées. Avec le tems, il s'établira dans les isles Françaises, comme ailleurs, si le gouvernement réduit enfin les colons à donner quelque satisfaction à leurs créanciers. On ne s'accorde pas sur les voies les plus propres à amener cet acte de justice.

Les uns souhaiteroient des loix somptuaires qui, en bornant les dépenses de l'habitant, le mettroient en état de remplir ses engagemens. Comment a-t-il pu tomber dans l'esprit d'ériger en maxime les privations dans les colonies ? Leurs productions tirent tout leur prix des échanges. Anéantir ces échanges, ne seroit-ce pas forcer les Américains à faire peu de denrées ou à les donner pour rien ?

Que si la métropole vouloit remplacer par des métaux la vente de ses marchandises, tout l'or qu'on tire d'une partie du Nouveau-Monde, ne reflueroit-il pas dans l'autre ? Après quinze ou vingt ans d'un pareil commerce, les puissances ennemies de la France n'auroient-elles pas un motif de plus pour attaquer des possessions dont la fertilité leur cause tant d'étonnement et de jalousie ?

D'autres ont imaginé que tout crédit devroit être désormais prohibé. Mais les cultures, actuellement établies, ne souffriroient-elles donc rien de ce système absurde ? Mais le défrichement des terres vierges, qui sont généralement les plus productives, ne seroit-il pas arrêté ? Mais les opérations des négocians de la métropole ne deviendroient-elles pas de jour en jour plus languissantes ? On connoît le chagrin qu'ils ont de voir le colon riche s'accoutumer à envoyer lui-même ses produits en Europe, à tirer d'Europe ses consommations, et à réduire ses correspondans à n'être que ses commissionnaires. Si la dépendance, qui est une suite nécessaire des dettes, venoit à cesser, ce ne seroit plus un petit nombre de cultivateurs, ce seroit la colonie entière qui feroit ses achats et ses

ventes. Elle deviendroit commerçante, et le seroit bientôt sans concurrens, parce qu'elle seule connoîtroit le terme de ses besoins.

Plusieurs voudroient qu'il fût permis de saisir et de vendre les esclaves d'un débiteur. Ceux qui cesseroient d'arroser de leurs sueurs une plantation, iroient, dit-on, en cultiver une autre; et la colonie ne perdroit rien. Quelle erreur? Non, jamais les noirs ne passeront impunement d'un atelier à l'autre. Ces hommes, déja trop malheureux, ne prendroient pas les nouvelles habitudes qu'exigeroit un changement de local, de maître, de méthode et d'occupation. Ils ne sauroient se passer de leurs maîtresses et de leurs enfans qui font leur plus chère consolation, le seul bien qui les attache à la vie. Loin de cet unique bien des ames tendres et souffrantes, ils languissent, ils tombent malades, souvent ils desertent, ou du moins ils ne travaillent qu'à regret et sans ardeur. D'ailleurs, en arrêtant le paiement d'un créancier, on en ruineroit infailliblement plusieurs. Le cultivateur le plus intelligent et le plus actif, privé d'une partie des bras nécessaires aux travaux de sa plantation, deviendroit en peu de tems et pour toujours insolvable.

L'honneur

L'honneur a paru à quelques personnes une ressource plus efficace que toutes les autres. Notez, ont-elles dit, notez d'infamie le débiteur qui manque à ses engagemens, déclarez-le incapable de jamais exercer aucune fonction publique; et ne craignez pas qu'il se joue de ce préjugé. Les hommes les plus avides ne sacrifient une partie de leur vie à des travaux pénibles, que dans l'espoir de jouir de leur fortune. Or, il n'est point de jouissance dans l'opprobre. Voyez avec quelle exactitude les dettes du jeu sont payées. Ce n'est pas un excès de délicatesse, ce n'est pas l'amour de la justice qui ramènent dans les vingt-quatre heures un joueur ruiné aux pieds d'un créancier quelquefois suspect. C'est l'honneur; c'est la crainte d'être exclu de la société. Mais dans quel siècle, en quel tems invoque-t-on ici le nom sacré de l'honneur? N'est-ce pas au gouvernement à donner l'exemple de la justice qu'il veut qu'on pratique? Seroit-il possible que l'opinion publique tînt pour flétris des particuliers qui n'auroient fait que ce que l'état se permet ouvertement? Lorsque l'opprobre s'introduit dans les grandes maisons, dans les premières places, dans les camps et dans le sanctuaire, sait-on rougir encore?

Qui pourra craindre d'être déshonoré, si ceux qu'on appelle gens d'honneur n'en connoissent plus d'autre que celui d'être riches pour être placés, ou placés pour s'enrichir; si, pour s'élever, il faut ramper; pour servir l'état, plaire aux grands et aux femmes; et si tous les dons de plaire supposent, au moins, de l'indifférence pour toutes les vertus? l'honneur qui s'exile des climats de l'Europe, ira-t-il se réfugier en Amérique?

La cour de Versailles, perpétuellement égarée par les administrateurs de ses colonies, a toujours paru vouloir que l'acquittement des dettes y dépendît de leurs volontés arbitraires. Jamais on n'a pu lui faire entendre que c'étoit établir un plan de tyrannie dans le Nouveau-Monde. Des chefs ignorans, capricieux, intéressés ou vindicatifs peuvent choisir, à leur gré, ceux des débiteurs qu'il leur convient de ruiner. Il leur est également facile d'être injustes envers les créanciers. Ce ne sera, ni le plus ancien, ni le plus pressé, ni le plus honnête qu'ils feront payer : mais le plus puissant, le plus protégé, le plus actif ou le plus violent. En quelque lieu du monde ou par quelque motif que ce puisse être, l'autorité ne doit point s'asseoir à la place de la justice, ni la

probité ou la vertu, à la place de la loi ; parce qu'il n'y a point d'autorité qu'on ne puisse corrompre ; parce qu'il n'y a ni probité, ni vertu qu'on ne puisse ébranler.

Deux siècles perdus dans des essais, des expériences, des combinaisons, doivent avoir convaincu le ministère de France que la calamité qu'on déplore ici ne trouvera son terme que dans des réglemens clairs, simples, d'une exécution facile. Lorsque les créanciers pourront faire sans délai, sans frais, sans formalités gênantes, toutes les propriétés de leur débiteur, alors seulement l'ordre s'établira. Cette jurisprudence sévère n'aura pas un effet rétroactif. L'humanité et la politique indiqueront les tempéramens qu'il conviendra de prendre pour la liquidation des dettes anciennes. Mais pour les engagemens nouveaux, rien ne pourra les soustraire à la rigueur de la loi qu'on aura portée.

Des réclamations amères et très-amères se feront d'abord entendre. Quel sera, dira-t-on, le cultivateur assez téméraire pour former quelque entreprise un peu considérable, quand il verra sa ruine certaine, si la fortune et les élémens ne secondent pas ses travaux au jour marqué par ses engagemens ? La crainte

de la misère et de l'opprobre s'emparera de tous les esprits. Dès-lors plus d'emprunts, plus d'affaires, plus de circulation. L'activité tombera dans l'inertie, le crédit sera détruit par le système même imaginé pour le rétablir.

Nous n'en doutons point, ce sera le premier langage des colons. Mais à la fin, et bientôt, cet ordre de choses sera chéri par ceux même qu'il aura d'abord le plus révoltés. Eclairés par les lumières publiques et par l'expérience, ils sentiront que la facilité de ne pas payer leur étoit onéreuse, et qu'ils ne trouvoient du crédit qu'en l'achetant à un prix qui balançât le risque de leur prêter.

Les tempéramens qui pouvoient convenir au premier âge des colonies, seroient de nos jours une foiblesse impardonnable. Jamais ces établissemens ne prospéreront convenablement que les moyens d'exploitation ne se multiplient, et ils ne se multiplieront que lorsque le créancier pourra prendre une confiance entière en son débiteur. Renversez le système favorable à l'impéritie, à la témérité, à la mauvaise foi : bientôt tout changera de face. Le négociant de l'Europe qui ne fait aujourd'hui qu'en tremblant de foibles avances

au cultivateur de l'Amérique, ne verra pas un meilleur emploi de ses capitaux. Avec de plus grands secours, il se formera d'autres plantations. Les anciennes acquerront une valeur nouvelle. Les isles Françaises atteindront enfin au dégré de fortune où la richesse de leur sol les appelle vainement depuis si long-tems. Si, malgré les progrès des connoissances, la cour de Versailles n'imaginoit pas une législation plus savante et plus parfaite que celle qui est établie dans les possessions Anglaises et Hollandaises, il ne faudroit pas balancer à l'adopter. Déja les trois puissances ont d'autres traits de conformité dans leurs principes. Elles ont également concentré les liaisons de leurs établissemens du Nouveau-Monde dans la métropole.

Fin du tome onzième.

TABLE DES INDICATIONS.

LIVRE TREIZIÈME.

Etablissemens des Français dans les isles de l'Amérique.

I. *CONSIDÉRATIONS générales sur l'établissement des colonies* . . page 1

II. *Premières expéditions des Français aux isles de l'Amérique.* 5

III. *Les isles Françaises languissent long-temps sous des privilèges exclusifs.* 6

IV. *Les isles Françaises recouvrent la liberté. Obstacles qui s'opposent encore à leurs progrès* 16

V. *Mesures prises par la cour de Versailles pour rendre ses colonies utiles* 21

VI. *Notions sur la Guyane. Motif qu'avoient les Européens pour la fréquenter et la parcourir.* 24

VII. *Les Français s'établissent dans la Guyane, et y languissent pendant un siècle* . . . 27

VIII. *La cour de Versailles se propose de rendre la Guyane florissante. Ce projet, avoit-il été judicieusement conçu, fut-il sagement exécuté?* 33

IX. *Idée qu'il faut se former des côtes et du sol de la Guyane* 46

X. *Quels bras pourra-t-on destiner aux cultures dont la Guyane est susceptible?* . . . 53

XI. *Avant de jetter des capitaux dans la Guyane, il convient d'examiner si la colonie est bien organisée; il en faut régler les limites.* 58

XII. *Etat actuel de la Guyane Française* . 62

XIII. *Après de longues discussions entre les cours de Londres et de Versailles, Sainte Lucie reste à la France.* 66

XIV. *Premières opérations de la France à Sainte Lucie.* 71

XV. *Quelle opinion faut-il avoir de Sainte Lucie ?* 74

XVI. *Etat actuel de la colonie de Sainte Lucie.* 77

XVII. *Obstacles qui se sont opposés aux progrès de Sainte Lucie.* . . . . . 79.

XVIII. *Moyens que la cour de Versailles se propose pour mettre Sainte Lucie à l'abri de l'invasion.* 81

XIX. *Les Français s'établissent à la Martinique sur les ruines des Caraïbes.* 86

XX. *Premiers travaux des Français à la Martinique.* 90

XXI. *La Martinique jette un grand éclat. Causes de cette prospérité* 94

XXII. *Manière dont se faisoit le commerce à la Martinique* 97

XXIII. *La Martinique décheoit. Cause de cette décadence* 106

XXIV. *Etat actuel de la Martinique* . . . 113

XXV. *La Martinique peut-elle espérer de voir améliorer sa condition ?* 115

XXVI. *La Martinique peut-elle être conquise ?* 120

XXVII. *Les Français envahissent la Guadeloupe. Calamités qu'ils y éprouvent* . 125

XXVIII. *La Guadeloupe sort peu-à-peu de la misère, mais ne devient une colonie florissante qu'après avoir été conquise par l'Angleterre.* 129

XXIX. *Variations du ministère de France dans le gouvernement de la Guadeloupe.* . . 133

XXX. *Quelles sont les dépendances de la Guadeloupe* 137

XXXI. *Situation actuelle de la Guadeloupe et des petites isles qui lui sont soumises.* 141

XXXII. *Mesures prises par la France pour préserver la Guadeloupe de l'invasion.* . 148

XXXIII. *Courte description de l'isle de Saint-Domingue* 152

XXXIV. *Des vagabonds Français se réfugient à Saint-Domingue.* 154

XXXV. *La cour de Versailles avoue ces hommes entreprenans, lorsque leur situation a pris de la stabilité, et leur donne un gouverneur.* 159

XXXVI. *Le ministère forme une compagnie pour la partie du sud de Saint-Domingue* . 171

XXXVII. *Malgré les calamités qu'elle éprouve, la colonie de S. Domingue devient le plus bel établissement du Nouveau-Monde.* 173

XXXVIII. *Etablissemens formés dans la partie du sud de Saint Domingue.* 178

XXXIX. *Moyens qui pourroient améliorer les cultures dans le sud de la colonie.* . 191

XL. *Etablissemens formés dans l'ouest de Saint-Domingue* 193

XLI. *Réflexions sur le peu d'intérêt que les métropoles et les colonies prennent les unes aux autres* 204

XLII. *Etablissemens formés au nord de Saint Domingue* 207

XLIII. *Grande importance de la ville du cap Français, située sur la côte du nord de Saint-Domingue* 211

XLIV. *Nature et quantité des productions que la France reçoit annuellement de sa colonie de Saint-Domingue* 217

XLV. *Liaisons de S. Domingue avec les nations étrangères* 225

XLVI. *Les liaisons de la France avec Saint-Domingue deviennent dangereuses pendant la guerre. Pourquoi* 227

XLVII. *La partie de S. Domingue occupée par les Français, peut être attaquée par les Espagnols qui en possèdent l'autre partie.* 229

XLVIII. *Les limites entre l'Espagne et la France ont-elles été judicieusement fixées à Saint-Domingue ?* 235

XLIX. *Moyens qu'a la partie Française de S. Domingue pour se garantir d'une invasion étrangère.* 238

L. *Le droit de propriété est-il bien établi dans les isles Françaises ?* 252

LI. *Les impôts sont-ils convenablement assis dans les isles Françaises ?* 257

LII. *Les milices sont-elles bien ordonnées dans les isles Françaises ?* 269

LIII. *Le partage des héritages est-il utilement réglé dans les isles Françaises ?* . . . 274

LIV. *A-t-on pourvu sagement au paiement des dettes contractées par les isles Françaises ?* 281

Fin de la table du tome onzième.

ADL 1G73068

BIBL
VIN